

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2025

Département du Val-de-Marne

Mission Transition Écologique et Climatique

Février 2026



TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	6
La prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD)	8
Les 17 ODD et leurs cibles	9
Le Label national « Département Fleuri » en 2025 : une première reconnaissance de l'implication concrète du Département du Val-de-Marne en faveur du développement durable et de l'amélioration de la qualité de vie	13
ATTENUER LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE	14
Focus : Mise en service du Câble C-1, le 1 ^{er} téléphérique urbain d'Île-de-France le 13 décembre 2025	15
1.1 Agir pour la décarbonation du patrimoine départemental	16
A) Reconstruction et rénovation énergétique de collèges et de crèches départementales	16
1.1.1 Reconstruction du collège Louis-Issaurat à Créteil	16
1.1.2 Rénovation énergétique des collèges Paul-Eluard à Bonneuil-sur-Marne et Molière à Chennevières-sur-Marne	17
1.1.3 Rénovation des collèges Les Prunais à Villiers-sur-Marne, Jules Vallès à Choisy-le-Roi et Paul Valéry à Thiais	18
1.1.4 Rénovation des crèches départementales Les Gondoles et Hautes Bornes à Choisy-le-Roi et Orly	19
B) Poursuite du recours aux énergies renouvelables	20
1.1.5 Pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du collège Albert Camus au Plessis-Trévisé	20
1.1.6 Expérimentation de panneaux lumineux à énergie solaire sur une route départementale à Saint-Maurice dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)	22
1.2 Agir pour la rénovation et le confort thermique des logements	23
A) S'engager pour la rénovation énergétique des logements sociaux	23
1.2.1 Accompagner les projets des bailleurs sociaux	23
B) Poursuivre la lutte contre la précarité énergétique grâce au service départemental « Visites Énergie »	25
1.2.2 Poursuivre la lutte contre la précarité énergétique à travers le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME)	25
1.3 Agir en faveur de la mobilité durable	26
A) Routes départementales : aménagement de nouvelles pistes cyclables et de nouveaux plateaux surélevés sécurisants	26
1.3.1 Aménagement d'une piste cyclable rue de Paris à Charenton-le-Pont (RD6)	26
1.3.2 Aménagement d'une piste cyclable de la rue de Montreuil à la rue Fays à Saint-Mandé/Vincennes (RD120)	27
1.3.3 Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle avenue des Canadiens à Joinville-le-Pont (RD4)	28

1.3.4 Requalification du giratoire du Colonel Grancey avec création d'un anneau cyclable à Champigny-sur-Marne (RD145).....	29
1.3.5 Création d'une piste cyclable bidirectionnelle rue des Alouettes à Thiais (RD136).....	30
1.3.6 Sécurisation des routes départementales et amélioration des cheminements piétons	31
B) Anticiper les mobilités dans l'Est du Val-de-Marne, dans le secteur de la gare Villiers-Champigny-Bry	32
1.3.7 Le Département du Val-de-Marne signataire du PPA Marne-Est	32
1.3.8 Le secteur de la gare de Villiers-Champigny-Bry (VCB) au cœur d'un projet de territoire structurant.....	33
1.3.9 L'avancement du pôle d'intermodalité Villiers-Champigny-Bry.....	34
1.3.10 L'avancement du projet Altival : un transport en commun en site propre structurant	35

PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES 36

Focus : Ouverture de 4 sites de baignade dans la Marne 37

2.1 Agir pour mieux préserver et amplifier la place de la nature en Val-de-Marne..... 38

A) Renforcer le rôle écosystémique des espaces naturels 38

2.1.1 Suivi participatif des populations d'amphibiens dans les ENS départementaux 38

2.1.2 Restauration et amélioration du fonctionnement hydraulique et écologique du bassin de rétention des Marmousets

2.1.3 Poursuite du projet de renaturation des berges de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges

2.1.4 Poursuite du déploiement du Plan 50 000 arbres

B) Soutien à l'effort de désimperméabilisation des sols

2.1.5 Désimperméabilisation des sols : une stratégie pour renforcer la résilience du territoire

2.1.6 Déminéralisation et réaménagement de la cour du collège Henri Barbusse à Alfortville

2.1.7 Désimperméabilisation partielle du parking au Domaine départemental des Marmousets à la Queue-en-Brie

2.2 Agir pour une gestion raisonnée de la ressource en eau..... 46

A) Mise en œuvre de la Stratégie Eau en Val-de-Marne

2.2.1 Approbation de la Stratégie Eau à l'échelle du Val-de-Marne

2.2.2 Pérenniser le réseau départemental d'assainissement : Les travaux structurants réalisés en 2025.....

B) Organisation d'actions de sensibilisation aux enjeux de l'eau

2.2.3 Actions de sensibilisation aux enjeux en lien avec l'eau et l'assainissement auprès du grand public

2.2.4 Organisation de l'exercice zonal de crise inondation HYDROS 25.....

FAVORISER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS 52

Focus : Le dispositif « L'Heure Civique val-de-marnaise » en 2025.....

3.1 Réduire les inégalités territoriales en améliorant l'accompagnement du Département

54

A) Evènements « Emploi » organisés avec France Travail dans chaque Etablissement Public Territorial du Val-de-Marne	54
3.1.1 Organisation de trois forums emploi multisectoriels pour les allocataires du RSA	54
B) Amélioration de l'offre médico-sociale et d'accueil en crèche départementale.....	56
3.1.2 Simplification des démarches d'admission en établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour les bénéficiaires d'une orientation médico-sociale	56
3.1.3 Mise en place d'une nouvelle sectorisation des services de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APAD)	57
3.1.4 Amélioration de l'accueil des enfants grâce au regroupement de crèches départementales	58
C) Poursuite de la mise en œuvre du Plan Autisme 2023-2028, grande cause départementale :	59
3.1.5 2 ^{ème} édition de « Lumière sur l'autisme » au pavillon des Archives à Créteil	59
3.1.6 Lancement du projet « Archipel » à la Queue-en-Brie pour adultes autistes	60
3.2 Soutenir et accompagner tous les enfants et toutes les familles du Val-de-Marne.....	61
A) Construire la représentation du métier d'assistant familial de demain	61
3.2.1 Développer l'accueil familial pour offrir un environnement propice à l'épanouissement des enfants placés	61
B) Soutenir les jeunes les plus en difficultés et les femmes victimes de violences.....	62
3.2.2 Le Département accompagne la mise en sécurité des femmes victimes de violences .	62
3.2.3 Organisation d'une soirée à destination des jeunes diplômés de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).....	63
3.2.4 Mise en place d'une convention entre l'Etat, le Département du Val-de-Marne et les Missions Locales	64
C) Mise en place d'un tarif unique au quotient familial dans les collèges publics en janvier 2025.....	65
3.2.5 Nouvelle tarification de la demi-pension des collèges basée sur le quotient familial ..	65
PERMETTRE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS	66
Focus : Signature d'une convention entre le Département du Val-de-Marne et le Centre Georges Pompidou	67
4.1 Améliorer l'accès à la santé et le bien-être des Val-de-Marnais	68
A) Renforcer les actions en faveur de la santé environnementale.....	68
4.1.1 Adoption du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2024-2028	68
4.1.2 Actions mises en œuvre pour réduire la pollution de l'air et l'exposition aux polluants dans les bâtiments départementaux	69
4.1.3 Organisation d'une soirée de la Santé sur le thème « Parcours de soins dans l'insuffisance cardiaque : réalités et perspectives »	70
4.1.4 Le Département accorde une garantie d'emprunt à l'Institut Gustave Roussy (IGR)	71
4.2 Soutenir les acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire présents sur le territoire.....	72
4.2.1 Valorisation des excédents alimentaires de deux cuisines centrales départementales en direction d'associations agissant contre la précarité alimentaire	72
4.2.2 Accompagnement des acteurs associatifs grâce au service départemental Proj'Aide ..	73

4.3 Favoriser l'accessibilité aux activités sportives et culturelles pour le plus grand nombre	74
A) Soutien à la vie sportive à l'échelle du territoire	74
4.3.1 Affectation de locaux rénovés par le Département en faveur du CDOS94 et d'une dizaine de comités sportifs départementaux dans l'ancien collège Lucie-Aubrac à Champigny-sur-Marne	74
B) Agir pour renforcer le rayonnement du Val-de-Marne	75
4.3.2 Accueil du championnat européen de Flag Football 2025 au parc interdépartemental de Choisy Paris Val-de-Marne	75
4.3.3 Renforcement de l'ancrage territorial du Paris Football Club (PFC), club de football professionnel de Ligue 1, au parc des sports et de loisirs du Grand Godet	76

TENDRE VERS UNE ADMINISTRATION RESILIENTE ET ECO-RESPONSABLE 77

Focus : Adoption d'un code de déontologie pour les élus et les agents départementaux 78

5.1 Une administration exemplaire et responsable pour accélérer la transition écologique 79

A) Intégrer les enjeux environnementaux et éthiques dans la gestion administrative	79
5.1.1 Intégration de clauses et critères environnementaux dans les marchés publics	79
5.1.2 Rédaction d'une annexe au compte administratif relative à l'impact du budget sur la transition écologique	81
5.1.3 Rédaction d'une charte interne à l'utilisation de l'IA	82
B) Réduire l'empreinte environnementale des actions et des équipements	83
5.1.4 Réduction de l'impact environnemental du service évènementiel	83
5.1.5 Réduction de la consommation énergétique du MACVAL	84

5.2 Une collectivité engagée pour le bien-être et l'accompagnement des agents 85

A) Développer les compétences et améliorer la qualité de vie au travail	85
5.2.1 La mise en œuvre du plan de formation à la transition écologique	85
5.2.2 Une offre de sport et de relaxation à destination des agents du Département	86
5.2.3 Un plan d'actions pour les agents porteurs de handicap	87
B) Favoriser l'éco-responsabilité dans les bâtiments et services départementaux	88
5.2.4 Mise en place de la gestion des biodéchets en restauration dans les crèches et limitation du gaspillage alimentaire	88
5.2.5 Mise en place de la collecte des biodéchets de la restauration dans les collèges et lutte contre le gaspillage alimentaire	89
5.2.6 Déploiement de points d'apports volontaire pour le tri des déchets	90
5.2.7 Promotion de la santé environnementale dans les crèches départementales	91
5.2.8 Favoriser la promotion d'une alimentation durable et responsable au sein des unités du service restauration	92

PREAMBULE

L'année 2025 a confirmé l'urgence climatique avec des événements extrêmes d'une intensité sans précédent. En France, la température moyenne s'est établie à environ 14,0°C, plaçant 2025 au 4ème rang des années les plus chaudes jamais enregistrées depuis 1900, selon Météo France, derrière 2022, 2023 et 2024. Un jour sur deux a enregistré une température supérieure à la normale, contre seulement un jour sur cinq en dessous, témoignant de l'évolution rapide du climat. L'année a été marquée par plusieurs épisodes de températures anormalement élevées (mai, juin, août, novembre et début décembre), avec des records de chaleur dix fois plus nombreux que les records de froid.

À l'échelle planétaire, 2025 pourrait devenir la troisième année la plus chaude selon l'observatoire européen Copernicus, ex æquo avec 2023, après 2024 qui a franchi le seuil symbolique de +1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Dix ans après l'Accord de Paris, des progrès ont été réalisés : le pire scénario initialement prévu de +6°C d'ici la fin du siècle a pu être limité à +3°C grâce aux engagements internationaux. Toutefois, la trajectoire actuelle demeure insuffisante. En France, les émissions de gaz à effet de serre ont reculé de 1,6 % en 2025 selon le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie et des Territoires, bien loin des 5 % de réduction annuelle fixés comme objectif.

Sur la scène internationale, le contexte géopolitique complexifie l'action climatique. Malgré le retrait progressif des États-Unis – deuxième émetteur mondial de CO₂ – des accords climatiques, la COP30 de Belém au Brésil a permis quelques avancées : une initiative volontaire pour limiter le réchauffement à +1,5°C, un objectif de triplement de l'aide à l'adaptation climatique pour les pays en développement d'ici 2035 (120 milliards de dollars par an), et le lancement d'un fonds de 5,5 milliards de dollars pour la protection des forêts. Si ces mesures témoignent d'une dynamique encourageante, l'absence d'engagements contraignants et les incertitudes géopolitiques confirment l'importance d'agir à l'échelle locale, au plus près du territoire et de ses habitants.

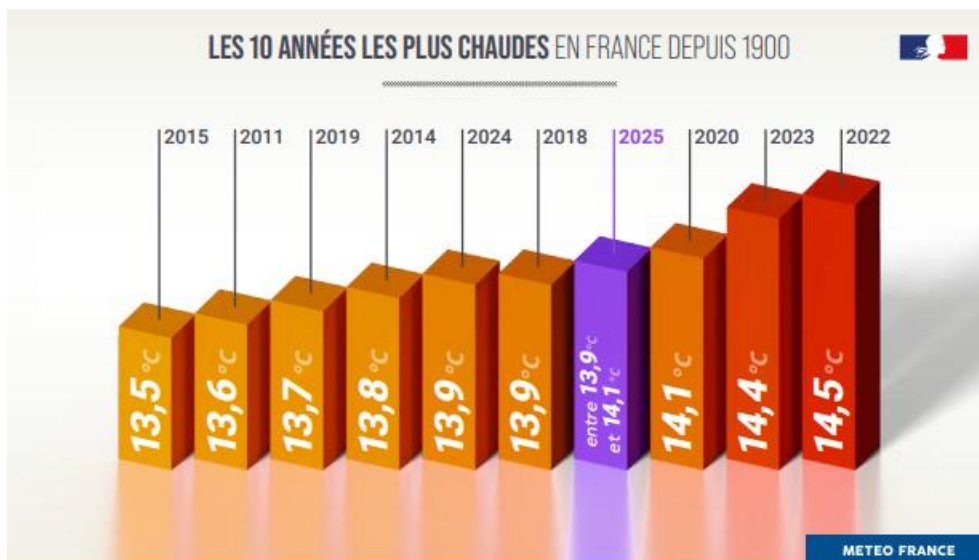
Au-delà des enjeux climatiques, le dépassement de sept des neuf « limites planétaires » identifiées par la communauté scientifique conforte la position du Département : agir sur tous les enjeux environnementaux pour préserver les équilibres écologiques et améliorer durablement le cadre de vie des Val-de-Marnais. Ces limites planétaires définissent les seuils environnementaux critiques à ne pas dépasser afin de préserver les équilibres terrestres et d'assurer un avenir durable pour les générations futures. Face à cette situation préoccupante, le Département du Val-de-Marne reste fortement engagé en faveur de la transition écologique et poursuit la mise en œuvre de sa Stratégie Climat, adoptée en juin 2024, qui structure l'ensemble de ses politiques publiques pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre et adapter le territoire aux effets du dérèglement climatique.

En 2025, le Département a poursuivi le déploiement d'initiatives concrètes qui traduisent cette ambition. La Stratégie Vélo départementale s'est matérialisée par la livraison de plusieurs aménagements cyclables structurants sur le territoire. Depuis le 13 décembre 2025, le premier téléphérique urbain d'Île-de-France et le plus long d'Europe est en service entre Créteil et Villeneuve-Saint-Georges. Le Plan 50 000 arbres a franchi une étape décisive avec près de 8 000 nouveaux arbres plantés, portant le compteur à 33 114 arbres en décembre 2025, soit 66 % de l'objectif global. L'accélération de la rénovation énergétique du patrimoine bâti départemental s'est traduite par la livraison de deux crèches exemplaires et le lancement de marchés globaux de performance pour trois collèges. Le Département a également renforcé son action en faveur de la préservation de la ressource en eau en signant deux contrats Eau Climat Trame Verte et Bleue avec les syndicats de rivières, et en poursuivant les travaux de mise en conformité de son réseau d'assainissement, ce qui a contribué à réautoriser la baignade en Marne et en Seine durant la période estivale.

Le Département poursuit également son action en faveur des solidarités sur le territoire val-de-marnais. Dans le cadre de ses politiques publiques, il contribue à préserver l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap. Il accompagne les jeunes en situation de vulnérabilité, soutient les acteurs de l'économie sociale et solidaire, et œuvre en faveur de la solidarité intergénérationnelle entre les territoires. La mise en œuvre de sa feuille de route politique de la ville 2024-2030, adoptée le 14 octobre 2024, et de son plan de lutte contre les violences faites aux femmes 2024-2028, adopté le 24 juin 2024, témoignent de cet engagement continu en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité.

Ce rapport sur la situation en matière de développement durable 2025 présente les politiques départementales, à l'échelle du territoire, au regard des 5 finalités du développement durable définies par l'Organisation des Nations Unies (ONU) :

- Lutter contre le dérèglement climatique
- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources
- Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- Permettre l'épanouissement de tous
- Tendre vers une administration résiliente et éco-responsable



La prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD)

L'agenda 2030 est un programme universel pour le développement durable. Il porte l'ambition de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités en assurant sa transition écologique et solidaire à l'horizon 2030.






Faisant suite aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et des Sommets de la Terre, les ODD ont été adoptés le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030. Les 17 ODD sont un langage commun international qui permet de revisiter nos engagements locaux en matière de développement durable et par là-même, de faciliter la démarche de compréhension et de lecture des enjeux. Ils se déclinent en 169 cibles couvrant l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.



<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

Les 17 ODD et leurs cibles

Objectif du Développement Durable	Cibles principales
<p>Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Extrême pauvreté, pauvreté - Protection sociale - Accès aux ressources - Vulnérabilité - Mobilisation des ressources - Prise en compte dans les politiques
<p>Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Faim - Malnutrition - Productivité et petits exploitants - Agriculture performante et résiliente - Diversité et partage des ressources génétiques - Recherche agronomique - Exportation et commerce - Fonctionnement des marchés alimentaires
<p>Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Mortalité maternelle - Mortalité néonatale et infantile - Maladies transmissibles, maladies non transmissibles - Conduites addictives - Accidents de la route - Santé sexuelle et procréative - Couverture santé universelle - Santé-environnement - Tabac - Recherche / mise au point et accès aux médicaments - Personnel de santé - Sécurité sanitaire
<p>Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Éducation scolaire - Soins et éducation préscolaires - Formation professionnelle et enseignement supérieur - Compétences et accès à l'emploi - Égalité des chances - Apprentissages fondamentaux - Éducation pour le développement durable - Accessibilité des établissements scolaires - Bourses de formation et d'études supérieures - Formation des enseignants (pays en développement) Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

<p>Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les discriminations - Violences et exploitation - Mariage forcé et mutilations - Promotion et partage des travaux domestiques - Participation et accès aux postes de direction - Santé sexuelle et procréation - Droit et accès aux ressources - Technologies et autonomisation - Politiques d'égalité
<p>Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'eau potable - Accès aux services d'assainissement et d'hygiène - Qualité de l'eau - Gestion durable des ressources en eau - Gestion intégrée des ressources - Protection et restauration des écosystèmes - Coopération et renforcement de capacités - Gestion collective de l'eau
<p>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'énergie - Énergies renouvelables - Efficacité énergétique - Recherche et investissement - Approvisionnement en énergie
<p>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance du PIB - Productivité économique - Développement des TPE et PME - Utilisation efficiente des ressources - Plein emploi et travail décent - Accès des jeunes à l'emploi et la formation - Exploitation des enfants, traite, travail forcé - Droits & sécurité au travail - Tourisme durable - Accès aux services financiers et d'assurance - Aide pour le commerce des PED - Pacte mondial pour l'emploi
<p>Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures durables, résilientes et accessibles - Industrialisation socio-économiquement durable - Accès de toutes les entreprises aux services financiers - Modernisation et durabilité des filières industrielles - Innovation, recherche et développement - Appui aux pays en développement - Diversification et ajout de valeur - Accès aux technologies de l'information et de la communication

<p>Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des revenus des plus pauvres - Autonomisation et intégration - Égalité des chances - Politiques publiques ciblées au service de l'égalité - Règlementation de la finance - Gouvernance internationale - Migrations - Traitement spécial et différencié - Aide publique au développement - Coûts de transaction
<p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès au logement décent - Transports sûrs, accessibles et viables - Urbanisation durable - Préservation du patrimoine - Prévention et limitation de l'impact des catastrophes - Impact environnemental - Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs - Développement territorial - Politiques intégrées pour des territoires résilients - Bâtiments durables et résilients
<p>Établir des modes de consommation et de production durables</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable des ressources naturelles - Gaspillage alimentaire - Gestion écologique des produits chimiques - Réduction des déchets - Responsabilité sociétale des entreprises - Marchés publics durables - Formation et information environnementales - Tourisme durable - Politique de subvention de l'énergie
<p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Résilience et adaptation - Politiques climatiques - Éducation et capacité d'action - Fonds vert - Renforcement des capacités
<p>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Pollutions marines - Écosystèmes marins et côtiers - Acidification des océans - Règlementation de la pêche - Préservation de zones marines - Subventions nuisibles à la pêche - Petits États insulaires - Recherche et transferts de techniques marines - Préservation de la pêche artisanale - Droit de la mer

<p>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des écosystèmes terrestres - Gestion durable des forêts - Dégradation des sols - Écosystèmes montagneux - Biodiversité et espèces menacées - Ressources génétiques - Braconnage et trafics d'espèces protégées - Espèces envahissantes - Intégration de la biodiversité dans les politiques - Financements - Moyens dans la lutte contre le braconnage
<p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces et responsables</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la violence - Maltraitance et exploitation infantiles - État de droit et accès à la justice - Institutions exemplaires - Prise de décisions inclusive - Gouvernance internationale - État civil - Information et protection des libertés - Terrorisme et criminalité - Politiques non discriminatoires
<p>Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Aide publique au développement - Coopération scientifique et technologique - Transferts ciblés de technologies - Capacités scientifiques et technologiques - Renforcement des capacités - Système commercial multilatéral équitable - Cohérence des politiques - Souveraineté nationale - Partenariat pour le développement durable - Partenariats multi-acteurs

Le Label national « Département Fleuri » en 2025 : une première reconnaissance de l'implication concrète du Département du Val-de-Marne en faveur du développement durable et de l'amélioration de la qualité de vie

Une distinction nationale prestigieuse

En octobre 2025, le Conseil national des Villes et Villages fleuris (CNVVF) a attribué au Val-de-Marne le label "Département fleuri", faisant de lui le premier département de petite couronne à obtenir cette reconnaissance d'excellence. Seuls 17 départements français bénéficient aujourd'hui de ce label, qui valorise les politiques publiques en faveur de la qualité de vie, du végétal et de l'attractivité territoriale. Cette distinction nationale permet de mettre en lumière la politique volontariste menée depuis plusieurs années par le Département, ainsi que ses actions concrètes, pour concilier urbanisme dense et préservation de la nature.



Des actions structurantes pour la renaturation du territoire

Le Plan 50 000 arbres, lancé en 2021, constitue le fer de lance de cette politique environnementale. Plus de 29 000 arbres ont déjà été plantés dans les parcs, établissements départementaux et espaces naturels sensibles, créant des îlots de fraîcheur urbains et renforçant la biodiversité. Les dispositifs participatifs "Adopte ton arbre" et les plantations citoyennes ont mobilisé plus de 5 000 familles et élèves, favorisant l'appropriation collective de cette démarche.

Le territoire val-de-marnais préserve un patrimoine naturel exceptionnel avec 82 km² d'espaces verts, 21 Espaces Naturels Sensibles (ENS) et 1 100 hectares agricoles. Le projet structurant "La Végétale" relie d'ores et déjà communes et espaces naturels sur 20 km, s'ajoutant aux 600 km de sentiers balisés existants. La Roseraie départementale de L'Haÿ-les-Roses, labellisée "Jardin remarquable" et classée monument historique, illustre ce savoir-faire unique en matière de valorisation du patrimoine paysager.



Parc départemental du Morbras © E.Legrand - CD94

Une dynamique collective territoriale exemplaire

Cette reconnaissance s'appuie sur un travail partenarial : 34 des 47 communes du département (soit 72 % du territoire) sont labellisées "Villes et Villages fleuris". La Cellule cadre de vie, créée en 2023 et directement rattachée à la direction générale, accompagne 22 communes dans leurs projets d'aménagement et de valorisation des espaces publics.

Cette mobilisation collective a été mise à l'honneur lors de la première édition des Prix départementaux du cadre de vie, organisée le 13 février 2025. Ce moment fort valorise les initiatives locales les plus remarquables et encourage les communes à poursuivre leurs efforts en faveur de la qualité de vie. Ce label prestigieux confirme l'ambition du Val-de-Marne : construire un territoire d'avenir où la nature et la ville cohabitent harmonieusement, où la transition écologique se traduit par des réalisations concrètes et mesurables, et où la qualité de vie des habitants est une priorité.



La roseraie départementale © E.Legrand - CD94

1

ATTENUER LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

Focus : Mise en service du Câble C-1, le 1^{er} téléphérique urbain d'Île-de-France le 13 décembre 2025

Un investissement de 132 M€ porté à 30 % par le Département

Le 13 décembre 2025, le Val-de-Marne a inauguré le Câble C1, premier téléphérique urbain d'Île-de-France, fruit d'un engagement départemental de longue date. Dès 2013, le Département a réalisé les premières études de faisabilité et organisé les concertations publiques avant de convaincre Île-de-France Mobilités d'engager les financements. Sur un budget total de 132 millions d'euros, le Département a financé 30 % du projet (soit 39,6 M€), aux côtés de la Région Île-de-France (49 %) et de l'État (21 %). Au-delà du financement, le Département a assuré un rôle technique crucial : organisation du chantier sur la RD1, coordination pour l'installation des pylônes, aménagement des stationnements vélos, des quais de bus et des accès piétons aux cinq stations. Le Département a également effectué des travaux de dévoiement de réseaux d'assainissement pour un montant de 1,7 million d'euros.

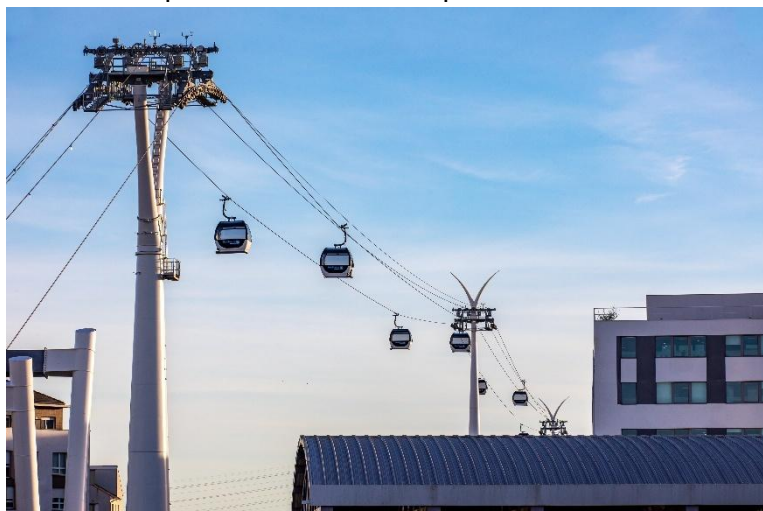


18 minutes de trajet au lieu de 40 : une volonté de désenclaver le sud du territoire

Ce mode de transport innovant révolutionne la mobilité du sud val-de-marnais en reliant Créteil à Villeneuve-Saint-Georges via Limeil-Brevannes et Valenton en seulement 18 minutes, contre 40 minutes en bus. Équipé de 105 cabines ultra-modernes 100 % accessibles (PMR, poussettes, vélos), avec une fréquence de passage inférieure à 30 secondes aux heures de pointe, le Câble C1 enregistre une fréquentation de 12 500 voyageurs par jour depuis son lancement, dépassant ainsi les 11 000 voyageurs initialement attendus. Fonctionnant exclusivement à l'électricité, il permet de survoler les principales coupures urbaines (voies ferrées, grands axes routiers) et relie de nombreux espaces verts départementaux : lac de Créteil, parc Saint-Martin à Limeil-Brevannes, coulée verte Végétale, parc de la Plage-Bleue à Valenton.

Un maillon clé et un projet intégré au réseau de transports Val-de-Marnais

Le Câble C1 s'inscrit dans une dynamique territoriale d'ampleur et complète les nouvelles lignes de métro 14, 15 et 18 pour améliorer la desserte du sud du département, qui était jusqu'ici peu connecté aux infrastructures lourdes de transports en commun. Tarifé comme le métro avec le forfait Navigo, ce téléphérique 100 % électrique illustre l'engagement du Département en faveur d'une mobilité durable, accessible et performante. Premier téléphérique urbain d'Île-de-France, il constitue une solution de transport innovante et adaptée aux contraintes du territoire.



Le Câble C1 dans le ciel du Val-de-Marne - ©Eric Legrand - CD94

1.1 Agir pour la décarbonation du patrimoine départemental

A) Reconstruction et rénovation énergétique de collèges et de crèches départementales

1.1.1 Reconstruction du collège Louis-Issaurat à Créteil

Le chantier de reconstruction du collège Louis Issaurat à Créteil a connu en 2025 des avancées significatives en vue de sa mise en service prévue pour septembre 2026. Cet établissement accueillera 720 élèves dans un bâtiment exemplaire sur le plan environnemental. Développé via un Marché Global de Performances (MGP) de 35 millions d'euros (dont 28,4 millions pour les études et travaux), le projet engage contractuellement l'entreprise sur des objectifs environnementaux précis, avec deux années de suivi d'exploitation pour vérifier l'atteinte des performances promises.



Trois labels environnementaux validés pendant la phase chantier

L'année 2025 a permis de confirmer le respect des exigences de trois labels environnementaux majeurs. Le label PassivHaus, dont l'évaluation intermédiaire de 2023 avait validé la conformité du projet, garantit des performances énergétiques remarquables : moins de 15 kWh/m²/an pour le chauffage, une consommation totale d'énergie primaire inférieure à 120 kWh/m²/an, une perméabilité à l'air de 0,6m³/(h.m²) par heure maximum et une limitation des surchauffes à 10 % du temps annuel. Le label Bâtiment Durable Francilien niveau Argent a été obtenu en phase chantier, après les phases précédentes, garantissant le confort des usagers tout en optimisant les ressources sur 7 thématiques. Enfin, le label Bâtiment biosourcé niveau 1 a été obtenu avec 20,16 kg/m² de matériaux biosourcés intégrés en phase conception, dépassant le minimum requis de 18 kg/m², les quantités définitives étant ajustées selon la réalité du chantier.

Une centrale photovoltaïque pour l'autonomie énergétique du collège

Le collège sera équipé d'une centrale photovoltaïque de 115 kWc composée de 262 panneaux en toiture, permettant l'autoconsommation collective avec revente du surplus. Dès septembre 2026, les 720 collégiens et les équipes pédagogiques bénéficieront d'un cadre d'apprentissage et de travail exemplaire, alliant confort et performance environnementale. Conforme à la réglementation RE 2020 et porté par une équipe pluridisciplinaire, ce projet illustre concrètement l'engagement du Département pour des équipements scolaires résilients, anticipant les objectifs de neutralité carbone et répondant aux défis climatiques de demain.



Collège Louis Issaurat à Créteil - Chantier en cours (octobre 2025) - ©CD94



Collège Louis Issaurat à Créteil - Vue sur l'entrée - ©CD94

1.1.2 Rénovation énergétique des collèges Paul-Eluard à Bonneuil-sur-Marne et Molière à Chennevières-sur-Marne

Le Département a accéléré en 2025 la transformation de son parc bâti, avec deux opérations de réhabilitation lourde dans le cadre de son Schéma Directeur de la Transition Énergétique (SDTE). Ces chantiers, menés sur les collèges Molière à Chennevières-sur-Marne et Paul Éluard à Bonneuil-sur-Marne, illustrent la volonté de la collectivité d'atteindre les standards d'efficacité les plus exigeants, notamment ceux du Décret Tertiaire, qui implique une réduction énergétique des infrastructures de 60% d'ici à 2050. Au total, ces deux opérations représentent un investissement majeur de 55,7 millions d'euros, soutenus par l'État (Fonds Vert, DSID), la Région et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.



Des solutions techniques de rupture pour une sobriété accrue

Le Département a privilégié des interventions structurelles sur l'enveloppe des bâtiments afin de garantir une performance thermique pérenne. Au collège Paul Éluard, l'adoption du standard de construction « Passif » (label ENERPHIT) constitue une première départementale, avec la pose de



Travaux au collège Molière à Chennevières-sur-Marne - ©CD94

façades en ossature bois isolées sur 20 cm, de châssis triple vitrage et de systèmes de ventilation double flux à récupération de chaleur. Au collège Molière, la rénovation complète des façades et des toitures-terrasses vise également l'atteinte anticipée des objectifs de consommation prévus en 2050. Ces dispositifs, complétés par l'installation d'éclairages LED et de centrales photovoltaïques en toiture, permettent de viser une réduction moyenne des consommations énergétiques de plus de 50 %.

Une conduite de chantier innovante en site occupé

La particularité de ces deux projets réside dans leur réalisation en site occupé, garantissant la continuité du service public de l'éducation. Les travaux, organisés en plusieurs phases (livraison prévue en 2026 pour Paul Éluard et fin 2027 pour Molière), intègrent des opérations complexes de désamiantage et de curage tout en sécurisant les flux des usagers. Outre le volet bâti, le Département a intégré des objectifs de résilience climatique globaux avec la désimperméabilisation des sols et la végétalisation des cours de récréation, qui permettent une gestion durable des eaux pluviales et une lutte active contre les îlots de chaleur.



Chantier de réhabilitation du collège Paul Eluard à Bonneuil-sur-Marne - ©E.Legrand-CD94

Garantir la performance par le suivi et le retour d'expérience

Afin de transformer ces investissements en économies réelles, le Département a mis en place un protocole de suivi rigoureux. Pour chaque établissement, un travail d'optimisation des équipements sera mené pendant les deux années suivant la réception des ouvrages, en collaboration étroite avec les exploitants. Cette démarche de « retour d'expérience capitalisable » (REX) permettra de stabiliser les consommations de référence et de modéliser les solutions techniques les plus efficaces pour les futures opérations de rénovation énergétique du patrimoine départemental.



Vue d'une salle de classe : éclairage led et ventilation double flux - ©CD94

1.1.3 Rénovation des collèges Les Prunais à Villiers-sur-Marne, Jules Vallès à Choisy-le-Roi et Paul Valéry à Thiais

Le Département franchit une nouvelle étape dans sa politique de rénovation énergétique des collèges en expérimentant un mode de contractualisation innovant. En 2025, trois établissements scolaires ont fait l'objet d'un marché global de performance via un dialogue compétitif. Cette procédure permet d'optimiser les résultats énergétiques tout en maîtrisant les coûts sur le long terme.



Expérimentation d'un marché global de performance : une procédure innovante au service de la performance énergétique



Collège Les Prunais à Villiers-sur-Marne ©CD94

Les collèges Les Prunais à Villiers-sur-Marne, Jules Vallès à Choisy-le-Roi et Paul Valéry à Thiais ont été sélectionnés pour bénéficier de cette approche contractuelle novatrice. Avec un budget d'investissement total de 19,24 millions d'euros (6,48 M€, 6,16 M€ et 6,6 M€ respectivement), ces opérations mobilisent le marché global de performance, un dispositif qui engage les entreprises sur des résultats énergétiques mesurables. Le dialogue compétitif, lancé à l'automne 2025, permet aux candidats de proposer des solutions techniques dépassant les exigences minimales du cahier des charges, favorisant ainsi l'innovation et l'optimisation des performances.

Le dialogue compétitif : une nouvelle approche pour rénover les collèges

Pour garantir la réussite de cette démarche inédite, le Département s'est appuyé sur l'expertise d'un cabinet d'avocats spécialisé pour élaborer un cahier des charges rigoureux. Cette procédure complexe présente l'avantage de rendre contractuels les engagements de performance énergétique des entreprises, avec un objectif minimal de réduction de 60 % des consommations d'énergie conformément au décret tertiaire. Le dialogue compétitif encourage les groupements d'entreprises à proposer des solutions allant au-delà de cet objectif, en valorisant l'innovation technique et la créativité dans les réponses apportées.

Vers une généralisation des marchés de performance

Cette expérimentation sur trois collèges constitue un test grandeur nature pour le Département, qui pourrait généraliser cette approche à d'autres établissements dans les années à venir. En liant rémunération et atteinte d'objectifs énergétiques, ce type de marché responsabilise les entreprises sur le long terme et garantit une réduction effective des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments départementaux.



Collège Paul Valéry à Thiais - ©CD94



Collège Jules Vallès à Choisy-le-Roi - ©CD94

1.1.4 Rénovation des crèches départementales Les Gondoles et Hautes Bornes à Choisy-le-Roi et Orly

La Direction des Bâtiments a achevé en octobre 2025 la rénovation complète de la crèche des Gondoles à Choisy-le-Roi et de la crèche des Hautes Bornes à Orly. Ces deux projets, d'un montant total de 7,8 millions d'euros (4,3 M€ pour les Gondoles et 3,5 M€ pour les Hautes Bornes), visaient à transformer des bâtiments vieillissants en équipements performants sur le plan énergétique. Les travaux ont porté sur l'isolation thermique, le remplacement des systèmes de chauffage, l'installation de ventilation double flux et l'amélioration de l'enveloppe du bâti.

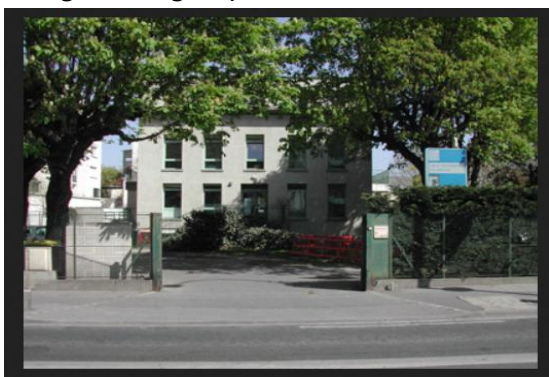


Des performances énergétiques qui vont au-delà des objectifs réglementaires

Ces travaux de rénovation ont permis d'obtenir des résultats qui dépassent largement les objectifs fixés par le décret tertiaire. La crèche des Gondoles affiche une baisse de consommation énergétique de 69,88 %, passant de 183 343 kWh à 55 223 kWh par an. La crèche des Hautes Bornes enregistre une performance encore supérieure avec une réduction de 74,1 % de ses consommations, qui passent de 256 058 kWh à 66 319 kWh annuels. Ces économies représentent une diminution cumulée de près de 318 000 kWh par an, dépassant ainsi dès 2025 l'objectif de réduction de 60 % fixé par la réglementation pour 2050.

Un confort thermique amélioré pour les enfants et les agents

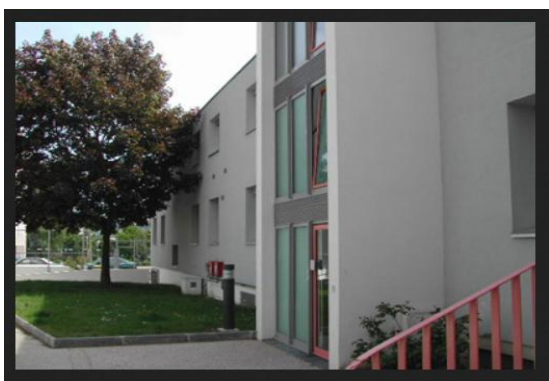
Au-delà des économies d'énergie, ces rénovations ont considérablement amélioré le confort thermique des bâtiments, particulièrement en période estivale. Grâce aux systèmes de ventilation performants et à l'isolation renforcée, le temps de dépassement de la température de 28°C ne représente plus que 3 % de la période estivale dans les deux établissements. Cette amélioration garantit des conditions d'accueil optimales pour les jeunes enfants et un environnement de travail plus agréable pour les professionnels de la petite enfance, tout en réduisant durablement les charges énergétiques de la collectivité.



Crèche les Gondoles à Choisy-le-Roi avant travaux - ©CD94



Crèche les Gondoles à Choisy-le-Roi après travaux - ©CD94



Crèche les Hautes Bornes à Orly avant travaux - ©CD94



Crèche les Hautes Bornes à Orly après travaux - ©CD94

B) Poursuite du recours aux énergies renouvelables

1.1.5 Pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du collège Albert Camus au Plessis-Tréville

Le Département a poursuivi en 2025 le déploiement du solaire photovoltaïque sur son patrimoine bâti, conformément aux actions du Schéma Directeur de la Transition Énergétique. Après une étude de faisabilité concluante, le collège Albert Camus au Plessis-Tréville a été équipé de panneaux photovoltaïques. Les travaux, démarrés au printemps 2025, se sont achevés en décembre avec la mise en service de l'installation. Au total, trois équipements ont été dotés de centrales photovoltaïques en 2025 : le collège Albert Camus et les crèches des Gondoles à Choisy-le-Roi et des Hautes Bornes à Orly. Ces installations représentent 621 m² de panneaux pour une puissance de 127 kWc et un investissement de 550 000 euros.



Une production en forte progression qui couvre l'équivalent de 4,5 collèges

Ces nouvelles installations viennent renforcer le parc photovoltaïque départemental qui compte désormais 11 centrales en fonctionnement. La production annuelle attendue de ces trois nouvelles centrales s'élève à 120 000 kWh, majoritairement autoconsommés par les établissements, permettant une économie annuelle de 8 000 euros et évitant l'émission de 9,3 tonnes de CO₂. De janvier à août 2025, l'ensemble des centrales départementales a produit 923 MWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 4,5 collèges environ. Depuis leurs mises en service respectives, les 11 centrales ont produit au total 1 661 MWh d'électricité verte. La production est suivie en temps réel via une plateforme informatique dédiée et par les états de répartition des surplus électriques diffusés par Enedis. Les démarches administratives sont par ailleurs en cours pour équiper quatre équipements supplémentaires.



Panneaux solaires photovoltaïques du collège Albert Camus au Plessis-Tréville - ©CD94

Un objectif ambitieux soutenu par un investissement massif

Le Département poursuit son ambition de devenir la première ferme photovoltaïque d'Île-de-France en déployant massivement des installations solaires sur son patrimoine bâti. Cette stratégie, inscrite dans le Schéma Directeur de la Transition Énergétique (SDTE), vise à produire jusqu'à 15 GWh par an, soit 36 % de la consommation électrique des bâtiments départementaux. Dix-huit études de faisabilité ont été réalisées depuis 2022 pour identifier les toitures les plus propices à l'installation de panneaux photovoltaïques. Cette démarche méthodique permet d'optimiser le potentiel solaire du patrimoine départemental, en tenant compte des contraintes techniques, architecturales et réglementaires. Les partenariats avec des bureaux d'études spécialisés, les entreprises du secteur, Enedis et le Sipperec garantissent une mise en œuvre de qualité et un raccordement efficient au réseau électrique.

Des raccordements aux réseaux de chaleur pour réduire les émissions de CO₂

Parallèlement au développement du photovoltaïque, le Département étudie systématiquement la faisabilité de raccordement de ses équipements aux réseaux de chaleur au fur et à mesure de leur extension sur le territoire. En 2025, trois établissements ont été raccordés ou sont en cours de raccordement : le nouveau collège Louis Issaurat à Créteil (livraison prévue en septembre 2026), le collège Assia Djebar à Ivry-sur-Seine et la crèche Edgar Degas à Créteil. Ces raccordements permettront une réduction annuelle des émissions de CO₂ de 85 tonnes.

Des bénéfices multiples pour le territoire et le patrimoine départemental

Au-delà de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement du photovoltaïque génère des économies significatives sur les dépenses énergétiques de fonctionnement. Chaque installation contribue à améliorer l'autonomie énergétique des équipements publics tout en valorisant un patrimoine bâti sous-exploité. Cette stratégie permet également de réduire la dépendance du Département aux fluctuations du marché de l'énergie et de sécuriser l'approvisionnement électrique de ses établissements face aux tensions croissantes sur le réseau. En transformant ses toitures en sites de production d'énergie renouvelable locale, le Département s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'Accord de Paris et de la stratégie nationale pour l'énergie et le climat, affirmant ainsi son rôle de collectivité exemplaire en matière de transition énergétique.



Panneau d'affichage pédagogique du collège Albert Camus au Plessis-Trévisé - ©CD94

1.1.6 Expérimentation de panneaux lumineux à énergie solaire sur une route départementale à Saint-Maurice dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)

Le Département du Val-de-Marne a franchi une étape innovante dans sa transition énergétique en installant, pour la première fois sur une route départementale, 22 candélabres photovoltaïques autonomes sur le quai de la République (RD103) à Saint-Maurice. Cette expérimentation, d'un montant de 185 000 euros entièrement financé par le Département, s'inscrit dans le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) départemental.



Chaque candélabre fonctionne de manière totalement autonome grâce à un panneau photovoltaïque captant la lumière du jour, stockée dans une batterie avant d'être restituée via les éclairages à la nuit tombée. Le choix du site n'est pas anodin : la RD103 à Saint-Maurice offre des conditions idéales avec une exposition plein sud et un ombrage limité des immeubles et arbres d'alignement. Jusqu'à présent, les installations solaires étaient principalement déployées dans les parcs départementaux en raison des contraintes urbaines. Ces luminaires de fabrication française sont programmés intelligemment pour ajuster l'intensité lumineuse selon les heures, garantissant un éclairage optimal même en période hivernale, équivalent à une installation classique.



Ensembles solaires sur le quai de la République à Saint-Maurice - ©L.Schoenhentz - CD94

Des bénéfices écologiques et économiques multiples

Cette installation présente de nombreux avantages par rapport à un éclairage traditionnel : un délai de travaux réduit à un mois contre deux à trois mois habituellement, une économie substantielle de 37 % compensant le surcoût des ensembles solaires grâce à l'absence de tranchées et de câblage souterrain, un impact environnemental réduit, une autonomie énergétique totale sans raccordement au réseau électrique, et une maintenance simplifiée.

Une période d'observation avant généralisation



Ensembles solaires sur le quai de la République à Saint-Maurice
©L.Schoenhentz - CD94

Le Département prévoit une période d'observation d'un an pour évaluer pleinement la pertinence de cette technologie en conditions réelles. Si les résultats s'avèrent concluants, d'autres routes départementales disposant de conditions d'ensoleillement favorables pourraient bénéficier de ce type d'équipement.

1.2 Agir pour la rénovation et le confort thermique des logements

A) S'engager pour la rénovation énergétique des logements sociaux

1.2.1 Accompagner les projets des bailleurs sociaux

Anticiper l'interdiction des passoires thermiques d'ici 2034

Face à l'urgence climatique et à la crise énergétique, le Département déploie une politique ambitieuse de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux. Cette action vise à conjuguer transition écologique, lutte contre la précarité énergétique et amélioration de la qualité de vie des locataires, dans le respect des objectifs de la loi Climat et Résilience qui interdit la location des passoires thermiques d'ici 2034. Depuis le 1er janvier 2025, les logements étiquetés G sont considérés comme non décents et ne peuvent plus être remis en location s'ils deviennent vacants.



Un soutien renforcé aux organismes HLM pour la rénovation énergétique

Le Département accorde des subventions aux organismes HLM pour leurs opérations de réhabilitation, avec des critères d'exigence environnementale élevés. Pour bénéficier de l'aide départementale, les résidences doivent être classées en étiquette E, F ou G avant travaux et atteindre au minimum l'étiquette D après rénovation. En 2025, six opérations de réhabilitation thermique ont été soutenues pour un montant total de 2,3 millions d'euros, avec une subvention de base de 2 000 € par logement, complétée par une prime de 500 € en cas de saut de deux étiquettes énergétiques.

Le partenariat avec Valophis Habitat : un exemple de collaboration efficace

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2021-2026 signé avec Valophis Habitat illustre cette ambition partagée. En 2024, des ordres de service ont été lancés pour la réhabilitation de 1 060 logements, représentant 110,1 millions d'euros de travaux répartis sur 22 opérations. Les gains énergétiques varient de 8 à 15 % pour les résidences en étiquette D avant travaux, et de 27 à 72 % pour les passoires thermiques atteignant au minimum l'étiquette D après rénovation. Entre 2021 et 2024, 2 092 logements ont été réhabilités, soit 48,1 % de l'objectif de 4 350 logements. En 2025, une enveloppe de 9,5 millions d'euros est mobilisée pour soutenir ces opérations. Au-delà de la performance énergétique, le CPOM favorise les éco-gestes : 35 ménages ont bénéficié d'un accompagnement pour la maîtrise énergétique, 17 sites de compostage ont été installés, 34 jardins potagers bénéficient à 400 locataires, et 325 emplacements vélo sont désormais disponibles.

Des opérations exemplaires sur tout le territoire

Plusieurs projets illustrent cette politique volontariste. À Saint-Maurice, le réseau Batigere rénove 178 logements pour 11,1 M€, dont 445 000 € de subvention départementale, faisant passer l'étiquette énergétique de E à C, tout en permettant l'obtention de la certification NF Habitat rénovation de Cerqual, qui permettra ainsi d'atteindre le niveau de performance énergétique fixé au 1^{er} janvier 2034 par la loi Climat et Résilience. À Villeneuve-Saint-Georges, Toit et Joie réhabilite 209 logements pour 14,5 M€, dont 564 300 € de subvention départementale, passant ainsi de l'étiquette F à C. À Valenton, Seqens transforme 199 logements afin qu'ils puissent atteindre l'étiquette B pour 20,8 M€, dont 417 900 € de subvention du Département. À Sucy-en-Brie, RATP Habitat construit 14 logements biosourcés en chanvre et lin pour 2,4 M€, dont 124 200 € de subvention départementale, permettant ainsi de dépasser le nouveau seuil de la réglementation environnementale 2020 (RE2020) défini le 1^{er} janvier 2025.



178 logements sociaux avant réhabilitation à Saint-Maurice - ©CD94



Projet de réhabilitation des 178 logements sociaux à Saint-Maurice : amélioration énergétique de E à C - ©CD94



209 logements sociaux avant réhabilitation à Villeneuve-Saint-Georges - ©CD94



Projet de réhabilitation des 209 logements sociaux à Villeneuve-Saint-Georges : amélioration énergétique de F à C - ©CD94

Contribution au Plan 50 000 arbres et amélioration du cadre de vie

Valophis Habitat a signé un avenant au CPOM en 2022 pour intégrer le Plan 50 000 arbres avec un objectif de planter 1 000 arbres. Le bilan de la troisième saison de plantation 2024-2025 fait état de 484 arbres plantés, dont 371 finançables, pour une subvention départementale de 41 250 € (150 € par arbre). Ces plantations contribuent à l'amélioration du confort et à la lutte contre les îlots de chaleur urbains, démontrant l'engagement collectif pour une politique d'habitat durable et solidaire.

B) Poursuivre la lutte contre la précarité énergétique grâce au service départemental « Visites Énergie »

1.2.2 Poursuivre la lutte contre la précarité énergétique à travers le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME)

Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME), baptisé "Visites Energie" dans le Val-de-Marne, constitue un dispositif essentiel de la politique départementale de lutte contre la précarité énergétique. Face à l'accélération du dérèglement climatique et à la crise énergétique, ce programme vise à repérer les ménages en difficulté, à diagnostiquer leurs besoins et à les orienter vers des solutions durables : travaux, médiation bailleur, aides sociales et bonnes pratiques. Lancé en mars 2022 en partenariat avec les trois Établissements Publics Territoriaux (Grand Orly Seine Bièvre, Grand Paris Sud Est Avenir et Paris Est Marne & Bois), le SLIME a été prolongé jusqu'en décembre 2027 dans le cadre de la Stratégie Climat 2024-2028 du Département.



Un dispositif partenarial

Le SLIME s'appuie sur un réseau structuré de donneurs d'alerte (travailleurs sociaux des Espaces Départementaux des Solidarités, Centres Communaux d'Action Sociale) qui identifient les ménages en situation de précarité énergétique. La Croix-Rouge Insertion assure ensuite des visites à domicile pour diagnostiquer l'état du bâti, analyser les usages et évaluer la situation sociale et financière. Pour les situations les plus complexes, un accompagnement renforcé est proposé par les agences de l'énergie (CAUE 94 et ALEC-MVE), incluant l'appui aux relations avec les fournisseurs d'énergie, la mobilisation des propriétaires bailleurs et l'orientation vers Ma Prime Rénov'. Un suivi N+1 permet de mesurer la pérennité des solutions mises en œuvre. Lors des secondes visites, les ménages reçoivent des kits d'économie d'énergie (réflecteurs de chaleur, bas de porte, mousseurs, douchettes hydro-économiques, ampoules LED) leur permettant de réduire immédiatement leurs consommations.



Une montée en puissance en 2025

En 2025, 320 ménages ont été orientés vers le dispositif, dont 248 ont bénéficié d'une première visite diagnostic et 221 d'un accompagnement complet (seconde visite). Le taux d'accompagnement renforcé atteint 60 % en 2025, largement supérieur à l'objectif de 30 % et à la moyenne depuis 2022 (41 %), témoignant d'une meilleure identification des situations complexes. Le suivi N+1 concerne 12,5 % des ménages en 2025, proche de l'objectif de 15 %. Depuis le lancement en mars 2022, 939 ménages ont été orientés vers le dispositif, 653 ont bénéficié d'une première visite, 588 d'un accompagnement complet (seconde visite), et 79 d'un suivi N+1 (soit 15 % en 2022-2024 et 12,5 % en 2025).

Une dynamique territoriale à poursuivre

Les agences de l'énergie assurent l'animation territoriale du dispositif en sensibilisant et formant les professionnels lors de manifestations locales. Malgré ces résultats encourageants, il reste essentiel de continuer à former les professionnels au repérage de la précarité énergétique et d'élargir le réseau de donneurs d'alerte pour toucher davantage de ménages val-de-marnais en difficulté et les accompagner vers une meilleure maîtrise de leur consommation d'énergie.

1.3 Agir en faveur de la mobilité durable

A) Routes départementales : aménagement de nouvelles pistes cyclables et de nouveaux plateaux surélevés sécurisants

1.3.1 Aménagement d'une piste cyclable rue de Paris à Charenton-le-Pont (RD6)

La réalisation des aménagements cyclables présents dans cette partie s'inscrit pleinement dans la Stratégie Vélo départementale visant à créer un réseau cyclable continu et sécurisé de 450 km d'ici 2030, afin de favoriser le report modal de la voiture vers les modes actifs dans les déplacements quotidiens, tout en accompagnant les grandes transformations urbaines du territoire liées au Grand Paris Express.



Un aménagement innovant pour la sécurité des cyclistes

Le Département poursuit le maillage de son réseau cyclable structurant avec la création d'aménagements cyclables sécurisés sur la rue de Paris (RD6) à Charenton-le-Pont. Cette opération de 1,3 kilomètre, reliant le cœur de ville à la porte de Charenton, transforme un axe majeur du territoire en remplaçant les bandes cyclables existantes par des pistes protégées, favorisant ainsi le report modal vers les modes actifs.

Le projet repose sur un principe d'inversion entre bandes cyclables et stationnement : les couloirs cyclables actuels, exposés aux conflits avec les véhicules, sont remplacés par des pistes cyclables physiquement protégées de la circulation automobile grâce aux espaces de stationnement positionnés entre la chaussée et les pistes. Cette configuration, conforme aux normes fixées par le CEREMA, améliore considérablement la sécurité perçue et réelle des cyclistes, encourageant l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens, notamment domicile-travail. L'aménagement assure également une continuité cyclable optimale en se connectant aux infrastructures existantes : la piste cyclable de l'avenue de la porte de Charenton réalisée par la Ville de Paris et celle de l'avenue de la Liberté à Charenton aménagée par le Département.



La RD6 avant travaux - ©CD94



La RD6 après travaux - ©CD94

Un financement partenarial État-Région-Métropole-Ville mobilisé par le Département

D'un montant de 3,03 millions d'euros TTC, l'opération bénéficie d'un taux de subvention exceptionnel de 80 %, partagé entre la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris, l'État et la Ville de Charenton-le-Pont. Ce soutien financier témoigne de l'importance stratégique de cet axe pour le développement du vélo à l'échelle métropolitaine. Les travaux, démarrés le 21 octobre 2024 pour une durée de 10 mois, se sont achevés à l'automne 2025.

Mise en place d'un dispositif de suivi de la fréquentation pour mesurer et ajuster les investissements futurs

Pour mesurer l'impact de cet aménagement sur les pratiques de mobilité, le Département a mis en place des comptages provisoires avant/après travaux et installé un poste de comptage permanent. Cette évaluation permettra de mesurer l'efficacité des investissements et d'ajuster la stratégie de développement du réseau cyclable en fonction des usages constatés.

1.3.2 Aménagement d'une piste cyclable de la rue de Montreuil à la rue Fays à Saint-Mandé/Vincennes (RD120)

Le Département poursuit le déploiement de sa Stratégie Vélo avec la pérennisation des pistes cyclables sanitaires de l'avenue de Paris (RD120), axe stratégique du Réseau Express Régional Vélo (RER-V) francilien. Cette opération d'envergure, qui s'étend sur 1 800 mètres depuis la gare routière du château de Vincennes jusqu'au boulevard périphérique, répond à une forte demande des usagers tout en améliorant significativement la sécurité et le cadre de vie.



Pérennisation de 1 800 mètres d'aménagements cyclables entre Vincennes et le périphérique



La RD120 avant travaux - ©CD94

La RD120 après travaux - ©CD94

Les pistes cyclables sanitaires mises en place durant la crise sanitaire ont démontré leur utilité avec plus de 2 300 cyclistes par jour comptabilisés en juin 2022. Toutefois, ces bandes cyclables temporaires présentaient des risques de conflits entre cyclistes et véhicules en stationnement. Le projet retenu transforme radicalement cet axe avec la création d'une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée au nord de la chaussée, protégée de la circulation automobile. Pour permettre cet aménagement,

l'avenue de Paris passe de 2x2 voies à 2x1 voie, avec une limitation de vitesse abaissée de 50 à 30 km/h. Ce réaménagement s'inscrit dans l'axe A2 du RER-V porté par la Région Île-de-France et répond à la priorité du plan vélo de Vincennes adopté en mars 2022.

Des bénéfices multiples pour les riverains et les usagers

Au-delà de la sécurisation des déplacements cyclables, le projet améliore considérablement les conditions de vie des riverains. L'éloignement des voies de circulation par rapport aux façades, combiné à la réduction de la vitesse, permettra de diminuer sensiblement les nuisances sonores dans un secteur identifié par la Métropole du Grand Paris comme multi-exposé à enjeux forts (secteur 7 : Vincennes-Charenton). Les traversées piétonnes seront également améliorées, renforçant la sécurité de tous les usagers. Cet axe, qui supporte un trafic important de 22 000 véhicules par jour, verra ainsi sa fonction évoluer vers un meilleur partage de l'espace public.

Un projet ambitieux soutenu par de multiples partenaires

D'un montant total de 6,08 millions d'euros TTC, le projet bénéficie du soutien financier de l'État, de la Région Île-de-France et de la Métropole du Grand Paris, témoignant de son caractère structurant pour le territoire. Les travaux se déroulent en deux tranches : la première, de la rue de Montreuil à la rue Fays, s'est achevée en septembre 2025 après avoir démarré en novembre 2024 ; la seconde, de la gare routière à la rue de Montreuil, se déroulera en 2026-2027.

1.3.3 Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle avenue des Canadiens à Joinville-le-Pont (RD4)

Le Département a achevé en mai 2025 un aménagement cyclable majeur sur la RD4 à Joinville-le-Pont, entre la route de la Pyramide et le pont de Joinville. Ce projet de 400 mètres linéaires répond à un enjeu stratégique identifié dans le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) : franchir la coupure urbaine constituée par les voies du RER A et la RD86, classée parmi les 100 principales coupures urbaines franciliennes.



400 mètres aménagés pour franchir une coupure urbaine majeure

Le projet a consisté à créer une piste cyclable bidirectionnelle de 4 mètres de largeur positionnée au nord de la chaussée, aux normes du Réseau VIF (Voies rapides Île-de-France). Cette largeur, issue de l'expérience des pistes sanitaires mises en place en mai 2020, garantit un confort optimal pour absorber des flux importants de cyclistes. Aux carrefours à feux où l'espace est plus contraint, notamment du fait des girations des lignes de bus, la piste est réduite à 3 mètres. La séparation avec la chaussée est assurée par un îlot de 1,5 mètre, végétalisé ou réduit à 1 mètre selon les sections, tandis que des bordures chasse-roue de 18 cm et des îlots de protection sécurisent les traversées aux carrefours. Le traitement spécifique de l'interface avec la gare routière du RER de Joinville permet une distribution harmonieuse de l'espace entre tous les usagers.



La RD4 avant travaux - ©CD94



La RD4 après travaux - ©CD94

Deux carrefours réaménagés pour sécuriser cyclistes et bus

Les deux carrefours stratégiques de la Pyramide et de la Résistance ont été entièrement réaménagés. Au carrefour de la Pyramide, les entrecroisements entre bus et vélos sont désormais gérés par feux pour pallier le manque de sécurité et de visibilité. Au carrefour de la Résistance, véritable coupure pour les cyclistes en raison du croisement de nombreux flux, le réaménagement assure la connexion entre la piste bidirectionnelle et les aménagements cyclables du pont et des quais de la Marne. Cette optimisation garantit un partage équitable des temps de vert pour tous les modes de déplacement.

Un projet structurant d'1,6 M€ qui s'inscrit dans une continuité cyclable

D'un montant de 1,6 million d'euros TTC, financé à hauteur de 65 % par l'État, la Métropole du Grand Paris et la Région Île-de-France, ce projet a bénéficié du soutien de la Ville de Joinville et des associations vélo locales. Il constitue la première étape d'un aménagement continu : le Département s'est engagé à poursuivre la bidirectionnelle vers la place de Verdun puis l'avenue Gallieni jusqu'à la Fourchette de Champigny, assurant à terme une connexion avec le pôle gare de Champigny Centre. Des évaluations avant/après aménagement permettront de mesurer l'évolution de la fréquentation cycliste et les impacts sur les bus et le fonctionnement des carrefours, confirmant le caractère structurant de cet itinéraire pour la mobilité active.

1.3.4 Requalification du giratoire du Colonel Grancey avec création d'un anneau cyclable à Champigny-sur-Marne (RD145)

Le Département poursuit le déploiement de sa Stratégie Vélo avec la requalification du giratoire du Colonel Grancey (D130) et de l'avenue François Mitterrand (D145) à Champigny-sur-Marne. Cette opération, menée d'octobre 2025 à mars 2026 pour un montant d'un million d'euros, vise à créer un itinéraire cyclable sécurisé reliant le collège et le complexe sportif Nelson-Mandela depuis les quartiers du centre-ville et de l'ouest de la commune. Financée à 80 % par la Région Île-de-France et à 20 % par le Département, cette réalisation illustre l'engagement partagé des collectivités pour développer les mobilités actives sur le territoire.



Un aménagement cyclable structurant et sécurisé

Le projet consiste à créer une piste cyclable unidirectionnelle sur le rond-point du Colonel Grancey et des pistes unidirectionnelles de chaque côté de l'avenue François Mitterrand jusqu'à la rue des Hauts Perreux. Ces nouveaux aménagements seront connectés aux pistes cyclables existantes sur le boulevard de Stalingrad (D145), assurant ainsi une continuité cyclable optimale. Cette configuration permet aux cyclistes de rejoindre en toute sécurité des équipements stratégiques comme le collège et le complexe sportif Nelson-Mandela, favorisant l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens, notamment domicile-école et domicile-loisirs.

Une amélioration globale de l'espace public



Le Giratoire du Colonel Grancey (RD145) avant travaux - ©CD94



Le Giratoire du Colonel Grancey (RD145) après travaux - ©CD94

Au-delà de la sécurisation des déplacements cyclables, l'opération améliore considérablement la qualité de l'espace public. L'éclairage public fait l'objet d'une rénovation complète avec l'installation de nouveaux mâts et de lanternes LED, réduisant la consommation énergétique tout en améliorant la visibilité nocturne. Les trottoirs sont entièrement rénovés pour garantir le confort et la sécurité des piétons. Plusieurs espaces verts seront créés, contribuant à lutter contre les îlots de chaleur urbains et à améliorer le cadre de vie des riverains.

1.3.5 Création d'une piste cyclable bidirectionnelle rue des Alouettes à Thiais (RD136)

Le Département a réalisé un aménagement cyclable structurant sur la rue des Alouettes (RD136) à Thiais, dans un quartier en pleine mutation avec la ZAC Thiais-Orly et l'arrivée de la nouvelle gare « Thiais-Orly » de la ligne 14 du métro. Cette piste cyclable bidirectionnelle de deux kilomètres, d'un montant d'un million d'euros, a bénéficié d'un financement partagé entre la Région Île-de-France (50 %), la Métropole du Grand Paris (30 %) et le Département (20 %), témoignant de l'importance stratégique de cet axe pour le développement des mobilités actives.



Un aménagement au cœur d'un territoire en transformation

La piste cyclable, d'une largeur de 3 mètres et séparée de la circulation générale par une bordure en béton, améliore considérablement l'accessibilité cyclable du nouveau quartier. Elle permet de rejoindre la gare « Thiais-Orly » via une passerelle vélo-piéton dédiée, facilitant l'intermodalité entre le vélo et les transports en commun. Les cyclistes peuvent également accéder au secteur commercial de La Belle Epine en toute sécurité, encourageant l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens et les achats de proximité.

Un maillon essentiel du réseau cyclable départemental

Cet aménagement assure une continuité cyclable stratégique en reliant les pistes existantes sur l'avenue de Fontainebleau (RD7) à Rungis et la rue du Bas Marin (RD153) à Thiais. Les travaux, démarrés en août 2025, sont désormais achevés, marquant la mise en service complète de cet axe structurant du réseau cyclable départemental.



La RD136 avant travaux - ©CD94



La RD136 après travaux - ©CD94

1.3.6 Sécurisation des routes départementales et amélioration des cheminements piétons

Le Département déploie une politique volontariste de sécurisation de ses routes avec près de 80 opérations d'aménagements de sécurité réalisées depuis 2021 pour un montant total de 12,8 millions d'euros sur cinq ans, soit une moyenne d'une quinzaine d'opérations par an. Cette action s'inscrit dans une démarche globale visant à réduire les risques d'accidents et à améliorer le partage de l'espace public entre tous les usagers : automobilistes, cyclistes et piétons.



Une diversité d'aménagements pour réduire les vitesses et sécuriser les traversées

Les aménagements réalisés recouvrent diverses formes adaptées aux contextes locaux : plateaux surélevés (11 opérations en 2023, 8 en 2024, 5 en 2025), rétrécissements de voie, reprises de girations, redimensionnements de carrefours ou d'intersections, systèmes de chicanes, renforcements de la signalisation tricolore, verticale et horizontale, et créations ou reprises d'îlots refuges au niveau des traversées. En 2025, plusieurs chantiers significatifs ont été lancés, comme l'aménagement de plateaux surélevés avenue Maurice Berteaux au Plessis-Tréville et à Santeny pour 852 000 €. Ces dispositifs contraignent les automobilistes à réduire leur vitesse aux abords des zones sensibles (écoles, commerces, carrefours), améliorant ainsi la sécurité de tous les usagers.



Plateaux surélevés à Santeny avant travaux - ©CD94



Plateaux surélevés à Santeny après travaux - ©CD94

Une attention particulière portée aux cheminements piétons

Le Département intègre systématiquement les enjeux piétons dans l'ensemble de ses programmes d'aménagement. Les trottoirs sont rénovés ou valorisés dès qu'une intervention impacte cet usage à proximité ou lorsque le cheminement piéton n'est plus sécurisé en raison de la présence de racines ou de la vétusté du revêtement. Des opérations spécifiques ponctuelles sont également conduites sur ce sujet, comme à Alfortville où 300 000 € ont été investis entre novembre et décembre 2025 pour la réfection des trottoirs rue Emile Zola.

Une montée en puissance budgétaire en 2025

L'effort budgétaire s'est intensifié en 2025 avec 16 opérations pour 3,07 millions d'euros, contre 1,93 M€ en 2024 (15 opérations), 2,3M€ en 2023 (13 opérations), 3,1 M€ en 2022 (18 opérations) et 2,46 M€ en 2021 (18 opérations). Cette dynamique traduit la volonté du Département d'améliorer durablement la sécurité routière sur son réseau tout en facilitant les déplacements actifs et en réduisant les nuisances liées à la vitesse excessive.

B) Anticiper les mobilités dans l'Est du Val-de-Marne, dans le secteur de la gare Villiers-Champigny-Bry

1.3.7 Le Département du Val-de-Marne signataire du PPA Marne-Est

Le Département du Val-de-Marne a approuvé en 2025 le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de préfiguration « Marne-Est », visant l'aménagement du secteur de la gare Villiers-Champigny-Bry. Ce dispositif, créé par la loi ELAN du 23 novembre 2018 et inscrit dans le Code de l'urbanisme, réunit l'État, l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois, la Métropole du Grand Paris, les communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne et Villiers-sur-Marne, EPAMARNE, la Région Île-de-France, le Département, la Banque des Territoires et l'Établissement Public Foncier Île-de-France (EPFIF).

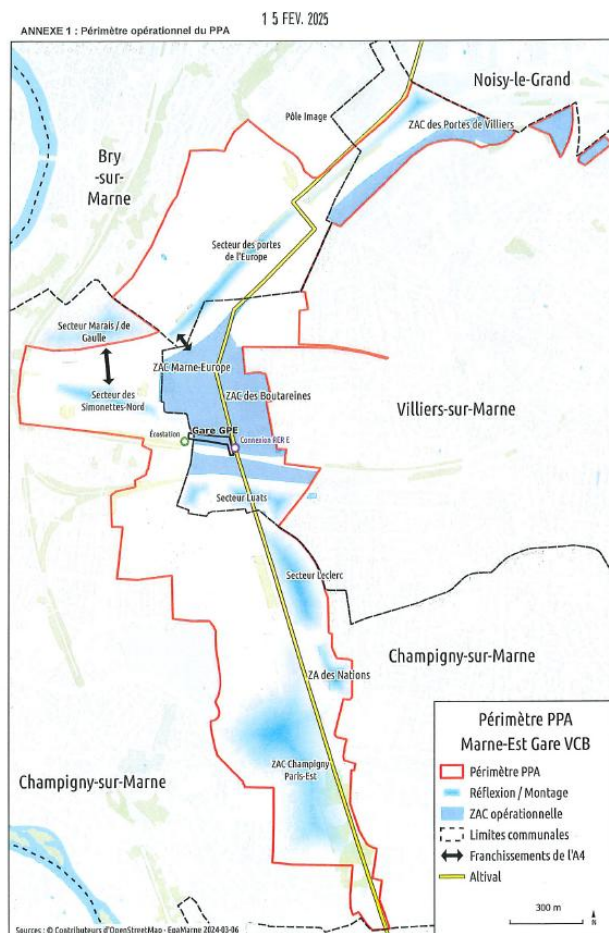


Un partenariat stratégique autour d'une gare du Grand Paris Express

Le PPA Marne-Est constitue un outil de coordination et de gouvernance partagée pour accompagner les transformations urbaines autour de la future gare Villiers-Champigny-Bry de la ligne 15 du Grand Paris Express. En tant que cosignataire, le Département devient membre de droit des instances de gouvernance du PPA, lui permettant de contribuer activement aux réflexions et décisions structurantes pour l'avenir de ce territoire stratégique. Cette implication s'inscrit dans la continuité de son engagement en faveur d'un aménagement durable et cohérent du territoire val-de-marnais.

Un engagement technique et partenarial

Bien que le Département ne fasse pas partie des financeurs du PPA, il s'engage pleinement dans sa mise en œuvre à travers plusieurs leviers : participation aux comités de pilotage et comités techniques, contribution aux réunions de conduite des études correspondant à ses domaines d'intervention (voirie, mobilités, espaces publics, environnement), apport de son concours technique sur tout sujet nécessaire, et vigilance au respect des orientations communes énoncées. Cette posture permet au Département de défendre les intérêts du territoire et d'assurer la cohérence des aménagements avec ses politiques publiques, notamment en matière de mobilité durable, de préservation de l'environnement et de qualité du cadre de vie. Le PPA Marne-Est illustre ainsi la capacité des acteurs publics à travailler ensemble pour construire un territoire équilibré, attractif et respectueux des transitions écologique et sociale.



Périmètre PPA Marne-Est Gare VCB - ©CD94

1.3.8 Le secteur de la gare de Villiers-Champigny-Bry (VCB) au cœur d'un projet de territoire structurant

Le secteur de la gare Villiers-Champigny-Bry (VCB) du Grand Paris Express concentre plusieurs enjeux d'aménagement majeurs liés au redéploiement des transports en commun : ligne 15 du métro du Grand Paris Express, interconnexion RER E et ligne Transilien P, réseau ALTIVAL (voie de bus réservée reliant la station Noisy-le-Grand - Mont d'Est du RER A à Ormesson via la gare VCB). Le quartier de gare regroupera 13 000 habitants dans un rayon d'un kilomètre et la capacité de la gare pourra accueillir jusqu'à 55 000 voyageurs par jour, contribuant ainsi au rééquilibrage économique Est-Ouest de la métropole francilienne.



Un investissement de 537,60 millions d'euros pour une infrastructure stratégique

La nouvelle gare SNCF « Villiers-Champigny-Bry » et ses infrastructures ferroviaires associées permettront de créer une interconnexion majeure entre la ligne de métro 15 sud, les RER E et P, et le réseau ALTIVAL, constituant ainsi une porte d'entrée au Grand Paris Express pour la Seine-et-Marne. Cette gare accompagnera également les projets urbains des communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne et Villiers-sur-Marne. D'un montant de 537,60 millions d'euros, le projet est financé par le Département du Val-de-Marne (7 %), le Département de Seine-et-Marne (7 %), la Métropole du Grand Paris (1 %), l'État (32,5 %), la Société du Grand Paris (30 %) et la Région Île-de-France (22,5 %). Le Département a adopté le 29 septembre 2025 le protocole-cadre de financement des travaux principaux et la convention subséquente de réalisation n°1.

Une mise en service coordonnée avec le RER E Est+ pour 2030

Le projet doit entrer en service fin 2030, concomitamment avec le « RER E Est+ » (prolongement des missions du RER E de Villiers jusqu'à Roissy-en-Brie avec une troisième voie), garantissant une meilleure desserte des deux départements et une robustesse d'exploitation renforcée des lignes RER E et P. Cette synchronisation permettra d'optimiser l'offre de transport en commun, de réduire les temps de trajet et d'améliorer significativement la qualité de service pour les usagers des transports franciliens. L'engagement du Département dans ce projet structurant témoigne de sa volonté d'accompagner les grandes mutations territoriales liées au Grand Paris Express et de favoriser un développement urbain durable et un maillage équilibré.



La future gare Villiers-Champigny-Bry du Grand Paris Express – ©CD94



La ligne 15 du réseau du Grand Paris Express – ©CD94

1.3.9 L'avancement du pôle d'intermodalité Villiers-Champigny-Bry

L'étude de pôle d'intermodalité de Villiers-Champigny-Bry, pilotée par le Département et validée en septembre 2024, a permis de définir les futurs espaces publics structurant ce nouveau quartier de gare du Grand Paris Express. Depuis cette étape décisive, EPAMARNE assure la coordination de la phase opérationnelle avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages dans la perspective de l'ouverture de la gare à la mise en service de la ligne 15 Sud. Cette coordination multi acteurs garantit la cohérence des aménagements et le respect du calendrier ambitieux de ce projet d'envergure métropolitaine.



Des avancées significatives sur les infrastructures de gare

Les travaux d'aménagement intérieur de la gare ont été finalisés en juin 2025, marquant une étape majeure dans la réalisation de cet équipement stratégique. Les travaux nécessaires au passage en commission de sécurité, indispensables à l'ouverture au public, seront achevés au premier trimestre 2026. À l'est du pôle, les travaux d'adaptation de la RD10 – Boulevard Jacques Chirac ont été réalisés fin août 2025, dans l'attente des aménagements définitifs du projet Altival. Les premiers lots immobiliers de la ZAC Marne Europe s'installent progressivement sur le parvis de gare, tandis que les travaux de création d'un jardin métropolitain sont en cours, participant à la qualité du cadre de vie du futur quartier.

Des aménagements en cours à l'ouest du pôle

À l'ouest du pôle, l'éco-station bus phase 1, infrastructure dédiée au stationnement et à l'exploitation des lignes de bus, doit être achevée au début du printemps 2026. En parallèle, la ville de Champigny-sur-Marne prévoit la réalisation de travaux de voirie (barreau Nord-Sud) dont la mise en œuvre nécessite des échanges fonciers avec la SADEV, actuellement en cours de négociation. Ces aménagements complémentaires permettront de fluidifier les déplacements et d'assurer une desserte optimale du nouveau quartier de la gare.

Un projet de territoire porté par une gouvernance partagée

L'avancement du pôle d'intermodalité Villiers-Champigny-Bry témoigne de la capacité des acteurs publics à travailler ensemble pour transformer en profondeur un territoire. Le Département, à travers son pilotage de l'étude de pôle et sa participation active aux instances de coordination, joue un rôle clé dans la réussite de ce projet structurant qui contribuera au rééquilibrage économique Est-Ouest de la métropole francilienne et à l'amélioration significative de l'offre de transport pour les Val-de-Marnais.

1.3.10 L'avancement du projet Altival : un transport en commun en site propre structurant

Altival est un projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) qui reliera Chennevières-sur-Marne à Noisy-le-Grand, via Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Bry-sur-Marne, permettant de rejoindre les RER A et E ainsi que la ligne de métro 15 Sud. D'un montant de 211 millions d'euros, ce projet structurant est financé par la Région Île-de-France (49 %), le Département du Val-de-Marne (30 %) et l'État (21 %), témoignant de son importance stratégique pour l'amélioration des déplacements en transports collectifs dans l'est francilien.



Deux tranches pour un déploiement progressif

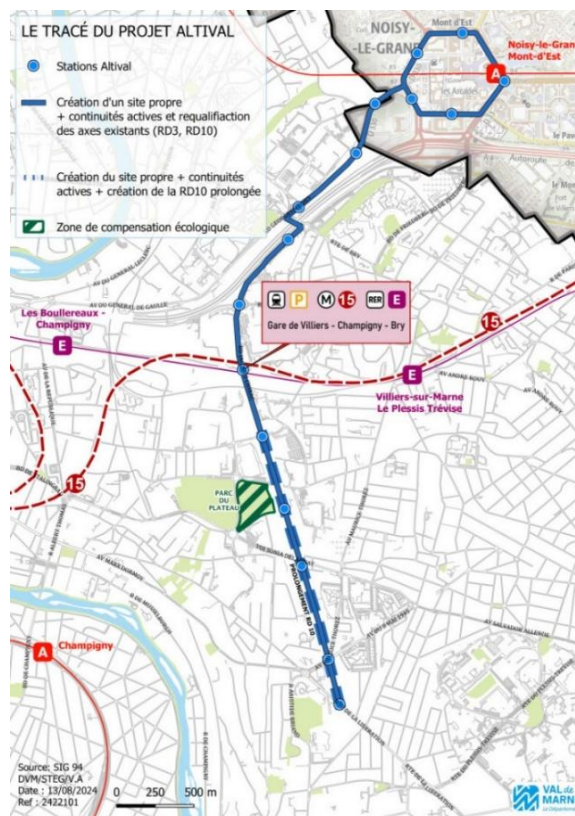
Le programme se compose de deux tranches distinctes. La tranche nord reliera le secteur de Noisy-le-Grand à la rue Alexandre Fourny à Champigny-sur-Marne, desservant le pôle gare Villiers-Bry-Champigny et les futures gares de la ligne 15 Sud et du RER E, avec une mise en service prévue à horizon 2032. La tranche sud s'étendra de la rue Alexandre Fourny à la RD4 à Chennevières-sur-Marne, avec une mise en service prévue à horizon 2034. Cette programmation par phases permet d'adapter les investissements aux besoins prioritaires du territoire tout en garantissant une cohérence d'ensemble du projet.

Des ouvrages d'art majeurs livrés en décembre 2025

Sur la tranche nord, la première phase des aménagements de l'infrastructure Altival dédiée aux bus a démarré en mai 2024 avec la réalisation de deux nouveaux franchissements du réseau ferré à Villiers-sur-Marne. Cette phase s'est achevée en décembre 2025 avec la livraison des deux nouveaux ponts, de leurs fondations et soutènements, ainsi que des remblais nord (permettant l'accès à la gare VCB du Grand Paris), central (liaison entre tabliers) et sud (jonction à la rue Pierre Clerc), et enfin de la couche de roulement sur l'ensemble des ouvrages créés, permettant leur mise en circulation. Le coût des travaux d'ouvrages d'art engagés sur ce secteur de Villiers-sur-Marne s'élève à environ 24 millions d'euros HT.

Lancement de la seconde phase en février 2026

La seconde phase débutera en février 2026 avec les travaux préparatoires du futur basculement de la circulation du boulevard Jacques Chirac (RD10 existante) vers la nouvelle voie livrée fin 2025. Le programme consiste à modifier les deux ouvrages d'art existants puis à les relier aux nouveaux franchissements, afin d'offrir de nouvelles fonctionnalités et usages tels que des espaces dédiés aux modes actifs renforcés (pistes cyclables, cheminements piétons). Ce projet illustre l'engagement du Département en faveur d'une mobilité durable, intermodale et accessible, contribuant à l'attractivité et au désenclavement des territoires de l'est val-de-marnais.



Le tracé d'Altival - ©CD94

2

PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

Focus : Ouverture de 4 sites de baignade dans la Marne

Un projet ambitieux pour reconquérir les cours d'eau val-de-marnais

Dans la continuité des Jeux Olympiques de Paris 2024, le Département du Val-de-Marne a engagé à partir de 2025 un projet de baignade en héritage permettant aux habitants de se réapproprier la Seine et la Marne. Cette ambition s'appuie sur un potentiel de reconquête exceptionnel : 15 sites de baignade sont envisagés sur le territoire, dont 8 sur les bords de Marne et 7 sur les bords de Seine. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration du cadre de vie et d'attractivité territoriale, conforme à la Directive Européenne 2006/7/CE concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade. Le Département joue un rôle déterminant pour l'amélioration de la

qualité de l'eau du fait de sa situation en amont de Paris : la qualité de la Marne à partir du pont de Créteil et celle de la Seine à partir de Choisy-le-Roi peuvent directement influencer la baignade parisienne.



Des investissements de 200 millions d'euros pour garantir la qualité de l'eau

Le Val-de-Marne a été un acteur majeur ayant permis la tenue des épreuves en Seine lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : plus de 7 000 branchements d'assainissement mis en conformité sur le réseau départemental, territorial et du SYAGE, 121 millions d'euros de travaux réalisés sur le réseau public, construction de plusieurs ouvrages structurants dont la Station Départementale de Dépollution des Eaux Pluviales (SDDEP) située à Champigny-sur-Marne. Plus de 200 millions d'euros ont été investis par le Département du Val-de-Marne pour favoriser la baignade dans la Marne et la Seine. Cet effort de mise en conformité des mauvais branchements se poursuit pour continuer d'améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau, conformément notamment au Règlement de Service Départemental d'Assainissement (RSDA) adopté en 2022.

Quatre sites de baignade ouverts en 2025 ayant accueilli plus de 52 000 baigneurs

En 2025, quatre sites de baignade ont ouvert sur la Marne : Maisons-Alfort (16 juin - 12 septembre), Joinville-le-Pont (16 juin - 12 septembre), Champigny-sur-Marne (5-20 juillet) et Saint-Maur-des-Fossés (23 juin - 27 juillet). Ces sites ont accueilli plus de 52 000 baigneurs au cours de l'été 2025. Le Laboratoire Départemental de Santé Environnementale (LDSE) a assuré le suivi rigoureux de la qualité de l'eau sur 24 stations de suivi, à la demande des gestionnaires et du Syndicat Marne Vive. En 2025, 991 prélèvements et 7 429 analyses ont été réalisés, avec des résultats bactériologiques obtenus en moins de 24 à 30 heures, complétés par des mesures in situ (pH, température). Ces contrôles ont été réalisés en amont des bassins de Joinville et de Maisons-Alfort.



Ouverture du site de baignade de Joinville-le-Pont - ©CD94

Un protocole estival pour une surveillance coordonnée

Entre 2025 et 2026, le Département met en place un « protocole estival » renforçant la maîtrise et la surveillance du système d'assainissement en période de baignade : maintenance préventive renforcée, outils informatiques de surveillance du réseau alertant avant tout rejet au milieu naturel, et surveillance des exutoires et points sensibles. Les données collectées (qualité bactériologique, physicochimique et écologique) sont systématiquement partagées avec les acteurs du territoire (Syndicat Marne Vive, communes, Agence Régionale de Santé, Métropole du Grand Paris), garantissant une approche coordonnée à l'échelle métropolitaine pour pérenniser durablement la baignade en Seine et en Marne.

2.1 Agir pour mieux préserver et amplifier la place de la nature en Val-de-Marne

A) Renforcer le rôle écosystémique des espaces naturels

2.1.1 Suivi participatif des populations d'amphibiens dans les ENS départementaux

Le Département a mis en place depuis 2023 un protocole scientifique de suivi des populations d'amphibiens dans quatre Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux. Cette démarche innovante, qui s'appuie sur le protocole POP Amphibien porté par la Société Herpétologique de France (SHF), vise à mieux connaître et protéger ces espèces menacées tout en fédérant les équipes départementales autour d'une approche transversale de la biodiversité.



Un protocole scientifique participatif et formateur

Le POP Amphibien permet de suivre dans le temps l'évolution des populations de grenouilles, crapauds, tritons et salamandres à travers trois passages annuels sur chaque site, réalisés de février à juin tous les deux ans (prochain suivi en 2027). Ce protocole mobilise plusieurs services de la Direction des Espaces Verts et du Paysage et des stagiaires de niveau Master 1 ou 2 de l'Institut Supérieur de l'Environnement de Versailles (ISE) participent activement au protocole, à l'analyse et à la valorisation des données collectées. Cette approche collaborative permet une montée en compétence significative des agents sur la reconnaissance des amphibiens et l'apprentissage des critères de détermination ainsi que la compréhension de ces espèces.



Des stagiaires de l'ISE participent à la mise en œuvre du protocole POP Amphibien - ©CD94

Des résultats encourageants pour la biodiversité départementale

En 2025, le suivi a porté sur 4 ENS représentant 12 plans d'eau et a permis de recenser 9 espèces d'amphibiens, dont 4 espèces patrimoniales. Plusieurs découvertes marquantes ont été réalisées, comme l'observation pour la première fois du triton ponctué au parc des Hautes-Bruyères. Certaines espèces recensées sont « déterminantes ZNIEFF » (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), soulignant l'importance écologique de ces espaces. L'implication forte des équipes de terrain et des agents témoigne de l'appropriation collective de cette démarche scientifique.



Un triton ponctué - ©CD94

Un outil au service de la gestion écologique des ENS

Les données collectées constituent un socle solide pour adapter les plans de gestion des ENS et garantir la pérennité des populations d'amphibiens. Sur un engagement minimal de 10 ans, ce suivi permettra d'observer les tendances d'évolution des populations et d'orienter les aménagements en faveur de ces espèces protégées. La valorisation des données auprès du public et des acteurs locaux (communes, associations) contribue également à sensibiliser sur les enjeux de préservation de la biodiversité dans les ENS départementaux. Cette initiative illustre l'engagement du Département en faveur d'une gestion écologique fondée sur la connaissance scientifique et la participation active de ses équipes.

2.1.2 Restauration et amélioration du fonctionnement hydraulique et écologique du bassin de rétention des Marmousets

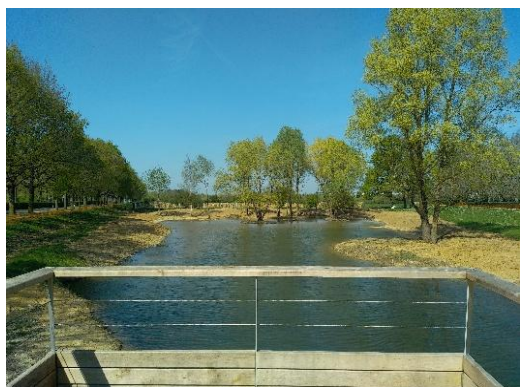
Des travaux de curage pour diversifier les habitats aquatiques

Dans le cadre de l'amélioration écologique globale de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Marmousets, le Département a conduit en 2025 une opération de restauration d'un bassin de rétention pour en améliorer le fonctionnement hydrologique et écologique. Cette intervention cible la préservation de plusieurs espèces emblématiques du site, notamment les odonates (libellules et demoiselles) et les amphibiens.



Bassin de rétention des Marmousets avant travaux - ©CD94

L'opération s'est concentrée sur le curage du bassin à différentes profondeurs afin de retirer une partie importante de la matière organique accumulée ces dernières années, qui avait progressivement comblé le milieu aquatique. Cette accumulation de sédiments limitait la diversité des habitats et menaçait les cycles de vie des espèces protégées présentes sur le site. Les travaux ont permis de créer une diversification des profondeurs d'eau avec des paliers en escalier, offrant ainsi une mosaïque d'habitats favorables aux différentes phases de développement des odonates et des amphibiens. En complément, une végétation rivulaire composée de saules et d'aulnes sera plantée sur les berges du bassin pour renforcer la fonctionnalité écologique du milieu et créer des zones d'ombrage et de refuge pour la faune.



Bassin de rétention des Marmousets après travaux - ©CD94

Une intervention encadrée et suivie scientifiquement

D'un montant de 70 408 €, le projet a nécessité une demande de dérogation auprès de la DRIEAT (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports) pour destruction, altération ou dégradation de sites de reproduction d'espèces animales protégées. Au vu de la nature restauratrice des travaux, l'autorisation a été accordée sans nécessité de monter un dossier auprès du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN).

Des résultats mesurés par un protocole scientifique

L'efficacité de cette restauration sera évaluée dans la durée grâce au protocole POP Amphibiens qui permettra de mesurer l'amélioration effective des conditions d'accueil pour ces espèces protégées et de vérifier que les nouveaux habitats créés remplissent bien leur fonction écologique. Cette opération illustre l'engagement du Département en faveur de la préservation et de la restauration des espaces naturels sensibles, véritables réservoirs de biodiversité sur le territoire val-de-marnais.

2.1.3 Poursuite du projet de renaturation des berges de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges

Situé dans le quartier Belleplace-Blandin, le projet de renaturation des berges de l'Yerres constitue une ambitieuse opération de reconquête d'une zone inondable en contexte urbain, portée depuis 2018 par l'EPA ORSA. Initié en 2011 par la commune, le périmètre du projet s'est étendu à partir de 2018 pour intégrer les secteurs en arrière des berges également touchés par les inondations. D'une emprise totale de 10,6 hectares sur 227 parcelles et un linéaire de berges de 1,3 km, ce projet vise à restaurer les fonctionnalités écologiques et hydrauliques de l'Yerres tout en créant un espace naturel accessible au public.



Un projet partenarial ambitieux financé à hauteur de 14,2 millions d'euros par le Département

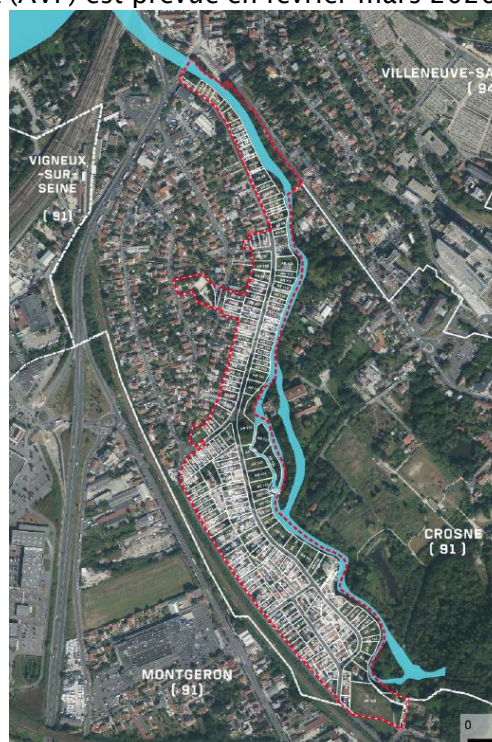
Le Département soutient financièrement le projet depuis 2011 au titre de sa compétence Espaces Naturels Sensibles (ENS). Il a créé un premier périmètre ENS en 2011, élargi en 2024, et subventionne les acquisitions foncières, les démolitions, les études et les aménagements dans le cadre de conventions financières. L'opération est structurée en deux phases encadrées par deux conventions cadres. La phase 1 (berges et zones humides), signée en 2019, représente 43,82 M€ TTC avec une participation départementale de 5,87 M€. La phase 2 (arrière des berges), signée en 2025, s'élève à 45,47 M€ TTC avec une contribution de 8,33 M€. Au total, le Département investit 14,2 M€ aux côtés de l'AESN, de la MGP, de la Région, de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre et de la ville.

Un calendrier opérationnel bien défini

Le projet se déroule en plusieurs étapes. La première phase, en cours, concerne les acquisitions foncières (environ 60 % des parcelles acquises à ce jour), les démolitions des bâtis et la sécurisation des parcelles maîtrisées. L'EPA ORSA assure la maîtrise d'ouvrage pour la désartificialisation, tandis que le SyAGE (Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres) pilote la renaturation. La validation de l'avant-projet (AVP) est prévue en février-mars 2026, suivie de la validation du projet (PRO) mi-2026. Les procédures réglementaires (étude d'impact, Déclaration Loi sur l'Eau, autorité environnementale, permis d'aménager) auront lieu à partir du deuxième semestre de 2026 jusqu'au second semestre de 2027, avec un début des travaux de renaturation prévu fin 2027. Le site étant classé dans la Vallée de l'Yerres, l'emprise du projet est soumise à l'avis de la Commission des sites pour les démolitions et aménagements. Un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP/MECDU) a été pris le 25 octobre 2025.

Des bénéfices multiples pour le territoire

Ce projet permettra d'aménager un espace naturel avec des berges restaurées jouant un rôle fonctionnel de zone d'expansion des crues de l'Yerres, générant un gain écologique significatif au niveau du cours d'eau et des zones humides. Un plan de gestion transitoire assure le suivi écologique des végétations en place. Le site accueillera le public via des liaisons douces piétons/cycles traversant l'espace, contribuant à améliorer le cadre de vie des habitants tout en renforçant la résilience du territoire face aux risques d'inondation.



Espace naturel sensible des berges de l'Yerres et périmètre du projet de renaturation - ©CD94

2.1.4 Poursuite du déploiement du Plan 50 000 arbres

Face à l'intensification des effets du changement climatique (vagues de chaleur plus fréquentes, sécheresses, précipitations intenses), le Département a adopté le 18 octobre 2021 son « Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne », visant à planter 50 000 arbres supplémentaires d'ici 2028 : 15 000 sur le foncier départemental et 35 000 en partenariat avec les acteurs locaux (communes, bailleurs sociaux, associations). Au-delà de leur capacité de captation du carbone, les arbres favorisent la biodiversité, améliorent le cadre de vie et la santé des habitants, limitent les îlots de chaleur urbains, contribuent à l'infiltration des eaux pluviales et constituent des supports privilégiés pour sensibiliser la population aux éco-gestes. Doté d'une autorisation de programme de 21,8 millions d'euros (dont 17,5 M€ de charge nette), le Plan bénéficie de financements du FS21 (1,66 M€), de la Métropole du Grand Paris (2 M€) et de la Région Île-de-France (2,5 M€). Depuis novembre 2021, jusqu'à décembre 2025, 33 114 arbres ont été plantés, dont 12 958 sur le foncier départemental et 20 156 par les partenaires locaux (communes, bailleurs, citoyens, nouveaux partenaires).



Bilan 2025 : une mobilisation renforcée des partenaires

En 2025, les communes et leurs groupements ont poursuivi activement leur engagement avec des projets d'envergure représentant un montant total de 11,2 M€, soutenus par 3,4 M€ de subventions départementales, permettant la désimperméabilisation de 20 978 m². Parmi les réalisations phares : la forêt urbaine de Joinville-le-Pont (2 326 équivalents-arbres plantés), l'arboretum de Champigny-sur-Marne (227 arbres), la plantation rue Abbé Jaeger à Alfortville (235 arbres). Les bailleurs sociaux ont également intensifié leurs plantations, avec notamment Paris Habitat qui a inauguré au printemps 2025 la plantation de 83 arbres dans la résidence des Mordacs - Clos des Mogatons à Champigny-sur-Marne, illustrant l'engagement des bailleurs pour verdir leur patrimoine.



Plantation de 83 arbres au sein de la résidence des Mordacs au clos des Mogatons par Paris Habitat à Champigny-sur-Marne ©CD94

De nouveaux partenaires ont rejoint le Plan en 2025, témoignant de son attractivité : les Hôpitaux Paris-Est Val-de-Marne ont planté 68 arbres à Saint-Maurice et la SEMMARIS 27 arbres à Chevilly-Larue. Sur le foncier départemental, la Direction des Espaces Verts et du Paysage (DEVP) privilégie la plantation de jeunes sujets pour favoriser le développement naturel et réduire les besoins en arrosage, avec une gestion différenciée des espaces, une diversification des essences locales et l'introduction d'espèces résistantes au changement climatique.

Sept opérations « Adopte ton arbre » pour mobiliser les citoyens

Le Département a organisé 7 opérations « Adopte ton arbre » en 2025, permettant aux Val-de-Marnais de planter des arbres dans leur jardin et de s'engager concrètement dans la végétalisation du territoire : 359 arbres donnés le 8 février au parc du Plateau à Champigny-sur-Marne, 188 le 15 mars à Villeneuve-le-Roi, 200 le 3 mai au Perreux-sur-Marne, 300 le 13 septembre à Thiais, 217 le 4 octobre à Villiers-sur-Marne, 265 le 8 novembre à Limeil-Brévannes et 350 le 6 décembre à Sucy-en-Brie. Au 31 décembre 2025, 5 937 arbres ont été plantés par les citoyens depuis le lancement du dispositif, témoignant d'une forte appropriation citoyenne de cette politique environnementale.

Des jalons symboliques pour marquer la progression du Plan

Deux moments forts ont ponctué l'année 2025. Le 25 000ème arbre du Plan 50 000 arbres a été planté par l'exécutif départemental le 26 mars 2025 au parc départemental de la Sausaie-Pidoux à Villeneuve-Saint-Georges, célébrant ainsi la première moitié du chemin accompli. Le 30 000ème arbre a été planté le 25 novembre 2025 sur le giratoire de la Ballastière à Bonneuil-sur-Marne, marquant une nouvelle étape significative. Au 31 décembre 2025, le compteur s'élève à 33 114 arbres, soit 66 % de l'objectif global. Il atteindra environ 37 000 arbres à l'issue de la quatrième saison de plantation en avril 2026, soit 74 % de l'objectif, témoignant de la dynamique collective portée par le Département et l'ensemble de ses partenaires pour renforcer la résilience du territoire face au dérèglement climatique.



Plantation du 25 000ème arbre au parc de la Sausaie
Pidoux à Villeneuve-Saint-Georges - ©CD94

B) Soutien à l'effort de désimperméabilisation des sols

2.1.5 Désimperméabilisation des sols : une stratégie pour renforcer la résilience du territoire

Face aux enjeux croissants de gestion des eaux pluviales, d'atténuation des îlots de chaleur urbains et de préservation de la biodiversité, le Département du Val-de-Marne a intégré la désimperméabilisation des sols comme axe prioritaire de sa politique environnementale. Cette stratégie s'inscrit en complémentarité du Plan 50 000 arbres et de la Stratégie Climat adoptée en juin 2024, visant à renforcer la résilience du territoire face au dérèglement climatique. En restaurant la perméabilité des sols, le Département favorise l'infiltration naturelle des eaux de pluie, réduit les risques d'inondation par la limitation du ruissellement, recharge les nappes phréatiques, limite le phénomène d'îlots de chaleur par évapotranspiration et crée des conditions favorables au développement de la végétation, à la création d'habitats pour la faune et la flore, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie.



Cette démarche génère ainsi des bénéfices multiples, à la fois environnementaux, climatiques et sanitaires, qui contribuent directement à l'adaptation du territoire aux effets du dérèglement climatique tout en réduisant son empreinte environnementale. Le Département poursuit son engagement pour étendre ces actions sur l'ensemble du territoire val-de-marnais, en mobilisant tous les leviers disponibles et en accompagnant ses partenaires dans cette transition écologique indispensable.

Une action prioritaire sur le patrimoine départemental

Le Département engage la désimperméabilisation de son propre patrimoine : parcs et Espaces Naturels Sensibles, collèges, crèches, équipements administratifs, délaissés de voirie et espaces publics. Les projets de plantation sur le foncier départemental intègrent systématiquement une réflexion sur la perméabilité des sols, privilégiant les techniques favorisant l'infiltration des eaux pluviales et le développement racinaire des arbres. Les opérations de renaturation, comme celle des berges de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges, participent également à cette dynamique en restaurant les fonctionnalités naturelles des sols et des zones humides.

50 014 m² désimperméabilisés grâce aux projets communaux en lien avec le Plan 50 000 arbres

Dans le cadre du soutien départemental aux communes et établissements publics pour leurs projets de plantation, 50 014 m² de surfaces ont été désimperméabilisés depuis le lancement du Plan 50 000 arbres en novembre 2021, dont 20 978m² uniquement pour 2025. Les projets phares incluent la forêt urbaine de Joinville-le-Pont (2 326 équivalents-arbres accompagnés de vastes surfaces désimperméabilisées), l'arboretum de Champigny-sur-Marne, et la requalification de la rue Abbé Jaeger à Alfortville. Ces aménagements transforment des espaces minéralisés (parkings, cours d'école, voiries) en espaces végétalisés perméables, permettant à l'eau de s'infiltrer naturellement dans le sol.



Plantation citoyenne de la forêt urbaine à Joinville-le-Pont durant la saison de plantation 2024-2025
©CD94

2.1.6 Déminéralisation et réaménagement de la cour du collège Henri Barbusse à Alfortville

Dans le cadre de la réhabilitation globale du collège Henri Barbusse à Alfortville, le Département a saisi l'opportunité de repenser entièrement l'aménagement de la cour pour améliorer à la fois le cadre de vie des collégiens et la gestion des eaux pluviales. Cette opération, menée conjointement par la Direction des Bâtiments et la Directions des Espaces Verts et du Paysage, illustre la volonté de concilier qualité d'usage et performance environnementale.



Une approche transversale entre Bâtiments et Espaces Verts

Les travaux, réalisés en 2025 pour un montant de 650 000 € TTC (274 €/m²), ont permis de réunir l'ancienne cour de l'école primaire à celle du collège en créant un espace unifié et accessible. Le nivellement de l'ensemble a supprimé les obstacles visuels et amélioré la circulation. Les arbres existants ont été préservés et mis en valeur par l'aménagement de banquettes plantées, tandis qu'une nouvelle entrée confère à l'établissement un parvis accueillant. La qualité esthétique des aménagements, en harmonie avec l'architecture des années 1930 du bâtiment réhabilité, contribue à créer un environnement scolaire valorisant pour les élèves et les équipes pédagogiques.

Sur le plan environnemental, l'opération a permis de déminéraliser 17 % de la surface de la cour, favorisant ainsi l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, même si des pollutions du sol rendent impossible l'infiltration sur certaines zones.

Un projet pilote riche d'enseignements

Cette réalisation démontre que la désimperméabilisation des cours d'établissement scolaire, bien qu'essentielle pour la gestion des eaux pluviales et l'adaptation au changement climatique, se heurte à des contraintes techniques et financières importantes. Le coût élevé de l'opération (deux fois supérieur à un simple réaménagement classique) et les contraintes de pollution héritées du passé industriel de certains sites nécessitent une anticipation accrue dans les phases d'études. Cette expérience a permis de nourrir la réflexion du Département pour optimiser les futures opérations de déminéralisation des cours de collèges.



Photos avant travaux - ©CD94



Photos après travaux - ©CD94



2.1.7 Désimperméabilisation partielle du parking au Domaine départemental des Marmousets à la Queue-en-Brie

En vue de la désimperméabilisation totale et de la reconfiguration du parking des Marmousets, le Département a réalisé en 2025 une première opération partielle expérimentale de désimperméabilisation. D'un coût de 120 016 € TTC financé par le Département et une aide régionale estimée à 48 006 €, ce projet pilote s'inscrit dans la stratégie départementale de gestion durable des eaux pluviales et de lutte contre les îlots de chaleur urbains. Cette opération constitue une étape préparatoire au réaménagement global du parking qui visera à diminuer le nombre de places de stationnement et à favoriser les surfaces de pleine terre.



Une démarche expérimentale pour optimiser les futures interventions

La désimperméabilisation a porté sur 550 m² du parking (soit environ 5 % de la surface totale de 10 975 m²), remplaçant l'enrobé existant par une couche de grave perméable. Plusieurs lanières ont été réalisées avec des épaisseurs de grave différentes, l'objectif étant de tester plusieurs types de sous-couches afin de trouver le bon équilibre entre portance des véhicules et infiltration des eaux de pluie. Des tests de portance et d'infiltration seront menés pour identifier le sol le plus performant au regard de ces deux objectifs. La sous-couche offrant les meilleures performances sera ensuite déployée lors du réaménagement global du parking, garantissant ainsi la durabilité et l'efficacité de l'aménagement définitif.

Des bénéfices attendus pour la gestion des eaux pluviales

Cette opération permet l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle, réduisant ainsi le ruissellement vers les réseaux d'assainissement et contribuant à la recharge des nappes phréatiques. Elle préfigure la reconstitution future de surfaces de pleine terre qui favoriseront la plantation d'arbres et de végétaux, renforçant la biodiversité et le rafraîchissement urbain. Cette démarche expérimentale s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Stratégie Climat départementale et illustre l'engagement du Département à adapter concrètement son patrimoine aux défis du dérèglement climatique.



Avant travaux - ©CD94



Pendant travaux - ©CD94



Après travaux - ©CD94

2.2 Agir pour une gestion raisonnée de la ressource en eau

A) Mise en œuvre de la Stratégie Eau en Val-de-Marne

2.2.1 Approbation de la Stratégie Eau à l'échelle du Val-de-Marne

Le Département du Val-de-Marne a adopté le 23 juin 2025 une Stratégie Eau ambitieuse qui marque un changement de paradigme : l'eau n'est plus seulement perçue comme une contrainte ou un risque, mais comme un levier d'adaptation, de résilience et d'attractivité territoriale. Cette évolution est d'autant plus nécessaire que 100 % des communes franciliennes sont potentiellement exposées à l'aléa ruissellement et que 26 % du territoire val-de-marnais se trouve en zone d'aléa retrait-gonflement des argiles moyen à fort. Face à l'alternance de périodes de sécheresses et de canicules avec des épisodes de pluies intenses, cette stratégie vise à coordonner l'ensemble des actions départementales liées à l'eau : gestion en milieu urbain, développement de la baignade, préservation des milieux aquatiques. Elle s'inscrit dans le cadre réglementaire européen avec la révision de la DERU (Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines) qui fixe le seuil maximal de déversement par temps de pluie à 2 %, ainsi que la Directive Cadre sur l'Eau, la réforme des redevances des agences de l'eau et la Stratégie Climat Départementale.



Six axes stratégiques pour 32 actions concrètes

La Stratégie Eau structure son action autour de six axes complémentaires mobilisant l'ensemble des services de la Direction de l'Assainissement et de la Qualité des Milieux Aquatiques (DAQUAMA). Le premier axe vise à améliorer le cadre de vie des Val-de-Marnais par une gestion intégrée de l'eau, en promouvant un accès élargi et sécurisé à l'eau dans l'espace public (baignade, fontaines, aménagements paysagers). Le deuxième axe ambitionne de réduire l'empreinte carbone du système départemental d'assainissement en optimisant les infrastructures et pratiques. Le troisième axe renforce la préservation des milieux naturels aquatiques (rivières, zones humides, biodiversité). Le quatrième axe adapte le service public d'assainissement au dérèglement climatique pour rendre les réseaux plus résilients face aux aléas. Le cinquième axe réduit les risques d'inondation, de pollution et de rupture d'accès à une eau de qualité. Enfin, le sixième axe développe une gestion partenariale renforcée avec les communes, intercommunalités, établissements publics territoriaux, syndicats de rivières, acteurs de la recherche, associations et services de l'État.

Un déploiement progressif et des outils de pilotage innovants

Les 32 actions de la stratégie s'échelonnent sur plusieurs années à partir de 2025, avec des jalons importants comme l'élaboration du nouveau Schéma Directeur Départemental d'Assainissement prévue pour 2027. Chaque action fait l'objet d'une fiche détaillée précisant le calendrier, les moyens de mise en œuvre et les indicateurs de suivi. Parmi ces indicateurs figurent le nombre de projets promouvant la gestion durable des eaux pluviales, les surfaces désimperméabilisées par an, la qualité bactériologique, physicochimique et écologique en Seine et en Marne, le nombre de chantiers bas carbone réalisés annuellement et le nombre de branchements contrôlés. Le Département assure actuellement le suivi de 54 points de déversement sur son réseau d'assainissement. Cette stratégie s'inscrit en complément des partenariats déjà engagés au travers d'outils dédiés comme les PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations) et les Contrats de Territoires.

Une gouvernance collaborative au service d'une politique de l'eau responsable

La mise en œuvre de cette stratégie repose sur une gouvernance collaborative qui rassemble les acteurs du territoire autour d'une vision cohérente de la gestion de l'eau. Cette approche intègre l'innovation, illustrée par les premières ouvertures de sites de baignade durant l'été 2025, et fait de l'eau un levier de transformation territoriale face aux défis climatiques.

2.2.2 Pérenniser le réseau départemental d'assainissement : Les travaux structurants réalisés en 2025

Le Département du Val-de-Marne assure la gestion et l'entretien d'un réseau d'assainissement de plusieurs centaines de kilomètres, infrastructure essentielle pour la préservation de la santé publique, de la qualité des cours d'eau et de la protection de l'environnement. Face au vieillissement du patrimoine, aux besoins d'adaptation aux nouvelles normes environnementales et aux projets d'urbanisation, le Département a engagé en 2025 un programme ambitieux de réhabilitation et de modernisation de son réseau. Ces travaux, d'un montant total de plus de 14 millions d'euros, visent à garantir le bon fonctionnement du système d'assainissement, à prévenir les pollutions et à améliorer la résilience du territoire face aux risques d'inondation et de débordement.



Réhabilitation de l'ouvrage unitaire avenue Général Leclerc à Alfortville

Le Département a réhabilité 252 mètres d'ouvrage unitaire visitable datant de 1896 avenue Général Leclerc à Alfortville, pour un montant de 2 millions d'euros HT. Les travaux ont consisté en une réhabilitation complète par injection de collage, reprise des regards et reprise des branchements par gainage, permettant de pérenniser cet ouvrage centenaire et d'assurer la continuité du service d'assainissement dans ce secteur urbain dense.



Avant travaux - ©CD94



Pendant travaux - ©CD94



Après travaux - ©CD94

Réhabilitation du collecteur d'eaux pluviales au centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges

À Villeneuve-Saint-Georges, 665 mètres de collecteur d'eaux pluviales non visitable ont été réhabilités avenue de la République et parc de la Chevrette, pour un budget de 900 000 € HT. Les travaux, réalisés essentiellement par gainage et incluant le nettoyage des canalisations par robot haute pression, ont nécessité des interventions nocturnes pour limiter les nuisances et maintenir la circulation. Cette opération améliore significativement la gestion des eaux pluviales dans le centre-ville et réduit les risques d'inondation.

Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales à Sucy-en-Brie

Le Département a réhabilité l'ensemble de l'ouvrage d'eaux pluviales non visitable sous le boulevard Louis Boon, la rue Maurice Berteaux et l'avenue Winston Churchill à Sucy-en-Brie. Les travaux, d'un montant de 900 000 € HT, ont porté sur un linéaire de 965 mètres et ont consisté en la réhabilitation du collecteur et des regards, essentiellement par gainage, garantissant la pérennité du réseau et l'évacuation efficace des eaux pluviales.



Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales à Sucy-en-Brie - ©CD94

Reconstruction en urgence du réseau avenue Marx Dormoy à Champigny-sur-Marne

À la suite d'écoulements d'eaux usées dans l'enceinte du collège Willy Ronis situé en contrebas de l'avenue Marx Dormoy, le Département a procédé à la reconstruction en urgence de 50 mètres de collecteur non visitable pour un budget de 370 000 € HT. Cette intervention rapide a permis de protéger la santé des élèves et du personnel, et de rétablir le bon fonctionnement du réseau d'assainissement.



Travaux de reconstruction en urgence du réseau à Champigny-sur-Marne - ©CD94

Redimensionnement du collecteur d'eaux usées rue des Mèches à Créteil

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la ZAC du Haut Mont-Mesly à Créteil, qui prévoit la création de près de 1 000 logements supplémentaires, le Département a redimensionné le collecteur départemental existant rue des Mèches (RD86). Le collecteur actuel, très dégradé et de sections diverses, n'était pas en capacité d'accueillir les effluents supplémentaires. Les travaux, d'un budget de 710 000 € HT portant sur une centaine de mètres, permettront d'éviter les débordements et pollutions éventuelles, accompagnant ainsi le développement urbain du secteur dans des conditions sanitaires et environnementales optimales.



Travaux de redimensionnement du collecteur d'eaux usées à Créteil - ©CD94

Reconstruction de la station Foch au Perreux-sur-Marne : un chantier d'envergure

Le projet le plus ambitieux concerne la reconstruction de la station de pompage Foch au Perreux-sur-Marne, pour un budget de 9,6 millions d'euros HT. Lancés en décembre 2025 pour une fin prévue en juillet 2027, les travaux incluent l'installation d'un système de pompage DIP Triplex pour augmenter le débit, l'augmentation du diamètre du collecteur sous la voirie sur 950 mètres, ainsi que la réfection et la mise en conformité des branchements particuliers situés boulevard Foch. Cette opération permettra d'améliorer l'accessibilité pour une meilleure exploitation, d'optimiser le fonctionnement de la station, et de garantir la mise en conformité de sa fonction de transport des effluents sans déversements, contribuant ainsi à la protection du milieu naturel et à la qualité de la Marne.

Ces investissements témoignent de l'engagement du Département pour maintenir et moderniser son réseau d'assainissement, infrastructure invisible mais indispensable au bon fonctionnement du territoire et à la préservation de l'environnement.

B) Organisation d'actions de sensibilisation aux enjeux de l'eau

2.2.3 Actions de sensibilisation aux enjeux en lien avec l'eau et l'assainissement auprès du grand public

Face aux enjeux croissants de préservation des milieux aquatiques et dans le contexte de l'ouverture de 4 sites de baignade dans le Val-de-Marne, le Département a déployé en 2025 une stratégie de sensibilisation du grand public aux questions liées à l'eau et à l'assainissement. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Climat Départementale 2024-2028 et anticipe les exigences de la Directive européenne 2024/3019 du 27 novembre 2024 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines. Les objectifs poursuivis sont multiples : sensibiliser les Val-de-Marnais aux enjeux de l'eau, faire connaître le rôle du Département en matière d'assainissement, encourager les habitants à réaliser une enquête de conformité de leur logement, diffuser les bons gestes en cas d'inondation, communiquer sur les métiers de l'eau et limiter les déchets solides comme les lingettes dans le système départemental d'assainissement.



Trois événements phares pour toucher un large public en 2025

Le Département s'est associé à trois événements majeurs permettant de toucher directement les habitants du territoire. Le 17 mai 2025, lors de Plage Bleue Nature au parc de la Plage Bleue de Valenton, un stand pédagogique a été animé autour de la préservation des milieux aquatiques. Le 25 mai, les Jeux du Val-de-Marne et l'événement Cycl'eau 94 à Créteil ont offert l'occasion de présenter le rôle du Département en matière d'assainissement auprès d'un public familial. Enfin, le 13 juillet à Saint-Maur-des-Fossés, le Big Jump 2025, événement célébrant l'ouverture de sites de baignade en Marne, a permis de sensibiliser aux enjeux de qualité de l'eau et de baignade. Lors de ces trois manifestations, la DAQUAMA a déployé des supports pédagogiques et des activités ludiques abordant le grand et le petit cycle de l'eau, le risque inondation et les gestes éco-responsables, développés en partenariat avec la Direction de la Communication.



Sensibilisation du grand public dans le cadre des Jeux du Val-de-Marne - ©CD94

Une démarche de sensibilisation appelée à s'intensifier

L'année 2025 a constitué une phase de lancement avec la conception de supports pédagogiques innovants, la participation aux Journées du Patrimoine et la réalisation de balades urbaines sur le risque inondation. Cette première étape a permis de tester différents formats de médiation et d'identifier les messages les plus percutants auprès des différents publics. Pour 2026, la stratégie va monter en puissance avec le lancement d'actions de sensibilisation ciblées autour des métiers de l'eau et de l'assainissement, notamment via l'organisation de forums des métiers. Une attention particulière sera également portée à la sensibilisation des usagers non domestiques aux problématiques des graisses, micropolluants et déchets solides, sources majeures de dysfonctionnements dans les réseaux d'assainissement.



Sensibilisation du grand public dans le cadre des Jeux du Val-de-Marne - ©CD94

2.2.4 Organisation de l'exercice zonal de crise inondation HYDROS 25

Le Département du Val-de-Marne fait face à un enjeu majeur de résilience face aux inondations : 27 communes sur 47 sont situées en zone inondable, représentant 20 % du territoire départemental. Ce risque concerne directement 250 000 habitants et impacte indirectement environ 400 000 personnes. À l'échelle francilienne, plus de 900 000 Franciliens vivent en zone d'inondation potentielle, auxquels s'ajoutent 1,4 million de personnes impactées hors zones inondées. Les crues majeures récentes de 2016 et 2018 ont rappelé l'urgence de maintenir et perfectionner les dispositifs de gestion de crise. C'est dans ce contexte que le Département s'est engagé pleinement dans l'exercice zonal HYDROS 25, initié par la zone de défense et de sécurité de Paris.



Un engagement renforcé dans la prévention des inondations

Dans un contexte de changement climatique marqué par l'intensification et la récurrence des phénomènes de crues, le Département du Val-de-Marne a réaffirmé en 2025 son rôle majeur en matière de prévention des inondations, en obtenant la reconduction d'une convention avec la Métropole du Grand Paris dans le cadre de la loi dite « Fesneau ». Cette convention permet au Département de poursuivre l'exercice opérationnel de la mission de défense contre les inondations, composante essentielle de la compétence GEMAPI, en capitalisant sur une expertise historique reconnue et des moyens techniques éprouvés.

Propriétaire et gestionnaire des digues fluviales, murettes anti-crue et systèmes d'endiguement protégeant les rives de la Seine et de la Marne, le Département assure la surveillance, l'entretien, la mise en conformité et l'exploitation de ces ouvrages structurants, contribuant directement à la protection des populations, des infrastructures stratégiques et des territoires urbanisés exposés. Cette action s'inscrit pleinement dans une approche de développement durable, en conciliant sécurité des personnes et des biens, préservation des milieux aquatiques et adaptation du territoire aux risques climatiques. La reconduction de cette convention traduit la reconnaissance du rôle central du Département dans la prévention des inondations et garantit la continuité d'une action publique cohérente, coordonnée et efficace, au service de la résilience du territoire val-de-marnais face aux aléas hydrauliques.

C'est dans ce contexte que le Département s'est engagé pleinement dans l'exercice zonal HYDROS 25, initié par le Secrétariat général de la Zone de défense et de sécurité de Paris (SGZDS) de la Préfecture de Police.

Une semaine de mobilisation intensive en octobre 2025

Organisé lors de la journée nationale de la résilience, l'exercice s'est déroulé sur deux semaines consécutives en octobre 2025. Du 6 au 12 octobre, un exercice interne CD94 a mobilisé la Direction de la Voirie et des Mobilités (DVM) et la Direction de l'Aménagement, de la Qualité de l'Urbanisme et de l'Aménagement (DAQUAMA), combinant exercice de terrain et réunion de la cellule de crise. Puis, du 13 au 17 octobre, l'exercice zonal HYDROS 25 s'est déployé en trois phases distinctes, chacune testant des capacités opérationnelles spécifiques. La phase 1 (13 octobre) a consisté en un exercice terrain permettant de vérifier la mise en œuvre concrète des procédures d'intervention. La phase 2 (14-15 octobre) a simulé le fonctionnement de la cellule de crise départementale face à une montée des eaux. Enfin, la phase 3 (16-17 octobre) a testé les capacités de retour à la normale, aspect crucial souvent négligé dans les exercices de crise.



Activation de la vanne anti-crue du canal de Joinville-Saint-Maur dans le cadre de l'exercice HYDROS 2025 - ©CD94

Une mobilisation partenariale inédite autour des réseaux

L'exercice HYDROS 25, centré sur la thématique des réseaux, a réuni une diversité d'acteurs sans précédent. 17 communes val-de-marnaises, 2 établissements publics territoriaux (EPT), la Préfecture du Val-de-Marne, la DRIEAT-UD94, l'ARS-DD94, la DDFIP, la Délégation militaire départementale et Haropa-Port ont participé activement. Les opérateurs de réseaux stratégiques (ENEDIS, GRDF, Eau de Paris, SEDIF, SIAAP) ont également été impliqués, reconnaissant le caractère critique de leurs infrastructures en situation de crue. Au sein du Département, la coordination a été assurée par la DAQUAMA en lien avec la DAE (SESER, SIDRA, SGF), la DAP (SCT), le SP2S, ainsi que la DVM et la Délégation gestion de crise et plan de continuité d'activité. Cette mobilisation pluripartenariale visait à tester la coordination interservices et inter-institutions, élément déterminant pour une gestion de crise efficace.



Pose des batardeaux pour la mise en sécurité du site de Rieffel à Maisons-Alfort dans le cadre de l'exercice HYDROS 25 - ©CD94

Des objectifs opérationnels au service de l'amélioration continue

L'exercice poursuivait quatre objectifs prioritaires : former les équipes opérationnelles à la gestion de crise inondation, favoriser l'appropriation de la documentation de crise par l'ensemble des participants, identifier les points à améliorer dans les procédures existantes, et mettre à jour la documentation de crise en fonction des retours d'expérience. Trois ans après le dernier exercice de novembre 2022, cette nouvelle édition a permis de mesurer les progrès accomplis et d'anticiper les évolutions nécessaires, garantissant ainsi une montée en compétence continue des services départementaux face à un risque majeur qui concerne près d'un Val-de-Marnais sur deux.

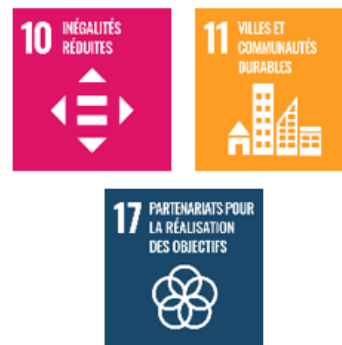
3

FAVORISER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

Focus : Le dispositif « L'Heure Civique val-de-marnaise » en 2025

L'Heure Civique récompensée par les Départements de France

Le Val-de-Marne a été récompensé du prix de l'innovation « Une chance pour la solidarité » lors du 94e Congrès des Départements de France à Albi, pour son rôle dans la création et le développement de L'Heure Civique. Cette distinction, partagée avec les Départements de Charente-Maritime, de Vendée, de Mayenne et du Finistère, reconnaît le caractère innovant de cette initiative qui invite chaque habitant à offrir une heure par mois de son temps pour une action solidaire. En récompensant cette initiative, l'Assemblée des Départements de France rappelle que les Départements sont les premiers acteurs de la solidarité et confirme le rôle majeur du Val-de-Marne dans l'accompagnement des publics les plus fragiles et dans la construction d'un modèle social innovant, fondé sur l'entraide et la participation citoyenne.



Une réponse humaine et concrète aux enjeux sociaux

Cette démarche, née de la conviction que la solidarité va au-delà de l'action publique et inspirée par l'élan de solidarité lors de la pandémie de Covid-19, se veut simple, concrète et humaine. Qu'il s'agisse de faire les courses pour une personne âgée, d'accompagner un voisin handicapé, de soulager un aidant, de participer à l'organisation d'un événement local ou encore de contribuer à la propreté d'un quartier, ces gestes du quotidien permettent d'améliorer réellement la vie de ceux à qui ils sont destinés. L'Heure Civique s'est ainsi imposée comme une réponse de proximité, complémentaire aux solidarités familiales et institutionnelles, aux enjeux sociaux auxquels les Départements doivent faire face, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

Un dispositif qui mobilise le territoire val-de-marnais



En Val-de-Marne, L'Heure Civique rassemble 13 villes adhérentes et mobilise 1 200 volontaires inscrits qui ont déjà réalisé plus de 1 500 heures civiques à travers 110 actions concrètes. Ces chiffres témoignent de l'appropriation du dispositif par les habitants et de leur volonté de s'engager pour renforcer les liens sociaux et la solidarité de proximité. Cette initiative illustre l'engagement du Département en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité intergénérationnelle, et démontre que les citoyens peuvent être acteurs du vivre-ensemble et contribuer, à leur échelle, à améliorer la qualité de vie et le bien-être de tous sur le territoire val-de-marnais.

L'Heure Civique Val-de-Marnaise à Villeneuve-le-Roi
©L. Schoenhentz - CD94

3.1 Réduire les inégalités territoriales en améliorant l'accompagnement du Département

A) Evènements « Emploi » organisés avec France Travail dans chaque Etablissement Public Territorial du Val-de-Marne

3.1.1 Organisation de trois forums emploi multisectoriels pour les allocataires du RSA

En 2025, le Département du Val-de-Marne a organisé trois forums emploi multisectoriels dédiés aux allocataires du RSA, en partenariat avec France Travail et les Établissements Publics Territoriaux (EPT). Portés par le Service Insertion Emploi (SIE) de la Direction de l'Autonomie, des Solidarités, de l'Insertion et de la Prévention des Exclusions (DASIPE), ces événements s'inscrivent dans la politique départementale d'accompagnement vers l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail. Ils facilitent la mise en relation directe entre allocataires, appuyés par leurs référents RSA, et employeurs du territoire proposant des opportunités concrètes dans des secteurs en tension. Au total, ces trois forums ont réuni 970 allocataires et généré 300 candidatures retenues, démontrant l'efficacité de cette approche territoriale et partenariale.



Forum GPSEA du 6 novembre : 550 participants et 107 candidatures retenues à la CCI de Créteil

Le premier forum, organisé sur le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir (EPT 11), s'est tenu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Créteil. Cette journée a réuni 550 allocataires autour d'une quinzaine d'exposants, avec une organisation articulée en deux séquences : découverte des métiers puis entretiens de type « job dating ». L'offre était structurée sur six espaces thématiques. L'Espace Recruteurs mobilisait 9 entreprises dans les services à la personne (Bien Vieillir, Maison Perce-Neige), la vente et grande distribution (Leclerc), le BTP (GEIQ, Altrad Arnholdt, SBC Insertion), l'énergie (Enedis), l'aéroportuaire (Aerowork) et l'intérim (Triangle Intérim). L'Espace Formation réunissait 4 structures de référence (CMA, GRETA, AFPA, Campus Gallois). L'Espace Partenaires et Institutionnels rassemblait le Département, France Travail et CAP 94. L'Espace Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) proposait des démonstrations concrètes animées par France Travail pour les secteurs de la vente, de l'industrie et du service à la personne. L'Espace découverte des métiers offrait des immersions professionnelles via casques de réalité virtuelle, animé par la Cité des Métiers. Enfin, l'Espace Entrepreneurat proposait un atelier création d'entreprise animé par la CCI. À l'issue de ce forum, 107 candidatures ont été retenues, soit un taux de conversion de près de 20 %.



Forum de l'emploi organisé à la CCI de Créteil le 06/11/25 - ©CD94

Forum PEMB du 9 décembre : 140 participants et 53 candidatures retenues à Villiers-sur-Marne

Le deuxième forum, organisé conjointement avec France Travail et l'Établissement Public Territorial 10 (Paris Est Marne & Bois), s'est tenu au centre municipal L'Escale à Villiers-sur-Marne. Cette matinée a réuni 140 allocataires et une quinzaine d'exposants autour de cinq espaces thématiques. L'Espace Recruteurs mobilisait 12 entreprises avec une forte représentation du secteur Services à la Personne et Autonomie (Destia, Petits-fils, Domisurmane, AVAD, O2, Vitalliance, Bien Vieillir), ainsi que la

vente, l'hôtellerie-restauration (StaffMe Intérim), le paramédical (Korian), le BTP (Staffmatch Intérim, GEIQ) et deux SIAE (SBC Insertion et Confluences). L'Espace Formation, animé par l'AFPA, proposait des conseils sur les parcours de qualification. L'Espace Conseil offrait un atelier pratique « 5 minutes pour convaincre » animé par France Travail. L'Espace Institutionnel, tenu par le SIE du Département, informait sur les dispositifs d'accompagnement et les droits liés au RSA. L'Espace Innovation proposait une immersion professionnelle via casques de réalité virtuelle, animée par la Cité des Métiers. Ce forum a généré 53 candidatures retenues, soit un taux de conversion de près de 38 %.



Forum de l'emploi organisé à L'Escale à Villiers-sur-Marne le 09/12/25 - ©CD94

Forum GOSB du 18 décembre : 280 participants et 140 candidatures retenues à la Cité des Métiers à Choisy-le-Roi

Le troisième forum, organisé en partenariat avec l'Établissement Public Territorial 12 (Grand Orly Seine Bièvre) et France Travail, s'est tenu à la Cité des Métiers à Choisy-le-Roi. Cet événement d'envergure a accueilli 280 allocataires, témoignant de la forte mobilisation des publics éloignés de l'emploi. L'organisation s'articulait autour de quatre pôles. L'Espace Recruteurs mobilisait 10 entreprises dans la logistique (FNAC DARTY), le BTP et la propreté (GSF Propreté), les transports et la maintenance (RATP, RGS), l'industrie-maintenance (Rungis Groupement d'Entreprises) et le commerce-vente (SLEEVE International). Le secteur de l'insertion était représenté par trois SIAE (Accélérateur groupe StaffMe, Potager de Marianne, Baseo Groupe Idées) et le GEIQ. L'Espace Formation réunissait 6 organismes (AFPA, AFTRAL, GRETA, GSM MASTER, IFFCOM-IFFEN, Pôle S). L'Espace Partenaires et Institutionnels rassemblait le Département, l'EPT 12, France Travail, AKTO, la CMA et Cap Emploi. L'Animation Technique proposait deux ateliers innovants : réparation de smartphones et découverte des métiers avec casques de réalité virtuelle. Ce forum a généré 140 candidatures retenues, soit un taux de conversion exceptionnel de 50 %, le plus élevé des trois forums.



Forum de l'emploi organisé à la Cité des Métiers le 18/12/25 - ©CD94

Un bilan positif illustrant l'engagement départemental en faveur de l'insertion professionnelle

Ces trois forums emploi démontrent l'efficacité de l'approche territoriale et partenariale du Département. En créant des espaces de rencontre privilégiés, en proposant des découvertes de métiers immersives et en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion, le Département contribue concrètement à faciliter les parcours d'insertion des publics fragiles sur l'ensemble du territoire val-de-marnais.

B) Amélioration de l'offre médico-sociale et d'accueil en crèche départementale

3.1.2 Simplification des démarches d'admission en établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour les bénéficiaires d'une orientation médico-sociale

Depuis le 1er mai 2024, les bénéficiaires d'une orientation médico-sociale délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) disposent d'un espace usager dédié sur ViaTrajectoire, plateforme en ligne gratuite et sécurisée, pour candidater directement auprès des établissements et services médico-sociaux (ESMS). Ce dispositif numérique permet aux usagers de consulter leurs décisions d'orientation, de rechercher et contacter des ESMS, et surtout de remplir le Dossier Unique d'Admission (DUA) valable pour tous les établissements. Les usagers sont informés de cette procédure via un encart intégré dans les notifications d'orientations envoyées par la MDPH.

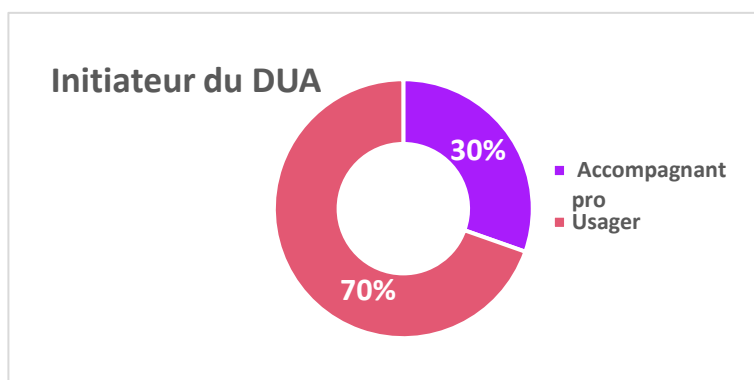


L'habilitation « Accompagnant professionnel PH » : un dispositif pour réduire la fracture numérique

Conscient que tous les usagers n'ont pas la capacité de réaliser ces démarches seuls, le Département a ouvert le 1er juillet 2025 l'habilitation « Accompagnant professionnel PH » aux agents de la MDPH et aux professionnels déjà présents dans ViaTrajectoire. Cette nouvelle habilitation permet, avec l'accord de l'usager, de compléter le DUA, d'ajouter des pièces jointes, d'envoyer des demandes d'admission en quelques clics et de suivre leur avancement dans un tableau de bord dédié. Il est prévu d'élargir cette habilitation à d'autres professionnels (ESMS, CMP, CCAS), renforçant ainsi l'accessibilité du dispositif pour les personnes éloignées des outils numériques.

Des résultats encourageants et une progression constante des usages

Depuis l'ouverture de l'espace usager, les chiffres témoignent d'une appropriation progressive du dispositif : 1 407 connexions réalisées par 627 usagers sur l'année, soit une moyenne de deux connexions par usager. Au 31 décembre 2025, 288 DUA avaient été créés (environ 24 par mois) et 194 ont été effectivement envoyés aux établissements, soit un taux de finalisation d'environ 67%. Chaque DUA est envoyé en moyenne à une dizaine de structures, démontrant l'intérêt de la mutualisation permise par le système. Particulièrement significatif, 107 de ces DUA ont été réalisés avec l'habilitation « Accompagnant professionnel PH », soit près de 37% des DUA envoyés, confirmant l'utilité de ce dispositif d'accompagnement pour les personnes les plus vulnérables.



Répartition du nombre de demandeurs de DUA par catégorie-
©CD94

Une dématérialisation au service de l'efficacité et de l'environnement

À terme, l'intégralité des candidatures devront être déposées dans ViaTrajectoire. Cette dématérialisation mutualise et rationalise les besoins de communication, évite la multiplication des impressions papier et simplifie considérablement les démarches administratives. Ce système d'information de suivi des orientations constitue un progrès majeur vers l'accessibilité numérique des démarches médico-sociales pour les personnes en situation de handicap dans le Val-de-Marne.

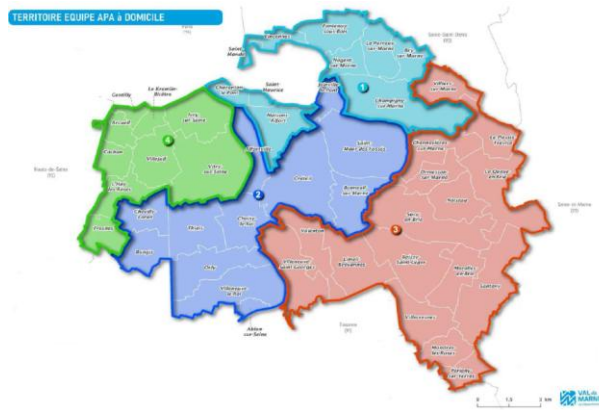
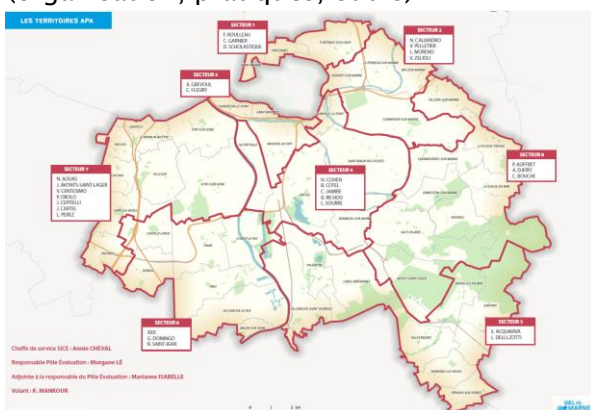
3.1.3 Mise en place d'une nouvelle sectorisation des services de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APAD)

Le Val-de-Marne connaît un vieillissement accéléré de sa population avec le départ en retraite des Baby-Boomers, impactant directement les services départementaux de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile. Depuis 2001, les équipes étaient organisées sur 8 secteurs, mais cette organisation n'était plus adaptée aux réalités de terrain : inégalités en termes de vieillissement, offre de services et besoins variables selon les secteurs. L'analyse menée en 2022-2023 a révélé une répartition inégale des dossiers générant des disparités en matière de délais de traitement, de charge de travail et de qualité de suivi.



Adapter l'organisation territoriale au vieillissement accéléré de la population

Le projet de nouvelle sectorisation, abouti en mai 2025, résulte d'un travail méthodique et participatif mené sur trois années. Après la collecte de 300 données clés issues de l'INSEE, du Département, de la CNSA et d'une enquête menée en 2024, trois scénarios de découpage territorial ont été identifiés en mars 2024, puis analysés lors d'ateliers participatifs. Le scénario retenu en octobre 2024 propose une organisation en 4 secteurs au lieu de 8, permettant de mieux prendre en compte les changements démographiques. Ce projet a mobilisé 12 ateliers participatifs, 60 participants (agents du service SICE) et représenté 175 heures de travail collectif. De novembre 2024 à mars 2025, de nouveaux ateliers ont permis d'harmoniser le fonctionnement des secteurs (organisation, pratiques, outils).



L'ancienne sectorisation de l'APAD en 8 secteurs - ©CD94 Nouvelle sectorisation de l'APAD en 4 secteurs - ©CD94

Un redéploiement stratégique des équipes pour une qualité de service homogène

Entre mars et avril 2025, la phase opérationnelle s'est concrétisée : mise à jour des logiciels métiers, modification des outils et documents, réorganisation des bureaux, et communication ciblée auprès des collègues et partenaires. Le lancement en mai 2025 a permis un redéploiement des équipes en fonction du volume des demandes, pour une instruction, une évaluation et un suivi plus efficaces. Cette réorganisation vise un traitement des dossiers au fil de l'eau, sans rupture, et une harmonisation des délais et procédures d'intervention sur l'ensemble du département, garantissant à chaque usager la même qualité de service.

Une expérimentation suivie pour mesurer les bénéfices de la réforme

De mai à décembre 2025, une phase d'expérimentation a permis d'ajuster la nouvelle organisation et de poursuivre l'harmonisation. Les indicateurs de suivi portent sur quatre axes : nombre de situations suivies par agent, délais de traitement, retours usagers et partenaires, et utilisation des outils. Un bilan complet sera réalisé en 2026 pour mesurer les résultats attendus : réduction et maîtrise des délais, amélioration de la qualité et de la continuité de service, et harmonisation des pratiques professionnelles sur l'ensemble du territoire départemental.

3.1.4 Amélioration de l'accueil des enfants grâce au regroupement de crèches départementales

En 2025, le Département du Val-de-Marne a engagé une réorganisation de son réseau de crèches pour améliorer l'accueil des jeunes enfants face à la pénurie de professionnels de la petite enfance. Cette démarche a conduit au regroupement de six crèches départementales avec des structures voisines, permettant d'optimiser les équipes éducatives et de renforcer la qualité du service proposé aux familles. Cette réorganisation s'inscrit dans le respect des obligations réglementaires fixées par le décret n°2021-1192 du 30 août 2021, qui impose des taux d'encadrement stricts garantissant la sécurité et le bien-être des enfants (1 professionnel pour 5 enfants ne marchant pas et 1 pour 8 enfants marchant). Le regroupement des enfants et des équipes a permis de consolider les effectifs professionnels, d'améliorer la continuité éducative et d'offrir un accueil de meilleure qualité.



114 enfants supplémentaires accueillis grâce à une meilleure organisation

Cette réorganisation a permis d'accueillir 114 enfants supplémentaires dans le réseau départemental, parmi les 371 nouvelles places disponibles, offrant ainsi une solution de garde à autant de familles val-de-marnaises. Les professionnels ont été redéployés vers les crèches d'accueil, permettant de constituer des équipes renforcées et stables, favorisant ainsi la continuité du projet éducatif et un meilleur accompagnement des enfants au quotidien. La mutualisation des ressources matérielles (mobilier pédagogique et administratif, électroménager) entre les structures a permis de moderniser certains espaces d'accueil sans investissement supplémentaire, tout en limitant la production de déchets et la consommation de nouvelles ressources.



permettant de constituer des équipes renforcées et stables, favorisant ainsi la continuité du projet éducatif et un meilleur accompagnement des enfants au quotidien. La mutualisation des ressources matérielles (mobilier pédagogique et administratif, électroménager) entre les structures a permis de moderniser certains espaces d'accueil sans investissement supplémentaire, tout en limitant la production de déchets et la consommation de nouvelles ressources.

Des bénéfices environnementaux significatifs

Au-delà de l'amélioration du service aux familles, cette réorganisation a généré des effets positifs sur l'empreinte environnementale du réseau de crèches départementales. La fermeture temporaire de six sites a permis de réaliser des économies énergétiques significatives et de réduire le nombre de points de livraison, contribuant ainsi à une diminution globale des émissions de CO₂. Le réemploi systématique des équipements entre structures a évité de nouvelles commandes et limité la production de déchets.

C) Poursuite de la mise en œuvre du Plan Autisme 2023-2028, grande cause départementale :

3.1.5 2^{ème} édition de « Lumière sur l'autisme » au pavillon des Archives à Créteil

Le 22 novembre 2025, le Département du Val-de-Marne a organisé l'événement « Lumière sur l'autisme » au Pavillon des Archives départementales, une journée de sensibilisation et de valorisation de l'action publique en faveur des personnes concernées par l'autisme et de leurs proches aidants. Cette manifestation s'inscrit dans l'engagement du Département pour l'inclusion et l'autonomie des personnes en situation de handicap, conformément à sa politique publique de solidarité territoriale. L'événement a réuni 130 participants autour de deux spectacles artistiques inclusifs et d'une exposition présentant le bilan des actions départementales, témoignant de la volonté de la collectivité de sensibiliser le grand public aux enjeux de l'autisme tout en célébrant les parcours et les talents des personnes concernées.



Une organisation mobilisant moyens humains et artistiques

Trois compagnies artistiques ont été mobilisées pour animer deux spectacles : « Haut en couleurs ! » par Les Sœurs Lampions, attirant 80 personnes, et « L'essentiel est invisible » par En Plein Chœur et MyFavorite, rassemblant 50 personnes. Ces représentations, portées par 5 intervenants artistiques, ont permis de sensibiliser le public de manière créative et émouvante aux réalités de l'autisme. 100 % des spectateurs se sont déclarés satisfaits par l'événement dans son ensemble, et 95 % des personnes ont apprécié l'accessibilité du lieu. Ces retours témoignent de la réussite de cette initiative et de la pertinence du format choisi pour sensibiliser le public tout en valorisant les actions du Département.



Spectacle « Haut en couleurs » des Sœurs Lampions, un spectacle sensoriel en Makaton - ©CD94

Un engagement réaffirmé pour l'inclusion

« Lumière sur l'autisme » illustre la volonté du Département de placer les personnes concernées par l'autisme et leurs proches aidants au cœur de ses politiques publiques. En proposant un événement culturel accessible, en exposant les réalisations concrètes de la collectivité et en mobilisant les acteurs internes et externes, le Département réaffirme son engagement pour l'inclusion, l'autonomie et l'épanouissement de tous les Val-de-Marnais, quels que soient leurs besoins spécifiques.

3.1.6 Lancement du projet « Archipel » à la Queue-en-Brie pour adultes autistes

En 2022, l'Institut Le Val-Mandé (ILVM) a remporté un appel à projet conjoint entre le Département et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France pour la création d'une plateforme d'accompagnement adaptée aux besoins spécifiques des personnes adultes autistes dans le Val-de-Marne. Ce projet, baptisé « Archipel », vise à répondre au manque critique de places pour adultes autistes dans le département, en proposant une offre d'accueil diversifiée combinant places médicalisées et non médicalisées, en internat, accueil de jour, dans et hors les murs. La plateforme facilite également les accueils en urgence dans une logique de soutien aux personnes vivant à domicile et à leurs aidants.



Un projet déployé à La Queue-en-Brie dans une zone sous-équipée

Le projet Archipel sera implanté à La Queue-en-Brie sur le site hospitalier Les Murets (Hôpitaux Paris-Est Val-de-Marne), sur le Plateau Briard, une zone dite « blanche » peu pourvue en structures médico-sociales. Ce choix stratégique répond aux attentes du cahier des charges en couvrant un territoire insuffisamment équipé, facilitant ainsi la vie sociale des résidents et le maintien du lien familial grâce à la proximité géographique. La pose de la première pierre est prévue en 2026. Le projet disposera d'une capacité d'accueil de 54 places : 42 places en hébergement permanent réparties en 7 unités de 6 places (36 places médicalisées et 6 places non médicalisées de type foyer de vie) incluant des places d'accueil temporaire et d'accueil de nuit, 12 places d'accueil de jour (5 médicalisées et 7 non médicalisées) incluant des places d'accueil temporaire, et 1 studio destiné aux familles.



Le futur établissement Archipel (dessin d'intention, - ©Adquatio Architectes)

Une activité « Hors les murs » déjà opérationnelle depuis novembre 2024

À la demande du Département, l'ILVM a confirmé sa capacité à mettre en œuvre le projet « Hors les murs » avant l'ouverture de l'établissement. Cette activité s'est traduite par l'installation d'un accueil de jour d'une capacité de 12 places dans des locaux loués par l'Hôpital des Murets, ayant pu démarrer suite à une visite de conformité favorable le 21 novembre 2024. Les missions consistent en une aide aux aidants, un relaying pour le répit des aidants et un accueil en journée dans les locaux deux jours par semaine. Le projet repose sur l'individualisation du suivi : évaluation diagnostique et fonctionnelle, co-élaboration du projet personnalisé, interventions conformes aux recommandations de la Haute Autorité de Santé, et accès aux loisirs, à la culture et aux soins.

Une architecture pensée pour les besoins sensoriels des personnes autistes et un investissement départemental de 3,1 millions d'euros par an

Sous maîtrise d'ouvrage de l'Institut Le Val-Mandé et conçu par l'architecte conseil Monique Barge, le projet Archipel a été conçu pour rester adaptable avec des unités d'hébergement en îlots à taille humaine. L'architecture en rondeur offre un cadre apaisant, spécifiquement pensé pour les besoins sensoriels et de déambulation du public autiste. Les espaces de vie de plain-pied, ouverts sur des jardins végétalisés, favorisent repères, apaisement et anticipation. Une importance particulière est donnée à la lumière naturelle, aux repères visuels lisibles (couleurs, formes) et à une acoustique maîtrisée, offrant un cadre de vie chaleureux et sécurisant. La construction de l'établissement s'élève à environ 14 millions d'euros. Les dépenses de fonctionnement annuelles d'un montant d'environ 4,3 millions d'euros sont financées à 70 % par le Département (soit 3,1 millions d'euros), le restant par l'ARS. Ce projet structurant témoigne de l'engagement du Département en faveur de l'inclusion et de l'autonomie des personnes en situation de handicap, offrant aux adultes autistes val-de-marnais et à leurs familles un accompagnement de qualité adapté à leurs besoins spécifiques.

3.2 Soutenir et accompagner tous les enfants et toutes les familles du Val-de-Marne

A) Construire la représentation du métier d'assistant familial de demain

3.2.1 Développer l'accueil familial pour offrir un environnement propice à l'épanouissement des enfants placés

Dans le cadre de la fiche action n°18 du Schéma Départemental de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse, le Département du Val-de-Marne a engagé en 2025 une transformation ambitieuse du métier d'assistant familial. Cette démarche s'inscrit dans le contexte de la loi Taquet du 7 février 2022 qui a amélioré les conditions de travail et de rémunération des assistants familiaux. Le Conseil départemental souhaite poursuivre le développement de l'accueil familial pour permettre aux enfants placés, notamment aux fratries, de grandir dans un environnement familial propice à leur épanouissement. Au 31 décembre 2024, 385 assistants familiaux étaient employés par l'Accueil Familial Départemental (AFD), dont 188 dans le Val-de-Marne et 197 hors département, pour un total de 640 mineurs accueillis contre 635 en 2023. Les effectifs sont restés stables malgré 33 recrutements et 38 départs, témoignant de la nécessité de renforcer l'attractivité du métier pour maintenir une croissance de 8 % par an et atteindre 17 places supplémentaires en 2026.



Une enquête approfondie pour objectiver les besoins et co-construire l'avenir du métier

Le Département a réalisé deux enquêtes auprès des assistants familiaux et des professionnels du service AFD. Ces enquêtes visaient à objectiver les conditions de rémunération, recueillir les attentes des professionnels et évaluer les besoins concernant les accueils complexes. Ces travaux ont permis d'identifier les leviers d'action prioritaires pour faire évoluer le cadre d'exercice du métier.

Cinq axes stratégiques pour transformer le métier et renforcer son attractivité

Sur la base de ces diagnostics, le Département a déployé cinq axes d'intervention. Premièrement, une campagne de recrutement d'ampleur lancée en janvier 2025 incluant un « CVthon », une vidéo de présentation du métier et des publications dans le journal départemental et municipal. Deuxièmement, l'organisation du droit au répit pour concilier vie professionnelle et familiale. Troisièmement, la clarification des informations sur les rémunérations. Quatrièmement, le renforcement de l'appartenance à la collectivité via un badge professionnel et l'accès aux œuvres sociales départementales. Cinquièmement, le déploiement du logiciel WEBACCUEILLANT permettant la transmission dématérialisée des relevés de présence, des demandes de remboursement et le suivi des rémunérations.

Une reconnaissance professionnelle renforcée et des résultats attendus en 2026

Cette transformation globale vise à favoriser la reconnaissance professionnelle des assistants familiaux, notamment par la mise en place d'une évaluation annuelle. En 2024, 106 nouveaux accueils ont été réalisés et 91 enfants ont quitté l'accueil familial. La campagne de communication, démarrée en janvier 2025, devrait produire ses premiers effets mesurables en 2026. L'objectif premier demeure de maintenir la croissance à hauteur de 8 % par an, garantissant ainsi aux enfants placés l'accès à un mode d'accueil familial de qualité, adapté à leurs besoins.

B) Soutenir les jeunes les plus en difficultés et les femmes victimes de violences

3.2.2 Le Département accompagne la mise en sécurité des femmes victimes de violences

Pour la période 2024-2028, le Département du Val-de-Marne a mis en place un Plan d'actions de lutte contre les violences faites aux femmes, qui ambitionne de construire une démarche de prévention adaptée à différents publics, de rendre globale la prise en charge des victimes, de démultiplier les partenariats, et d'accompagner et prévenir les agents sur les violences faites aux femmes.



Dans ce cadre, le Département met à disposition de l'association Aide d'Urgence du Val-de-Marne (AUVM) des logements pour y déployer un dispositif destiné à la mise à l'abri des femmes victimes de violences avec ou sans enfants. C'est dans ce cadre que la Commission permanente a approuvé la signature d'une convention et du versement d'une subvention de 180 000 € pour l'année 2025, avec l'AUVM pour le fonctionnement de la résidence d'accueil et d'hébergement d'urgence « Marielle Franco » destinée aux femmes victimes de violence. À noter qu'entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2024, 294 femmes et 360 enfants ont été accueillis au sein de cette résidence.

3.2.3 Organisation d'une soirée à destination des jeunes diplômés de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Le 8 octobre 2025, le Département du Val-de-Marne a célébré la réussite des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) lors d'une soirée officielle organisée au MAC VAL – Musée d'Art Contemporain du Val-de-Marne. Cet événement, placé sous le signe de la reconnaissance et de l'encouragement, a distingué près de 150 jeunes franciliens ayant obtenu un diplôme de baccalauréat, de CAP ou de BEP au cours de l'année. Accompagnés de leurs référents éducatifs, ces jeunes ont été mis à l'honneur pour leurs parcours souvent marqués par de nombreux défis.



Cette soirée illustre l'engagement du Département en faveur de l'égalité des chances et de la réussite scolaire pour tous, en particulier pour les jeunes accompagnés par l'ASE. Elle constitue un moment privilégié de partage et d'encouragement entre les jeunes, leurs éducateurs et les institutions partenaires qui les soutiennent au quotidien.

Des partenariats mobilisés pour préparer l'avenir

Au-delà de la célébration, la soirée a offert un espace d'échanges concrets avec plusieurs partenaires locaux engagés dans l'accompagnement vers l'autonomie : missions locales, associations de parrainage et de mentorat (Parrains par Mille, France Parrainage, Chapitre 2, ADEPAPE 94). À travers des stands informatifs et des contacts directs, ces acteurs ont proposé aux jeunes des ressources utiles pour poursuivre leur parcours professionnel et personnel. À travers cet événement, le



La soirée des diplômés de l'ASE - © E.Legrand - CD94

Département réaffirme son engagement envers les jeunes pris en charge par l'ASE, en leur offrant les moyens concrets de construire leur avenir : accès à la formation, accompagnement vers l'autonomie, logement stable et soutien prolongé au-delà de la majorité. Cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement durable du territoire en favorisant l'inclusion sociale et l'égalité des chances.

3.2.4 Mise en place d'une convention entre l'Etat, le Département du Val-de-Marne et les Missions Locales

Le Département du Val-de-Marne, l'État (DRIEETS 94) et les dix missions locales du territoire ont signé une convention le 15 décembre 2025 visant à renforcer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou qui en sont sortis. Ces jeunes, souvent confrontés à des parcours de vie complexes et à des ruptures multiples, nécessitent un accompagnement renforcé et coordonné pour sécuriser leur insertion professionnelle et sociale. Chaque année, 350 jeunes sortent en moyenne du dispositif ASE, tandis que 752 contrats jeunes majeurs ont été signés en 2024, témoignant de l'ampleur des besoins. Cette convention traduit la volonté des partenaires de proposer à chaque jeune un diagnostic individualisé et un parcours sur-mesure qualifiant, co-construit avec lui, en s'appuyant sur les missions locales en complément du dispositif REAJI (Renforcer l'Autonomie des Jeunes par leur Insertion).



Cinq objectifs opérationnels pour une coordination renforcée

La convention identifie cinq objectifs opérationnels. Le premier vise l'amélioration du repérage des jeunes suivis par l'ASE ainsi que ceux qui n'en relèvent plus, par l'intégration d'une nouvelle catégorie de bénéficiaires dans les systèmes d'information des missions locales. Les services du Département proposeront systématiquement aux jeunes, lors de l'entretien des 17 ans, une autorisation de prise de contact par les missions locales. Le deuxième objectif porte sur l'amélioration de l'interconnaissance et des échanges entre professionnels : un référent ASE sera désigné dans chaque mission locale pour assurer le suivi et garantir la mise en œuvre de la convention, les coordonnées des responsables enfance, des responsables insertion des lieux d'accueil et des Espaces Départementaux des Solidarités (EDS) seront transmises, et des temps de présentation et d'échanges réguliers seront institués. Le troisième objectif consiste à proposer systématiquement aux jeunes qui ne sont ni en cursus scolaire, ni en formation, ni en emploi, un accompagnement renforcé par une mission locale. Le quatrième vise la systématisation des relances téléphoniques régulières par les missions locales auprès des jeunes sortis de l'ASE sans solution. Enfin, le cinquième objectif prévoit l'organisation d'actions et d'événements communs pour promouvoir auprès des jeunes l'offre de services de droit commun existants.

Un pilotage partagé et une médiatisation auprès des jeunes

Le pilotage de cette convention est assuré par la Direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse (DPEJ), assistée de la Direction de l'Action Sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (DASIPE), en partenariat avec la DRIEETS 94 et les dix directeurs des missions locales. Monsieur Diarra, Président de l'association ADEPAPE Repairs 94 (Anciens de l'Enfance Protégée et Pupilles de l'État), représentant les anciens jeunes de l'ASE, est également partie prenante, garantissant ainsi la prise en compte de l'expérience vécue des jeunes. Le début de la mise en œuvre est prévu pour début 2026, avec l'organisation d'un événement permettant de médiatiser la signature de la convention auprès des jeunes de l'ASE, portée par la DPEJ.

Des indicateurs pour mesurer l'efficacité du dispositif

Le suivi de la convention s'appuiera sur des indicateurs précis : le nombre de jeunes accompagnés par l'ASE pour qui le Département a sollicité la mission locale, et le nombre d'entretiens aux 17 ans réalisés en binôme Département/mission locale. Cette démarche partenariale témoigne de l'engagement du Département à garantir à chaque jeune val-de-marnais, quelle que soit sa situation, un accompagnement de qualité vers l'autonomie et l'insertion professionnelle durable, dans une logique de continuité des parcours et de mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion.

C) Mise en place d'un tarif unique au quotient familial dans les collèges publics en janvier 2025

3.2.5 Nouvelle tarification de la demi-pension des collèges basée sur le quotient familial

Depuis le 1er janvier 2025, le Département du Val-de-Marne a mis en place une nouvelle tarification de la demi-pension des collèges basée sur les revenus des familles, garantissant un tarif identique dans tous les collèges du territoire en tenant compte des ressources de chaque famille. Cette réforme, portée par le Service Administration et Finances (SAF) de la Direction de l'Éducation et des Collèges (DEC), remplace les 47 tarifs différents qui existaient auparavant par une grille unique progressive, assurant ainsi l'équité territoriale. Le Département garantit également un même niveau de crédits nourriture pour tous les collèges grâce à un fonds de péréquation entre établissements doté de 700 000 euros et des subventions départementales, permettant d'augmenter la qualité des denrées achetées et de respecter les obligations de la loi Egalim.



54 % des familles ont vu leur tarif baisser

Cette réforme bénéficie directement aux familles val-de-marnaises : 54 % d'entre elles ont vu leur tarif de demi-pension baisser, facilitant ainsi l'accès du plus grand nombre à la restauration scolaire en adaptant les tarifs aux ressources de chacun. Pour l'année scolaire 2024-2025, 32 558 demi-pensionnaires fréquentent les collèges départementaux. Le système de péréquation permet de mutualiser les ressources entre établissements, garantissant que tous les collégiens bénéficient d'un niveau de qualité alimentaire équivalent, quelle que soit la composition sociale de leur établissement.

2,55 € de denrées par repas et une qualité alimentaire renforcée

Grâce à cette nouvelle organisation, le montant des denrées alimentaires par repas est passé à 2,55 € en moyenne, contre 2 € en 2023-2024, soit une augmentation de 27,5 %. Cette augmentation significative permet d'améliorer la qualité des repas servis aux collégiens, de diversifier les menus, de privilégier les produits locaux et de qualité, et de mieux respecter les exigences de la loi Egalim en matière d'approvisionnement durable et de qualité nutritionnelle. Le suivi de cette politique s'appuie sur des indicateurs précis : nombre de demi-pensionnaires, qualité des repas et coût des denrées dans l'assiette, garantissant une évaluation continue du dispositif.



5 millions de repas sont servis chaque année aux élèves des collèges du Val-de-Marne - © E.Legrand - CD94

Une politique au service de l'équité et de la santé des collégiens

Cette réforme illustre l'engagement du Département en faveur de l'égalité des chances et de la santé des jeunes val-de-marnais. En adaptant les tarifs aux ressources des familles tout en renforçant la qualité nutritionnelle des repas, le Département conjugue justice sociale et excellence du service public de restauration scolaire. Cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement durable du territoire, notamment celui de favoriser la cohésion sociale et de permettre l'épanouissement de tous les collégiens dans les meilleures conditions.

4

PERMETTRE
L'EPANOUISSEMENT DE
TOUS

Focus : Signature d'une convention entre le Département du Val-de-Marne et le Centre Georges Pompidou

Le 5 novembre 2025, une convention de partenariat a été signée au MAC VAL – Musée d'Art Contemporain du Val-de-Marne par Olivier Capitanio, Président du Conseil départemental, et Laurent Le Bon, Président du Centre Georges Pompidou, instaurant un partenariat privilégié entre les deux institutions pour une durée de cinq ans (2025-2029). Cette convention vise à renforcer le rayonnement du Département et du MAC VAL, et à permettre un accès à l'art contemporain au bénéfice du plus grand nombre. Le MAC VAL devient ainsi le seul musée non parisien en région Île-de-France à participer au programme « Constellation » déployé par le Centre Pompidou durant sa fermeture pour travaux jusqu'en 2030.



Le MAC VAL, unique musée francilien partenaire du programme « Constellation »

Le Centre Georges Pompidou ferme ses portes pour réaliser des travaux jusqu'en 2030 et déploie durant cette période le programme « Constellation » permettant l'accueil des œuvres de sa collection dans plusieurs lieux culturels. C'est dans ce cadre que des expositions seront présentées au MAC VAL, avec un commissariat partagé entre un conservateur du Centre Pompidou et Nicolas Surlapierre, conservateur et directeur du MAC VAL. Un éclairage particulier sera porté sur les collections du cabinet d'art graphique du Centre Pompidou. L'exposition *Voyez-vous ça !* d'Arnaud Labelle-Rojoux, inaugurée le 15 novembre 2025 à l'occasion du weekend anniversaire des 20 ans du musée, sera présentée jusqu'au 15 février 2026. En 2026, le MAC VAL s'associera à la programmation dédiée à François Morellet à l'occasion du centenaire de sa naissance. En 2027 ou 2028, une exposition explorant le thème de l'effacement sera proposée.

Programmations partagées et engagement pour le développement durable

Pour accompagner chaque exposition, les deux musées organisent des programmations et visites spécifiques. Des conférenciers du Centre Pompidou animeront ainsi des visites guidées au MAC VAL, offrant aux visiteurs val-de-marnais une médiation de qualité et une découverte approfondie des œuvres présentées. Le Centre Pompidou et le MAC VAL s'engagent également pour le développement durable : les moyens techniques et humains sont mutualisés dans le but de réduire les coûts de production, et les enjeux écologiques sont intégrés dans la conception des expositions (limitation des transports d'œuvres, réemploi des matériaux scénographiques, optimisation des ressources).

Un partenariat qui renforce le rayonnement culturel du territoire

Cette convention de partenariat renforce considérablement la visibilité du MAC VAL et du territoire val-de-marnais sur la scène culturelle nationale et internationale. En accueillant des œuvres majeures du Centre Pompidou et en bénéficiant de l'expertise de ses équipes scientifiques, le MAC VAL consolide sa position de musée de référence en matière d'art contemporain et confirme son rôle de passeur culturel au service de tous les publics. Cette collaboration illustre l'engagement du Département en faveur de la démocratisation culturelle et de l'excellence artistique, contribuant à faire du Val-de-Marne un territoire attractif, ouvert et culturellement dynamique.



Signature de la convention de partenariat entre le Centre Georges Pompidou et le Département © MAC VAL - CD94

4.1 Améliorer l'accès à la santé et le bien-être des Val-de-Marnais

A) Renforcer les actions en faveur de la santé environnementale

4.1.1 Adoption du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2024-2028

Le 10 mars 2025, le Département a adopté son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2024-2028. Les nuisances sonores constituent un enjeu majeur de santé publique, affectant le bien-être, le sommeil et la santé physique et mentale des habitants. Ce plan s'articule en trois grandes parties : un état de la situation du bruit des transports sur la base des cartes stratégiques du bruit élaborées par Bruitparif en 2022, le bilan des actions menées au cours des dix dernières années pour lutter contre les nuisances sonores, et enfin les mesures de réduction du bruit prévues pour les cinq prochaines années.



300 millions d'euros pour réduire le bruit routier

Le Département s'engage à réduire le bruit émis sur les routes départementales à travers un budget prévisionnel de 300 millions d'euros pour les opérations d'aménagement de l'espace public participant à la réduction du bruit routier. Ces investissements concernent la réfection des revêtements de chaussée avec des enrobés phoniques, la mise en place de dispositifs de réduction de vitesse (plateaux surélevés, zones 30), l'amélioration des écoulements de trafic et la végétalisation des abords routiers. Ces aménagements contribuent simultanément à la sécurité routière, à la qualité de l'air et à l'amélioration du cadre de vie, illustrant l'approche intégrée du Département en matière d'aménagement durable.

Améliorer le confort acoustique des bâtiments départementaux

Le PPBE prévoit également de réduire le bruit perçu au sein des bâtiments départementaux en améliorant le confort acoustique intérieur et en réduisant la surexposition au bruit des établissements sensibles (collèges, crèches, établissements médico-sociaux). Ces actions passent par l'isolation acoustique renforcée lors des opérations de rénovation, l'installation de protections phoniques (murs anti-bruit, fenêtres performantes) et la conception d'espaces intérieurs limitant la réverbération sonore. Parallèlement, le Département s'engage à identifier et préserver les zones calmes du département, en lien avec les objectifs de la Stratégie Nature en Val-de-Marne, offrant ainsi des espaces de respiration acoustique aux habitants.



Le Domaine de Chérioux, identifié comme zone calme - © E.Legrand - CD94

Une action partenariale et une sensibilisation renforcée

Le Département s'engage à partager la connaissance sur le bruit et à sensibiliser les Val-de-Marnais aux enjeux des nuisances sonores, en diffusant les cartes stratégiques du bruit, en accompagnant les communes dans leurs propres démarches de prévention et en développant des actions pédagogiques. Enfin, le PPBE prévoit d'agir de façon partenariale pour réduire les nuisances sonores issues des transports aériens et ferroviaires, en mobilisant les acteurs concernés (aéroports, SNCF, RATP, Métropole du Grand Paris) et en portant les revendications du territoire dans les instances de concertation. Cette démarche globale témoigne de la volonté du Département d'améliorer durablement la qualité de vie des Val-de-Marnais en agissant sur l'ensemble des sources de bruit et en préservant des espaces de calme, essentiels au bien-être et à la santé de tous.

4.1.2 Actions mises en œuvre pour réduire la pollution de l'air et l'exposition aux polluants dans les bâtiments départementaux

Conscient des enjeux de santé publique liés à la qualité de l'air intérieur, particulièrement pour les publics fragiles (enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap), le Département du Val-de-Marne a développé une politique volontariste de mesure et d'amélioration de la qualité de l'air dans ses bâtiments.



En partenariat avec Airparif, association agréée de surveillance de la

qualité de l'air en Île-de-France, le Département a établi un bilan complet de l'ensemble des mesures de la qualité de l'air intérieur réalisées en interne dans 77 crèches et 59 collèges. Cette démarche va au-delà des obligations réglementaires de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public sensible, grâce à une approche préventive et pédagogique.

Un diagnostic approfondi dans 136 établissements

L'analyse des résultats de ces mesures effectuées depuis 2014 a permis d'identifier les sources potentielles de pollution intérieure (produits d'entretien, matériaux de construction, mobilier, activités humaines) et d'évaluer les niveaux d'exposition aux polluants dans les espaces fréquentés par les enfants et les personnels. Cette étude a abouti à des recommandations concrètes qui relèvent le plus souvent de bonnes pratiques faciles à mettre en œuvre, notamment le renouvellement d'air en fonction de la fréquentation des locaux, l'aération régulière des espaces, le choix de produits d'entretien et de matériaux peu émissifs, et l'adaptation des protocoles de ventilation. Ces recommandations sont systématiquement transmises aux équipes de direction et d'entretien des établissements pour mise en application.

En 2025, le Département a franchi une étape supplémentaire en créant des systèmes de ventilation double flux, plus performants et plus économes, sur la crèche des Gondoles à Choisy-le-Roi et la crèche des Hautes Bornes à Orly, dans le cadre d'opérations globales de rénovation. Ces installations contribuent à garantir un air intérieur de qualité tout en optimisant la performance énergétique des bâtiments.

Sensibilisation et formation des agents départementaux

Le Département s'est appuyé sur l'expertise et la neutralité d'Airparif pour animer et concevoir des outils d'animation (affiches, fresque de la qualité de l'air) destinés aux agents départementaux, dont le personnel en contact avec les publics les plus fragiles. Ces actions de sensibilisation visent à expliquer les effets de la pollution atmosphérique sur la santé, à identifier les sources de pollution intérieure et extérieure, et à transmettre les gestes et pratiques permettant de s'en prémunir. En formant les personnels de crèches, de collèges et d'établissements médico-sociaux, le Département contribue à diffuser une culture de la qualité de l'air et à améliorer durablement les pratiques professionnelles.

Une démarche inscrite dans la transition écologique départementale

Cette politique de surveillance et d'amélioration de la qualité de l'air intérieur s'inscrit pleinement dans la Stratégie Climat départementale et dans l'objectif de tendre vers une administration résiliente et éco-responsable. En protégeant la santé des publics les plus fragiles accueillis dans ses équipements, en sensibilisant ses agents et en améliorant continuellement ses pratiques, le Département démontre son exemplarité en matière de santé environnementale et contribue au bien-être et à l'épanouissement de tous les Val-de-Marnais, particulièrement des enfants qui représentent l'avenir du territoire.

4.1.3 Organisation d'une soirée de la Santé sur le thème « Parcours de soins dans l'insuffisance cardiaque : réalités et perspectives »

Le 13 novembre 2025, le Département a organisé à l'Hôtel du Département, en partenariat avec le service de cardiologie de l'Hôpital Henri Mondor, une Soirée de la Santé sur le thème « Parcours de soins dans l'insuffisance cardiaque : réalités et perspectives ». Cette initiative s'inscrit dans l'enjeu n°4 de la feuille de route santé 2024-2028 adoptée en décembre 2023, visant à renforcer le travail de veille, de coordination et de conduite d'initiatives en matière de santé. L'événement a rassemblé 95 participants issus de profils diversifiés : professionnels hospitaliers et de ville, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), Agence Régionale de Santé, Assurance Maladie, collectivités territoriales, associations de patients et laboratoires pharmaceutiques.



Une mobilisation territoriale face à un enjeu de santé publique majeur

L'insuffisance cardiaque touche près de 2 millions de personnes en France et génère chaque année près de 200 000 hospitalisations et 70 000 décès. La gravité de cette pathologie chronique et évolutive se mesure également dans son taux de récurrence : après une hospitalisation, 45 % des patients seront réhospitalisés la même année et 29 % décéderont dans les douze mois. Face à cette réalité, le parcours de soins nécessite une coordination pluridisciplinaire étroite entre médecine de ville et hôpital. La Soirée de la Santé a permis de sensibiliser les acteurs aux avancées récentes en matière de prise en charge, de partager les innovations thérapeutiques et organisationnelles, et d'identifier les collaborations possibles pour améliorer le suivi des patients.

Un engagement départemental au service de la coordination des acteurs



Soirée de la Santé - ©Eric Legrand-CD94

Organisé sans mobilisation budgétaire supplémentaire pour le Département, l'événement a été co-construit avec le service de cardiologie de l'Hôpital Henri Mondor. Au-delà de cette soirée, la dynamique engagée vise à instaurer un suivi durable : un rendez-vous est envisagé en 2026 entre le Département et le service de cardiologie pour évaluer les avancées concrètes en termes de collaboration ville-hôpital et d'amélioration du parcours de soins des patients insuffisants cardiaques sur le territoire val-de-marnais.

4.1.4 Le Département accorde une garantie d'emprunt à l'Institut Gustave Roussy (IGR)

Installé sur un campus unique à Villejuif, l'Institut Gustave Roussy est le premier centre de lutte contre le cancer en Europe, incarnant l'excellence médicale, scientifique et technologique française dans le domaine de la cancérologie. Alors que la feuille de route santé 2024-2028, adoptée par l'Assemblée départementale le 11 décembre 2023, identifie le cancer comme première cause de mortalité dans le Val-de-Marne, l'Institut a sollicité le Département pour l'obtention d'une garantie d'emprunt destinée à financer le développement de son centre de recherche et sa relocalisation. Cette demande témoigne de l'importance stratégique de cet établissement pour la santé publique départementale et de son rayonnement scientifique international.



Un centre de recherche de 22 113 m² pour répondre aux exigences de la recherche biomédicale

Aujourd'hui, les activités de recherche de l'Institut mobilisent près de 1 000 personnes réparties au sein de 30 équipes, s'appuyant sur 10 plateformes technologiques labellisées par le CNRS, l'Inserm et l'Université Paris-Saclay. Les bâtiments actuellement occupés ne répondent plus aux standards techniques requis pour la recherche de haut niveau, entraînant une dispersion des équipes et limitant les capacités d'accueil de nouvelles structures au sein de l'Institut Hospitalo-Universitaire. Afin d'accompagner ses ambitions scientifiques, l'Institut s'est engagé dans la construction d'un nouveau centre de recherche de 22 113 m², moderne et adapté aux exigences de la recherche biomédicale contemporaine. À la différence d'autres centres nationaux, l'Institut Gustave Roussy ne bénéficie d'aucun financement institutionnel pour sa structure de recherche, l'entretien de son patrimoine immobilier et la réalisation de ce projet reposant donc entièrement sur ses ressources propres.



Maquette du nouveau centre de recherche de l'Institut Gustave-Roussy

Une garantie d'emprunt de 60 millions d'euros pour un projet de transformation écologique

La nature vertueuse du projet a permis à l'Institut d'obtenir un emprunt labellisé « transformation écologique » d'un montant global de 110 millions d'euros, assorti d'une garantie d'emprunt du Département du Val-de-Marne à hauteur de 60 millions d'euros, marquant son engagement fort en faveur de la recherche et de la santé publique sur le territoire. Ce soutien financier permettra à l'Institut de poursuivre ses travaux de recherche de pointe, d'accueillir de nouvelles équipes scientifiques et de renforcer son attractivité internationale.

Ce partenariat illustre la volonté du Département d'accompagner les acteurs majeurs de la santé présents sur son territoire et de contribuer au développement de la recherche médicale, particulièrement dans la lutte contre le cancer, première cause de mortalité val-de-marnaise. En soutenant l'Institut Gustave Roussy, le Département contribue à maintenir et renforcer un pôle d'excellence européen, générateur d'emplois qualifiés, d'innovations thérapeutiques et d'espoir pour des milliers de patients et leurs familles.

4.2 Soutenir les acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire présents sur le territoire

4.2.1 Valorisation des excédents alimentaires de deux cuisines centrales départementales en direction d'associations agissant contre la précarité alimentaire

En décembre 2025, le Département a validé une convention de service à titre gratuit avec l'entreprise d'utilité sociale Excellents Excédents, basée à Fontenay-sous-Bois, pour une expérimentation de deux ans. Cette initiative vise à instituer un système de collecte quotidienne des excédents alimentaires issus de deux cuisines centrales départementales (Echat et Brazier), afin de les redistribuer aux acteurs locaux de la solidarité alimentaire. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des lois EGAlim (2018) et AGECE (2020), qui imposent de réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici à 2025 dans la restauration collective, et vient compléter les actions déjà menées par la collectivité : formation des agents, numérisation de la gestion des repas, adaptation des quantités et compostage.



Un dispositif sécurisé et traçable au service de la qualité nutritionnelle

Les excédents collectés sont redistribués le jour-même, le plus souvent sous forme de repas complets, à des associations d'aide alimentaire ou à d'autres établissements publics ou privés engagés dans la lutte contre le gaspillage. La redistribution tient compte des besoins des bénéficiaires en termes de quantité et de qualité, en s'efforçant de respecter les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS). Excellents Excédents garantit le respect strict de la réglementation sanitaire et assure la traçabilité complète des produits grâce à un enregistrement systématique des températures tout au long du processus et à une consignation de chaque produit dans un outil dédié. Un système d'étiquetage des bacs réemployables permet leur restitution aux unités centrales de production.

Des résultats mesurés pour une éventuelle extension du dispositif

Cette expérimentation permet de mieux identifier la nature et les volumes des denrées non consommées, de réduire concrètement le volume des déchets alimentaires et de distribuer aux acteurs de la solidarité des denrées de qualité correspondant à leurs besoins. Un bilan intermédiaire est prévu en janvier 2027, suivi d'un bilan final en janvier 2028 pour évaluer l'opportunité de pérenniser le dispositif et de l'étendre à d'autres cuisines centrales départementales. Les indicateurs de suivi portent sur le volume et la typologie des denrées non consommées, des excédents valorisés, ainsi que sur le nombre de structures bénéficiaires.



Cuisines Eugénie-Brazier - ©Lucille Schoenhentz - CD94

4.2.2 Accompagnement des acteurs associatifs grâce au service départemental Proj'Aide

Le service Proj'aide assure tout au long de l'année un accompagnement personnalisé des acteurs associatifs du Val-de-Marne dans la conduite de leurs projets touchant à des enjeux essentiels : accès à la santé, à l'éducation et à l'emploi, développement d'une agriculture durable et égalité femmes-hommes. En 2024-2025, ce dispositif a généré 2 900 sollicitations et permis de recevoir 196 bénévoles en rendez-vous individualisé. Le service intervient sur l'ensemble du cycle de vie associatif, de la méthodologie de projet à la communication, en passant par la recherche de financements, l'établissement de budgets prévisionnels, la gestion des ressources humaines et l'aide à la réponse aux appels à projets.



Une offre de formation ambitieuse et plébiscitée



Déployé de septembre à début juillet, le programme de formation 2024-2025 a mobilisé un budget de 38 000 € et s'est traduit par 71 jours de formations dispensées à 812 bénévoles associatifs. Une salle de formation équipée d'ordinateurs est mise à

disposition des participants pour favoriser les apprentissages pratiques. Les résultats témoignent de l'engagement des bénévoles et de la pertinence des contenus proposés : le taux de présence aux formations atteint 81,2 %, tandis que 98 % des personnes formées se déclarent satisfaites de l'accompagnement reçu.

Des compétences renforcées pour des projets solidaires durables

Cet accompagnement vise à renforcer durablement les capacités de gestion des associations et leur permet de concrétiser leurs projets dans des domaines stratégiques pour le territoire. En améliorant leurs compétences en pilotage de projet, en recherche de financements et en gestion quotidienne, les associations val-de-marnaises sont mieux armées pour contribuer efficacement à l'amélioration de l'accès à la santé, à l'éducation et à l'emploi, ainsi qu'au développement d'une agriculture durable et de l'égalité femmes-hommes sur le territoire départemental.

The logo for 'Proj'aide' features the word 'Proj'aide' in a bold, black, sans-serif font. The letter 'a' is replaced by a speech bubble icon. The speech bubble has a pink top-left corner, a blue top-right corner, and a yellow bottom-right corner.

4.3 Favoriser l'accessibilité aux activités sportives et culturelles pour le plus grand nombre

A) Soutien à la vie sportive à l'échelle du territoire

4.3.1 Affectation de locaux rénovés par le Département en faveur du CDOS94 et d'une dizaine de comités sportifs départementaux dans l'ancien collège Lucie-Aubrac à Champigny-sur-Marne

Le Département du Val-de-Marne renforce le rayonnement sportif de son territoire en soutenant les acteurs structurants, en accueillant des événements internationaux et en consolidant l'ancrage territorial de clubs professionnels. Cette politique vise à favoriser l'accès au sport pour tous, la cohésion sociale et la vitalité des territoires, conformément aux orientations de la politique départementale en faveur du sport, vecteur d'épanouissement, de santé et de lien social. Le Département agit sur plusieurs leviers complémentaires pour accompagner le développement de la pratique sportive et structurer l'écosystème sportif val-de-marnais.



Installation du CDOS et des comités sportifs départementaux dans des locaux rénovés

En septembre 2025, le Département a mis à disposition du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) 94 et d'une dizaine de comités sportifs départementaux des locaux départementaux rénovés et accessibles aux personnes en situation de handicap. Cette mise à disposition offre à ces structures un lieu-ressource structurant pour le développement du sport sur le territoire. Ces locaux permettent aux comités d'assurer leurs missions d'accompagnement des clubs, de formation des bénévoles et dirigeants, de développement des pratiques sportives et de coordination des actions territoriales.



Les nouveaux locaux du CDOS à Champigny-sur-Marne - ©CD94

Un renforcement du maillage territorial et de la professionnalisation

Cette installation favorise le renforcement du maillage territorial sportif, l'accompagnement professionnel des clubs locaux et la professionnalisation de l'écosystème sportif départemental. En offrant un bâtiment adapté et accessible, le Département contribue à réduire les inégalités d'accès aux ressources et services proposés par le CDOS et les comités sportifs, permettant ainsi à l'ensemble des acteurs sportifs val-de-marnais, quelle que soit leur localisation ou leur discipline, de bénéficier d'un accompagnement de qualité. Cette proximité facilite également une meilleure coordination des politiques sportives départementales entre le Département, le CDOS, les comités sportifs, les clubs et les communes, renforçant ainsi la cohérence et l'efficacité de l'action publique en faveur du sport.

Un engagement pour le sport, vecteur de cohésion sociale

En soutenant les acteurs structurants du sport amateur et en leur offrant les conditions matérielles nécessaires à leur développement, le Département réaffirme son engagement en faveur du sport pour tous, qui constitue un vecteur d'épanouissement personnel, de santé publique, d'éducation citoyenne et de lien social, particulièrement auprès des publics jeunes et des quartiers prioritaires.

B) Agir pour renforcer le rayonnement du Val-de-Marne

4.3.2 Accueil du championnat européen de Flag Football 2025 au parc interdépartemental de Choisy Paris Val-de-Marne

Du 25 au 27 septembre 2025, le Département du Val-de-Marne a accueilli le Championnat d'Europe de Flag Football au parc Interdépartemental des Sports de Choisy - Paris Val-de-Marne. Cet événement international, organisé en partenariat avec la Fédération Internationale de Football Américain (IFAF), a rassemblé 25 délégations européennes avec 24 équipes masculines et 19 équipes féminines. Le flag football, version sans contact du football américain mettant l'accent sur la vitesse, la stratégie et l'agilité, fera son entrée historique aux Jeux Olympiques de Los Angeles 2028. « Nous avons choisi le Val-de-Marne pour être dans le prolongement des Jeux de Paris 2024 », précise Tristan Genêt, chargé de l'organisation de l'événement pour l'IFAF. Cette compétition constituait également une étape qualificative pour la Coupe du Monde 2026, première étape vers le rêve olympique des nations participantes.



Trois jours de compétition intense et spectaculaire

La cérémonie d'ouverture s'est tenue le mercredi 24 septembre à 17h en présence des équipes, des officiels et du public. La compétition s'est déroulée du jeudi 25 septembre avec le lancement des matchs de poules et l'ouverture du village, au vendredi 26 septembre avec la suite des poules et les animations, jusqu'au samedi 27 septembre avec les matchs de classement, demi-finales, finale et cérémonie de clôture. L'événement était gratuit les jeudi et vendredi et payant le samedi. Le parc Interdépartemental, accessible en RER D (arrêt Créteil Pompadour) et en bus TVM, a offert un cadre idéal pour cette compétition européenne de haut niveau.



Une fête populaire autour du sport et de la culture américaine



Initiation à l'EuroFlag - ©DR-CD94

Au-delà de la compétition sportive, l'événement s'est transformé en véritable fête populaire avec un village proposant de nombreuses animations : initiations au flag football encadrées par des coaches, démonstration par des joueurs de moins de 15 ans en ouverture des finales, parcours Ninja et structures gonflables pour les enfants, jeux sportifs en accès libre, stands de souvenirs, buvette et food trucks dans une ambiance festive. Le samedi soir, le sport a laissé place au Flag Festival avec un DJ set hip-hop en partenariat avec Back To Basics.

Un événement qui valorise le territoire et le sport pour tous

En accueillant ce championnat européen, le Département du Val-de-Marne a confirmé sa capacité à organiser des événements sportifs internationaux de haut niveau, dans le prolongement de l'héritage des Jeux Olympiques de Paris 2024. Cet événement a permis de faire découvrir une discipline émergente et spectaculaire au grand public, de promouvoir les valeurs du sport (agilité, stratégie, cohésion d'équipe) et de renforcer l'attractivité du territoire. En offrant un accès gratuit pendant deux jours et en proposant de nombreuses animations familiales, le Département a favorisé l'accès au sport pour tous et contribué à créer un moment de convivialité et de cohésion sociale rassemblant des milliers de spectateurs autour d'une discipline promise à un bel avenir olympique.

4.3.3 Renforcement de l'ancrage territorial du Paris Football Club (PFC), club de football professionnel de Ligue 1, au parc des sports et de loisirs du Grand Godet

En 2025, le Département du Val-de-Marne a accompagné le Paris Football Club (Paris FC) dans son projet d'extension de son centre d'entraînement qui jouxte le parc des sports et de loisirs du Grand Godet. Un partenariat a été noué afin d'étendre et moderniser le centre d'entraînement, le centre de formation masculin et de créer son équivalent féminin. Grâce au renforcement de l'ancrage territorial du Paris FC dans le Val-de-Marne, de nouvelles opportunités s'ouvrent pour favoriser le développement des pratiques sportives locales et créer des filières d'apprentissage.



Création d'un centre de formation féminin de 1 420 m² pour 33 joueuses

Le projet structurant porté par le PFC consiste en la création d'un centre de formation dédié aux équipes féminines, dont l'inauguration est prévue début 2026. D'une superficie de 1 420 m², ce centre aura une capacité d'accueil de 33 joueuses, contribuant ainsi au développement du football féminin de haut niveau et à la formation de jeunes talents. Ce centre s'inscrit dans la modernisation de 4 hectares du parc du Grand Godet, garantissant un maintien d'usage sportif structurant sur le territoire. Cette infrastructure renforce l'attractivité du site et permet au PFC de disposer d'équipements de qualité pour accompagner la montée en puissance de son équipe féminine et de ses filières de formation.



Terrain d'entraînement du Paris FC - ©Eric Legrand-CD94

Optimisation budgétaire : baisse de 80 % des subventions départementales dès 2026

Dans un contexte de rationalisation des dépenses publiques, le Département a négocié une baisse de 80 % du budget de fonctionnement alloué au PFC dès 2026, permettant de dégager des économies significatives tout en maintenant un partenariat structurant. Cette optimisation budgétaire témoigne de la capacité du Département à adapter ses soutiens aux clubs professionnels en fonction de leur développement et de leur autonomie financière, tout en conservant un ancrage territorial fort. L'économie générée par cette baisse de subvention permettra de réorienter les financements vers d'autres actions en faveur du sport pour tous et du développement des pratiques sportives locales.

Maintien d'un usage sportif structurant avec deux nouveaux parcs

Au-delà du parc du Grand Godet, le Département maintient un usage sportif structurant sur le territoire avec la création ou la modernisation de deux nouveaux parcs : le parc du Bouvray (4 hectares, Orly) et le parc Nungesser (9 hectares, Villeneuve-le-Roi). Ces espaces contribuent à renforcer l'offre d'équipements sportifs de proximité, à favoriser la pratique du sport en plein air et à améliorer le cadre de vie des habitants. Cette stratégie d'aménagement illustre la volonté du Département de conjuguer soutien au sport de haut niveau et développement du sport pour tous, dans une logique d'équilibre territorial et d'accès équitable aux équipements sportifs pour l'ensemble des Val-de-Marnais.

5

TENDRE VERS UNE ADMINISTRATION RESILIENTE ET ECO- RESPONSABLE

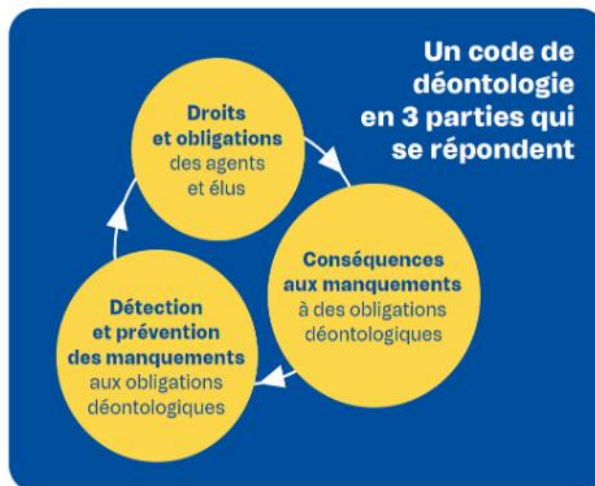
Focus : Adoption d'un code de déontologie pour les élus et les agents départementaux

Le Conseil départemental du Val-de-Marne a adopté en octobre 2025 un code de conduite destiné aux élus et agents départementaux, formalisant les principes déontologiques et règles de conduite applicables à l'ensemble des acteurs publics du territoire. Ce document de référence vise à garantir l'exemplarité de l'action publique départementale et à prévenir les risques d'atteinte à la probité.



Un cadre déontologique complet et pédagogique

Le code de conduite décline les principes fondamentaux qui régissent l'exercice des fonctions au sein du Département : responsabilité, diligence et loyauté ; impartialité, intégrité et probité ; dignité, égalité, neutralité et laïcité ; information, secret et discrétion professionnels. Pour chaque principe, le code précise les obligations concrètes des élus et agents, notamment en matière de prévention des conflits d'intérêts, de respect des règles de la commande publique, d'utilisation des ressources départementales, d'acceptation de cadeaux et invitations, ou encore de reconversion professionnelle vers le secteur privé. Des fiches pratiques complètent le dispositif (déport des élus, cumul d'activités, cadeaux et invitations).



Un dispositif de prévention et d'accompagnement

Le code instaure un écosystème de prévention mobilisant l'ensemble des acteurs départementaux. Les élus et agents sont invités à consulter les référents déontologiques dédiés (un référent pour les élus, un pour les agents) en cas de doute sur une situation ou un comportement. Le code rappelle également l'existence de dispositifs d'alerte professionnelle permettant de signaler des manquements : le dispositif d'alerte éthique pour les atteintes à la probité, et le dispositif de signalement des violences, discriminations, harcèlements ou agissements sexistes. Les responsables hiérarchiques sont identifiés comme des relais essentiels de la déontologie départementale, chargés de veiller au respect des principes dans leurs services.

Une démarche d'exemplarité et de transparence

Code de conduite déontologique des élus et des agents



Prévenir les risques et guider les agents

L'adoption de ce code de conduite s'inscrit dans une démarche globale de maîtrise des risques et de contrôle interne menée par le Département. En explicitant clairement les attentes déontologiques, les risques juridiques (disciplinaires, financiers, pénaux) en cas de manquement, et les ressources d'accompagnement disponibles, le Département affirme son engagement en

faveur de l'intégrité et de la transparence de l'action publique. Ce code, accessible sur l'intranet et le site institutionnel du Département, a également vocation à être diffusé aux partenaires extérieurs, opérateurs économiques et acteurs associatifs du territoire, témoignant de l'exigence éthique que le Val-de-Marne porte dans l'ensemble de ses relations.

5.1 Une administration exemplaire et responsable pour accélérer la transition écologique

A) Intégrer les enjeux environnementaux et éthiques dans la gestion administrative

5.1.1 Intégration de clauses et critères environnementaux dans les marchés publics

Face aux enjeux climatiques mondiaux et aux obligations réglementaires issues de l'Accord de Paris, de la Stratégie Nationale Bas-Carbone et de la loi AGECE, le Département du Val-de-Marne a renforcé en 2024-2025 l'intégration de prescriptions environnementales ambitieuses dans ses marchés publics. Cette démarche volontaire vise à réduire significativement l'empreinte carbone des activités départementales, promouvoir l'économie circulaire et limiter les nuisances environnementales, tout en garantissant l'exemplarité de la collectivité.



Le marché routier de la DVM : une démarche pilote innovante

La Direction de la Voirie et des Mobilités (DVM) a engagé le renouvellement de son marché de maintenance routière (marché de Blanc) selon une approche innovante, avec 4 réunions de travail entre octobre 2024 et janvier 2025. Le CCTP et les bordereaux de prix ont été entièrement repensés autour de deux axes : la traçabilité des déchets du BTP et l'intégration de prescriptions environnementales globales. Le critère environnemental représente désormais 30 % de la note d'attribution, réparti en trois sous-critères (performance environnementale, gestion durable des chantiers, engagements climatiques). L'utilisation obligatoire d'éco comparateurs (SEVE, OMEGA-TP) garantit l'objectivité de l'évaluation. La notification est prévue début 2026, avec un dispositif de suivi post-marché pour mesurer l'impact réel des prescriptions.



Le Schéma de promotion des achats écologiquement responsables (SPASER) ©Lucille Schoenhentz - CD 94

Les marchés de services de la DAQUAMA : une intégration transversale

La Direction de l'Assainissement et de la Qualité des Milieux Aquatiques (DAQUAMA) a intégré des clauses environnementales représentant 10 % de la notation dans 4 marchés de prestations de services : levés topographiques SIG, contrôle technique d'autosurveillance, mise en œuvre de réseaux de communication pour les stations électromécaniques, etc. Ces marchés intègrent des exigences innovantes et structurantes qui établissent un nouveau standard pour les prestations de services et numériques du Département.

Des clauses environnementales structurantes et exemplaires

Les cahiers des charges ont été élaborés sur-mesure en fonction des spécificités de chaque marché, intégrant des exigences environnementales ciblées et progressives. Selon la nature des prestations, les clauses portent sur la réduction de l'empreinte carbone (avec des indicateurs de suivi précis et le recours aux énergies renouvelables), la gestion responsable des déchets (traçabilité des filières, réemploi et valorisation), ou encore la mobilité durable des intervenants (optimisation des déplacements, usage de véhicules propres et transports en commun).

Les soumissionnaires doivent également démontrer l'existence d'une politique RSE engagée et vérifiable, notamment via les certifications environnementales, la transmission du Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) pour les entreprises concernées, et l'alignement avec les objectifs climatiques nationaux. Un dispositif de reporting régulier garantit le suivi effectif des engagements tout au long de l'exécution des marchés.

Cette démarche, portée par la Direction de l'accompagnement à la transition écologique et solidaire (DAcTES) et la Direction des achats publics et des marchés (DAPM), en lien avec les directions techniques (DVM et DAQUAMA), illustre la volonté du Département de faire de la commande publique un levier majeur de la transition écologique. Les retours d'expérience permettront d'affiner et de généraliser ces exigences environnementales à l'ensemble des marchés de services départementaux.

5.1.2 Rédaction d'une annexe au compte administratif relative à l'impact du budget sur la transition écologique

Conformément à l'article 191 de la loi de finances pour 2024, le Département a élaboré pour la première fois une annexe environnementale à son compte administratif 2024. Cet exercice novateur vise à valoriser les choix d'investissement favorables à l'environnement et à mesurer l'effort consenti en faveur de la transition écologique, en s'appuyant sur la taxonomie européenne, système de classification des activités économiques orientant les investissements vers la durabilité.



Une classification des dépenses selon leur impact climatique

L'annexe, présentée lors de l'Assemblée départementale votant le compte administratif en juin puis publiée avant le 30 juin, cotise les chapitres comptables selon l'axe « atténuation du changement climatique ». L'analyse des dépenses d'investissement 2024 révèle des résultats encourageants : 21,8 % des dépenses (32,3 M€) sont classées « très favorables » à l'environnement, 12,4 % (18,4 M€) « favorables sous conditions », 38,5 % (57,1 M€) « neutres », aucune dépense « défavorable », et 27,3 % (40,5 M€) restent « à approfondir ». Cette répartition démontre un engagement significatif, avec 34 % de dépenses favorables à l'environnement, supérieur à la moyenne des collectivités ayant participé à l'expérimentation I4CE (50-60 % de dépenses neutres).

Des investissements structurants pour le climat

Les dépenses les plus favorables illustrent la politique volontariste du Département : la rénovation du collège Paul-Éluard à Bonneuil (8,2 M€), la construction du Centre d'information et de secours à Créteil aux normes RE2020 (6,7 M€), et l'aménagement cyclable entre Créteil et Maisons-Alfort (2,2 M€). Ces investissements reflètent les efforts menés dans le cadre du Plan 50 000 arbres, de la rénovation énergétique des bâtiments (collèges, crèches), du déploiement des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques) et de la promotion des mobilités douces.

Une démarche perfectible et évolutive

Le taux de dépenses « à approfondir » (27,3 %), notamment un programme de grosses réparations des collèges de 13,5 M€ sans précision sur la nature des opérations, témoigne du caractère expérimental de la démarche. Cette limite s'explique par l'absence de culture établie de budgétisation environnementale et le manque d'outils de collecte de données (surface artificialisée, distinction achats/travaux). Pour progresser, le Département prévoit de maintenir cette démarche dans le temps, de définir une méthode partagée de classification environnementale et de former les cadres et services administratifs et financiers. Cette première annexe pose ainsi les jalons d'une budgétisation verte pérenne et structurante.

5.1.3 Rédaction d'une charte interne à l'utilisation de l'IA

Face aux enjeux croissants liés au développement de l'intelligence artificielle, le Département engage la rédaction d'une charte interne visant à encadrer l'usage de l'IA par ses collaborateurs. Ce document structurant, qui sera présenté lors du Comité Social Territorial (CST) de mars 2026, définira les usages autorisés et interdits, les principes de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) – incluant la protection et la minimisation des données personnelles ainsi que la transparence –, les règles éthiques garantissant équité, non-discrimination et respect des droits fondamentaux, ainsi que des recommandations environnementales privilégiant les modèles d'IA sobres et l'optimisation des requêtes. Des modalités d'accompagnement des agents (formations, sensibilisations, support du Délégué à la Protection des Données) compléteront ce dispositif.



Un cadre éthique et juridique pour un usage responsable de l'IA

Cette démarche répond aux exigences réglementaires actuelles et à venir, notamment le RGPD et le futur règlement européen sur l'IA (IA Act), tout en s'alignant avec les recommandations nationales et européennes sur l'usage éthique et responsable de l'intelligence artificielle. Elle contribue également aux engagements de responsabilité sociétale et de sobriété numérique du Département, en intégrant pleinement la dimension environnementale dans la gouvernance des outils numériques. L'élaboration de cette charte, pilotée par la Direction des Systèmes d'Information avec l'appui des équipes projet, s'inscrit dans le cadre du rapport développement durable 2025.

Des résultats attendus pour transformer les pratiques

L'adoption officielle de la charte permettra d'améliorer la conformité réglementaire de la collectivité et de réduire les risques juridiques et éthiques liés à l'usage de l'IA. Elle favorisera l'acculturation des collaborateurs à un usage responsable et transparent des outils d'intelligence artificielle, tout en contribuant à la réduction de l'empreinte environnementale par la diminution des traitements superflus et une meilleure gestion énergétique. Les indicateurs de suivi, de résultat et de performance seront définis dans un second temps pour mesurer l'appropriation de la charte et son impact concret sur les pratiques professionnelles au sein de la collectivité.

B) Réduire l’empreinte environnementale des actions et des équipements

5.1.4 Réduction de l’impact environnemental du service événementiel

Le Service événementiel départemental engage une transformation profonde de ses pratiques pour réduire l'impact environnemental des manifestations organisées par le Département. Deux actions structurantes sont déployées à partir de 2025-2027 : l'optimisation de l'utilisation des groupes électrogènes et la généralisation de la vaisselle réutilisable, conformément à la loi Climat et Résilience et à la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire).



Des groupes électrogènes plus performants et moins polluants

Dès fin 2025, le Département investit plus de 30 000 € dans l'acquisition de groupes électrogènes conformes aux normes européennes Stage V, moins polluants et plus efficaces énergétiquement. Cette action s'accompagne d'un recensement précis des besoins réels en énergie pour éviter les surpuissances inutiles et d'une sensibilisation des équipes techniques à l'écoconduite énergétique (extinction hors besoins, réduction des durées de fonctionnement). L'objectif est ambitieux : réduire de 10 à 20 % la consommation de carburant fossile d'ici trois ans, avec un suivi rigoureux via des indicateurs annuels (volume de carburant consommé, taux de réduction, émissions évitées). Cette démarche s'inscrit dans la Stratégie nationale bas-carbone et le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques, tout en supprimant les nuisances sonores associées aux anciens équipements.

Suppression du jetable au profit de la vaisselle réutilisable

À partir de 2026-2027, le Département généralise l'usage de vaisselle réutilisable lors de ses événements, éliminant totalement la vaisselle jetable en plastique et carton. Un stock interne géré par le secteur intendance est constitué (assiettes, gobelets, couverts, plateaux), avec une organisation logistique dédiée au lavage, au stockage et à la réutilisation entre événements. Pour les manifestations de grande ampleur, des collaborations avec des prestataires de nettoyage sont envisagées. Cette action répond aux exigences de la loi AGECE du 10 février 2020 et de la directive européenne 2019/904 interdisant progressivement les plastiques à usage unique. Les résultats attendus sont significatifs : baisse drastique de la production de déchets (en volume et en coût de traitement), émissions de CO2 évitées, et amélioration de l'image environnementale du Département.

Une exemplarité mesurable et partagée

Ces deux actions font l'objet d'un suivi quantitatif rigoureux : nombre d'événements concernés, quantités de déchets évités, réduction des émissions atmosphériques, taux de satisfaction des agents et partenaires. La mutualisation des équipements entre services et la sensibilisation systématique des agents et partenaires à la gestion responsable de l'énergie et au réemploi contribuent à diffuser une culture écoresponsable au sein de l'administration et auprès du public. Le Département affirme ainsi son exemplarité en matière de développement durable dans l'organisation d'événements publics.

5.1.5 Réduction de la consommation énergétique du MACVAL

Dans un contexte budgétaire contraint et face aux obligations du décret tertiaire issu de la loi ELAN, le MAC VAL poursuit ses efforts de réduction de consommation énergétique tout en garantissant les conditions climatiques nécessaires à la conservation des œuvres. Les dispositions mises en œuvre ont permis une réduction de plus de 20 % de la consommation électrique entre 2023 et 2024 et plus de 10 % pour le chauffage, des résultats qui dépassent les objectifs fixés.



Des mesures techniques renforcées en 2025

Le musée a maintenu l'ensemble des dispositions initiées en 2023 (température limitée à 19°C, suppression des chauffages électriques) et poursuivi sa campagne d'équipement LED dans les salles de collection, les espaces d'exposition temporaire et partiellement sur les projecteurs des candélabres du jardin. L'isolation des points singuliers des sous-stations 1 et 2 a été réalisée, complétée par l'installation de brasseurs d'air dans les bureaux des façades sud et est.

L'optimisation continue de la gestion technique du bâtiment (GTB) permet d'ajuster au plus près des besoins les amplitudes des centrales d'air et les plages d'allumage. Cette gestion quasi quotidienne s'appuie sur un suivi mensuel des consommations réelles dès communication des valeurs par les fournisseurs, permettant des adaptations réactives.



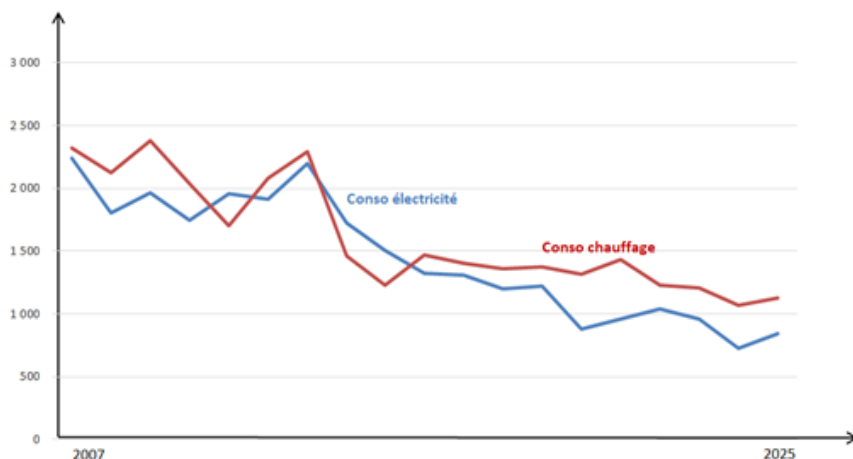
Façade du MAC VAL - © E.Legrand - CD94

Des résultats 2025 maîtrisés malgré des conditions climatiques défavorables

L'année 2025 s'est révélée plus exigeante avec davantage de fluctuations hygrométriques et des températures plus élevées qu'en 2024, contraignant le musée à augmenter ses consommations pour respecter les obligations de conservation. Les résultats montrent une consommation électrique de 845 MWh (contre 723 MWh en 2024) et 1 130 MWh de chauffage (contre 1 068 MWh), soit une augmentation contenue autour de 10 % conformément à l'objectif fixé. La consommation d'eau s'établit à 2 800 m³, en légère hausse par rapport aux 2 227 m³ de 2024.

Une trajectoire de long terme remarquable

Sur la période 2007-2025, le MAC VAL a divisé par près de 3,5 sa consommation électrique (de 2 939 MWh à 845 MWh) et réduit de plus de moitié sa consommation de chauffage (de 2 324 MWh à 1 130 MWh), démontrant l'efficacité d'une politique de sobriété énergétique inscrite dans la durée. Le musée poursuit également son action sur la gestion des déchets avec le renforcement du tri et la diminution des bennes d'évacuation des travaux muséographiques.



5.2 Une collectivité engagée pour le bien-être et l'accompagnement des agents

A) Développer les compétences et améliorer la qualité de vie au travail

5.2.1 La mise en œuvre du plan de formation à la transition écologique

Le Département a déployé depuis 2023, un plan de formation ambitieux visant à assurer la montée en compétences de l'ensemble de ses agents en matière de transition écologique. Construit selon une architecture en trois étages, ce dispositif propose d'abord des modules de sensibilisation ouverts à tous (fresques du climat, de la biodiversité et du numérique, ateliers BA.BA, formation de deux jours à la transition écologique), puis des formations de professionnalisation ciblant les métiers à impact environnemental direct, et enfin des modules de management écologique destinés aux cadres pour comprendre les enjeux, les ancrer dans le territoire et passer à l'action.



Un déploiement progressif et une montée en compétence collective

Entre 2023 et le premier semestre 2025, ce programme a permis de former de nombreux agents départementaux. 30 agents ont été formés comme animateurs et animatrices de fresques, 456 agents ont été sensibilisés par les fresques. La formation à la transition écologique de deux jours, déclinée en 10 sessions, a bénéficié à 186 agents. En 2025, 5 nouvelles sessions ont également permis de former 90 agents supplémentaires aux problématiques globales et locales de la transition écologique.



Formation des agents à la transition écologique - ©CD94

L'organisation des Journées Scientifiques de l'Environnement (JSE)

Le Département a également coorganisé avec l'Université Paris-Est-Créteil (UPEC) les Journées scientifiques de l'environnement, qui se sont déroulées du 11 au 13 mars 2025. La soirée inaugurale a réuni 80 personnes autour du journaliste scientifique Laurent Testot et de la climatologue Nathalie de Noblet. Les deux journées d'études qui ont suivi ont rassemblé 250 participants (étudiants, chercheurs et professionnels), dont 40 agents départementaux, créant ainsi un espace d'échange et de partage des connaissances entre monde académique et action publique territoriale.

Des objectifs ambitieux pour transformer durablement les pratiques

Le plan vise à terme la sensibilisation de tous les agents à travers les fresques ou la formation de deux jours, la formation au management écologique de l'ensemble des cadres sur quatre ans et l'identification des métiers à impact avec leurs besoins spécifiques. Si l'offre à destination des managers encadrants n'est pas encore déployée à ce jour, cette montée en compétences progressive et systémique traduit la volonté départementale d'inscrire durablement la transition écologique dans les pratiques professionnelles de tous les agents.

5.2.2 Une offre de sport et de relaxation à destination des agents du Département

Une réponse concrète aux attentes des agents en matière de bien-être

Depuis octobre 2023, la Direction des Ressources Humaines, via le secteur de la Fabrique du lien, a développé une offre structurée de sport et de relaxation destinée aux agents de la collectivité. Cette initiative répond à une demande exprimée dans le cadre du projet d'administration concernant le bien-être et le sport au travail. Le dispositif s'articule autour de cours hebdomadaires en visioconférence (relaxation et détente musculaire le lundi de 12h à 12h30, renforcement musculaire et ceinture abdominale le vendredi de 12h45 à 13h15) et d'interventions en présentiel à la demande des directions lors de séminaires ou de sessions d'accueil des nouveaux recrutés. Cette offre est complétée par le forfait sport du CNAS, permettant aux agents de bénéficier d'une aide financière pour toute inscription à une activité sportive.



Une participation significative et des formats diversifiés

Entre 2023 et 2025, l'offre a rencontré un succès significatif avec 1 018 participations aux cours en visioconférence et 455 participations aux cours en présentiel. Les interventions ciblées lors d'événements collectifs ont également mobilisé largement : 50 participants au séminaire de la Direction de l'Autonomie, 22 au séminaire de la Dasipe, 35 aux séances proposées à l'Espace Départemental des Solidarités de Créteil et 60 aux séances organisées à l'Archéologie. Des séances de relaxation ont par ailleurs été proposées dans le cadre des journées d'accueil des nouveaux recrutés, du forum de l'action sociale et de la semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).

Un levier de qualité de vie professionnelle accessible et varié

Ce dispositif, déployé en mode test de janvier à juin puis pérennisé, constitue un levier concret d'amélioration de la qualité de vie au travail. En proposant des formats variés (visioconférence pour la flexibilité, présentiel pour la convivialité, interventions événementielles pour toucher un public plus large), le Département offre à ses agents des temps de pause actifs, favorisant à la fois la santé physique, la détente mentale et le lien social au sein de la collectivité.

5.2.3 Un plan d'actions pour les agents porteurs de handicap

Un engagement historique renforcé par un plan triennal ambitieux

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, le Département s'est mobilisé en créant dès 2009 une mission handicap et en signant sa première convention avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP). Avec un taux d'emploi atteignant 9,8 % en 2024, largement supérieur aux 6 % légaux, la collectivité a validé



en mars 2025 un plan handicap triennal 2025-2027 articulé autour de quatre axes stratégiques : le recrutement des agents en situation de handicap, le maintien dans l'emploi avec un meilleur accès aux droits, la sensibilisation pour améliorer l'inclusion, et le handicap comme activateur de progrès pour une meilleure accessibilité. Ce plan, piloté par la référente handicap du Service Santé Sécurité et Conditions de Travail, s'inscrit dans le projet d'administration de la collectivité et dans le cadre du Schéma départemental des personnes handicapées et âgées.

Une gouvernance transversale et des partenariats renforcés

Le plan mobilise l'ensemble des services de la Direction des Ressources Humaines, ainsi que les directions de la Logistique, des Systèmes d'Information, la Communication Interne, la Maison Départementale des Personnes Handicapées et les représentants du personnel. Un comité de pilotage se réunit deux fois par an, associant les Directions Générales Adjointes, la médecine préventive et des partenaires externes comme Cap Emploi et les associations de personnes en situation de handicap. Une cinquième convention avec le FIPHFP a été signée en 2025, mobilisant des moyens financiers dédiés via les budgets DL-DSI-DRH et permettant de concrétiser les engagements de recrutement et d'accompagnement.

Des actions concrètes pour favoriser l'inclusion et réduire les inégalités

Le plan vise à prévenir les discriminations, lever les préjugés, améliorer les conditions de travail et réduire l'absentéisme. Parmi les réalisations en cours figurent la levée des freins organisationnels avec les services, la mise en place de process facilitant la coordination entre services et la Mission Handicap, des recrutements ciblés et l'élaboration d'un guide sur les droits des agents en situation de handicap. Un premier bilan sera réalisé en 2026 au terme de la première année de convention pour évaluer l'atteinte des objectifs et ajuster les actions. Ce plan traduit la volonté départementale de faire du handicap un levier d'amélioration collective des pratiques et de l'accessibilité au sein de la collectivité.

B) Favoriser l'éco-responsabilité dans les bâtiments et services départementaux

5.2.4 Mise en place de la gestion des biodéchets en restauration dans les crèches et limitation du gaspillage alimentaire

Conformément à la loi anti-gaspillage du 10 février 2020, le Département du Val-de-Marne a structuré depuis 2023 une démarche ambitieuse de gestion des biodéchets issus de la restauration dans ses crèches. Cette action répond à un double enjeu : réduire l'impact environnemental des déchets produits et limiter les coûts de collecte et de traitement.



Un déploiement progressif depuis 2018

Après plusieurs années d'expérimentation avec l'implantation de trois cyclo-composteurs (Ivry Jean-Jacques Rousseau en 2018, Le Perreux Brossolette en 2021, et un composteur domestique à Vitry Armangot), le Département a structuré son action en 2023 avec la création d'un COPIL/COTECH dédié et 17 opérations de mesure de gisements. Cette phase d'étude a permis de quantifier précisément la production : 216 grammes de biodéchets par enfant et par jour, soit environ 2,06 tonnes par établissement annuellement.

2025 : une année de déploiement opérationnel

L'année 2025 marque un tournant décisif avec le lancement de la collecte des biodéchets sur 14 crèches situées sur le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) depuis avril 2025. Cette mise en œuvre s'appuie sur un équipement innovant : des bio-seaux conformes à la méthode Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP), qui est une méthode de gestion de la sécurité sanitaire des aliments qui permet d'identifier, d'évaluer et de maîtriser les dangers significatifs au regard de la sécurité alimentaire. Ces bio-seaux respectent les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire strictes imposées par cette méthode. Après un test réussi en 2024 sur la crèche Savar à Créteil, 14 bio-seaux ont été déployés pour un investissement de 725 €, l'équipement complet de l'ensemble des établissements étant estimé à 2 500 €.

Un nouveau cyclo-composteur a également été installé à la crèche G. Vatinel à Limeil-Brevannes (investissement de 1 980 €), portant à 3 le nombre de crèches pratiquant la valorisation sur site. Cette solution permet de réduire les déchets de près de 445 kg par an pour une crèche de 60 berceaux, tout en produisant environ 222 kg de compost valorisable.



Le cyclo-composteur de la crèche G. Vatinel à Limeil-Brevannes- CD94

Des perspectives d'extension en cours

Si 17 crèches sont désormais engagées dans la gestion des biodéchets (14 en collecte, 3 en valorisation sur site), le Département poursuit ses discussions avec les EPT pour étendre progressivement le dispositif à l'ensemble de ses établissements. Cette action implique un accompagnement continu des équipes autour des pratiques de tri, de la conformité HACCP et de la sensibilisation des familles.

5.2.5 Mise en place de la collecte des biodéchets de la restauration dans les collèges et lutte contre le gaspillage alimentaire

Conformément à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020, qui impose aux producteurs de biodéchets la mise en place de leur collecte et valorisation depuis le 1er janvier 2024, le Département du Val-de-Marne a structuré une stratégie de déploiement s'appuyant sur les trois établissements publics territoriaux (EPT) présents sur son territoire : Paris-Est-Marne et Bois (PEMB), Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) et Grand Orly Seine Bièvre (GOSB).



Un déploiement différencié selon les territoires

Au premier semestre 2025, 61 des 103 collèges départementaux disposent d'une solution de collecte des biodéchets, avec des situations contrastées selon les EPT. GPSEA affiche un taux de couverture de 100 % avec ses 23 collèges collectés. Sur le territoire de PEMB, 23 des 32 collèges sont équipés, le dispositif devant être finalisé d'ici fin 2025. Pour GOSB, 15 des 48 collèges bénéficient actuellement de la collecte.



Des restaurants scolaires équipés de tables de tri - Photo : E. Legrand - CD94

Un investissement structurant achevé en 2025

Le plan pluriannuel d'équipement en tables de tri s'est achevé à la rentrée 2025, permettant aux collèges équipés de mettre en place la collecte dans le dernier trimestre de l'année. Le Département a prévu un budget de collecte de 300 000 € pour 2025. L'année scolaire 2025/2026 devrait voir le déploiement s'intensifier, permettant au Département d'atteindre son objectif d'une solution de collecte pour l'ensemble de ses collèges.

5.2.6 Déploiement de points d'apports volontaire pour le tri des déchets

Dans un contexte budgétaire contraint et face aux obligations réglementaires en matière de tri des déchets, la Direction de la Logistique a engagé en 2024 une transformation profonde de la gestion des déchets dans les bâtiments départementaux. Cette action combine rationalisation des prestations de ménage et développement du tri sélectif en responsabilisant l'ensemble des agents à travers le déploiement de points d'apport volontaire (PAV).



Un déploiement progressif sur l'ensemble des sites départementaux

Entre mars et août 2025, plus de 200 bornes ont été installées pour un investissement de 14 450 €, couvrant progressivement l'ensemble des sites : les bâtiments centraux (HDD, Solidarités, Pyramide, Echat, Eiffel) en mars, le site de Valenton en avril, la Maison départementale des syndicats en juin, et les espaces départementaux des solidarités en août.

Le dispositif s'organise autour de trois flux distincts : les contenants jaunes réservés aux papiers, gobelets, emballages, bouteilles plastiques et canettes ; les poubelles d'ordures ménagères maintenues dans les espaces de convivialité avec collecte quotidienne ; et des rolls pour les cartons dépliés. Les PAV, collectés une fois par semaine, ont été positionnés stratégiquement à chaque étage pour faciliter l'appropriation par les agents sans multiplier excessivement les équipements.



Points d'apport volontaire (PAV) © CD94

Des économies significatives grâce à la suppression de la collecte individuelle

Cette nouvelle organisation a permis de supprimer la collecte des poubelles individuelles dans les bureaux et de réduire la fréquence des interventions de ménage dans les bâtiments centraux, passant d'un passage journalier à un passage tous les 15 jours. Les négociations menées avec les six prestataires dédiés à l'entretien des locaux entre août et octobre 2024 se sont traduites par des économies substantielles : 118 916 € d'économies au dernier trimestre 2024 et 500 000 € estimés pour 2025, les projections pour 2026 étant en cours d'évaluation.

Un accompagnement au changement pour pérenniser le dispositif

La réussite de cette transformation repose sur un accompagnement des agents par une campagne d'information (affichage près de chaque PAV et communication par mail) et une réévaluation continue du nombre et du positionnement des équipements par la Direction de la Logistique. Cette action, portée par le Service des Moyens Généraux en collaboration avec l'ensemble des secteurs (aménagement-déménagement, gestion sécurité-maintenance, imprimerie, transport, cellule gestion des déchets) et impliquant directement les agents et sociétés de ménage, s'inscrit pleinement dans l'Objectif de Développement Durable n°12 tout en démontrant la compatibilité entre objectifs environnementaux et contraintes budgétaires.

5.2.7 Promotion de la santé environnementale dans les crèches départementales

Face à la vulnérabilité particulière des jeunes enfants aux polluants et perturbateurs endocriniens, la Direction de la Petite Enfance du Val-de-Marne a initié en 2025 une stratégie ambitieuse de santé environnementale. Cette action répond aux exigences du Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant et aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), en conjuguant quatre axes complémentaires : labellisation, expérimentation de protocoles alternatifs, éducation au développement durable et partage de connaissances.



Une crèche pilote engagée vers la labellisation « Écolocrèche »

La crèche Armangot à Vitry-sur-Seine a été désignée établissement pilote pour obtenir la labellisation « Écolocrèche » d'ici fin 2026. L'année 2025 a été consacrée à la formation des équipes, à la préparation du cahier des charges et à l'acquisition de vaisselle zéro plastique (investissement de 5 000 €). Ce projet, financé à 80 % par la CAF, vise à créer un référentiel de bonnes pratiques reproductibles dans l'ensemble du réseau départemental.



Expérimentation réussie d'un protocole d'entretien alternatif

Entre avril et juin 2025, 10 crèches pilotes ont testé un protocole visant à réduire de plus de 50 % l'utilisation de produits désinfectants chimiques. Cette expérimentation, menée par le service expertise en lien avec les équipes techniques, permet d'améliorer les conditions de travail des agents en limitant leur exposition aux produits irritants, tout en maintenant les normes sanitaires. Les résultats positifs ouvrent la voie à une généralisation en 2026.

Sensibilisation par l'action : ateliers pédagogiques et partage d'expériences

Dès 2025, des ateliers pédagogiques « récupération et fait maison » ont été lancés dans plusieurs structures pilotes, impliquant enfants et familles dans la création de jouets et objets décoratifs à partir de matériaux récupérés. L'objectif de 2 ateliers minimum par crèche et par an vise à développer une culture du réemploi dès le plus jeune âge, avec un taux de participation des familles attendu d'au moins 30 %.

Parallèlement, un projet de visioconférence sur la transition écologique a été élaboré en 2025 pour être déployé en 2026, avec l'ambition de mobiliser au moins 70 % des directives et adjointes de crèche. Cette initiative favorisera le partage de bonnes pratiques et renforcera la culture commune autour des enjeux de santé environnementale.

Cette action transversale, portée par l'ensemble des crèches départementales en collaboration avec l'Association Label Vie et la CAF, s'inscrit pleinement dans une logique d'amélioration continue des environnements d'accueil, conciliant qualité de vie des enfants, conditions de travail des professionnels et préservation de l'environnement.

5.2.8 Favoriser la promotion d'une alimentation durable et responsable au sein des unités du service restauration

Le service restauration du Département gère 7 unités (4 restaurants du personnel, 2 unités centrales de production et 1 restaurant scolaire à Chérioux) qui produisent environ 357 708 repas annuels pour les publics adultes et petite enfance, auxquels s'ajoutent 1 500 000 repas annuels produits sur l'UCP Brazier desservant 19 collèges et 47 crèches. Depuis août 2025, la production a augmenté d'environ 1 800 repas quotidiens supplémentaires. Face à ces volumes importants, le Département a structuré une démarche transversale d'alimentation durable répondant aux enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux.



Des approvisionnements conformes aux exigences réglementaires

Le service restauration applique rigoureusement les obligations des lois Egalim et AGEC, en visant 50 % de produits sous signes officiels de qualité et d'origine, dont 20 % minimum issus de l'agriculture biologique, et un minimum de 60 % de viandes et poissons de qualité. Cette politique d'achats responsables s'appuie sur l'intégration de critères techniques dans les marchés publics et sur l'adaptation continue des commandes par les équipes pour optimiser l'offre en denrées labellisées.

Lutte contre le plastique et amélioration des conditions de travail

L'UCP Brazier utilise quotidiennement environ 900 bacs inox réutilisables, éliminant les contenants plastiques et les risques sanitaires liés au transfert de particules lors du réchauffage. Cette démarche de santé environnementale, particulièrement importante pour les publics sensibles (scolaires et petite enfance), s'accompagne d'un effort sur les conditions de travail des agents avec des équipements technologiques destinés à prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS) et alléger le port de charges, nécessitant un accompagnement continu des équipes.

Valorisation exemplaire des biodéchets et autres flux



Le défi : préparer et servir 4,4 millions de repas équilibrés et de qualité chaque année © A. Bahellier-CD94

En 2024, le service a valorisé 6,2 tonnes de biodéchets en compost via deux sites (Chérioux à Vitry-sur-Seine et Valenton) et 29 235 kg par méthanisation, atteignant ainsi l'objectif de 100 % des biodéchets triés et valorisés. Cette performance s'inscrit dans une gestion globale des déchets incluant également la valorisation de 1,6 tonne de métal et 16 tonnes de carton sur le site des cuisines Eugénie Brazier.



Département du Val-de-Marne

Mission Transition Écologique et Climatique

Février 2026

